

Contrat de ville de l'agglomération troyenne

DOCUMENT-CADRE
Septembre 2015

SOMMAIRE

I. ELEMENTS INTRODUCTIFS

1. Historique de la politique de la ville sur l'agglomération troyenne
2. Le projet de territoire de l'agglomération
3. Les enjeux de l'Etat
4. L'élaboration d'une nouvelle contractualisation entre les partenaires du territoire, le contrat de ville 2015-2020

II. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

1. Le périmètre : 13 quartiers
2. La gouvernance
3. L'association des habitants
4. L'articulation des politiques publiques et l'architecture du contrat de ville
5. Les engagements et moyens financiers des partenaires
6. L'organisation opérationnelle du contrat de ville
7. L'évaluation

III. LES OBJECTIFS

1. Les enjeux stratégiques sur les 3 piliers : 9 axes thématiques, 3 axes transversaux, 32 orientations
2. La stratégie quartiers

LES ANNEXES

1. Les enjeux et les orientations par thématiques
Les 9 fiches-thématiques et les 3 fiches transversales
2. Les quartiers - Les 13 fiches-quartiers
3. Tableau des équipements (référentiel)
4. Glossaire

I. ELEMENTS INTRODUCTIFS

1. Historique de la politique de la ville sur l'agglomération troyenne

Durant la dernière période contractuelle, la politique de la ville sur le territoire de l'agglomération troyenne a été menée sur deux plans :

- Le projet local de cohésion sociale du Grand Troyes mis en œuvre par le Grand Troyes conjointement avec l'Etat, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).
- Les deux conventions de rénovation urbaine, sur trois quartiers troyens, et sur le quartier Chantereigne-Montvilliers.

Le projet local de cohésion sociale du Grand Troyes / CUCS

Le Projet Local de Cohésion Sociale a été élaboré par le Grand Troyes en 2011. Il a permis d'arrêter les orientations conduisant la politique de la ville menée par le Grand Troyes et ses partenaires. Il a été financé notamment dans le cadre du CUCS.

Cette démarche a impulsé une dynamique de travail partenarial (institutionnels et porteurs de projet) et une complémentarité d'intervention financière autour d'une priorisation d'actions dans les axes suivants :

Le volet prévention santé et accès aux soins a été reconnu parmi les axes prioritaires, en insistant sur l'obligation d'aller vers les publics vulnérables les plus isolés, afin de repérer les problématiques sanitaires et de les accompagner. Parmi les objectifs majeurs figurent le développement de l'offre de proximité en prévention santé, le soutien à une approche globale de la santé en articulant les différents acteurs du champ social et de la santé au sein de réseaux pluridisciplinaires, et la prévention très en amont des pratiques addictives et/ou comportements déviants. A noter la mise en place d'un projet expérimental à l'échelle d'un quartier portant sur le maillage partenarial afin de faciliter la prévention des conduites addictives et l'accès aux soins.

L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi constitue un axe majeur de l'action de l'agglomération. Les priorités visent à proposer des actions de proximité adaptées permettant de capter les publics les plus éloignés de l'emploi et de les orienter vers les acteurs et les dispositifs de droit commun. La construction de parcours d'insertion durable a été recherchée au travers de la mobilisation des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Des actions de préparation aux entretiens d'embauche et aux concours, d'accompagnement renforcé voire individualisé et d'appui de professionnels en activité, ont poursuivi le double objectif de remobiliser professionnellement ces personnes et leur permettre une insertion durable.

Parallèlement, le Projet Local de Cohésion Sociale a cherché à promouvoir l'esprit d'entreprendre et à favoriser l'émergence d'un développement économique issu des quartiers Zone Urbaine Sensible (ZUS) ; notamment par le Service d'Amorçage de Projets « CitésLab ». La lutte contre les pratiques de discrimination à l'embauche a également constitué une priorité d'intervention.

Lever le frein de la mobilité dans l'accès à l'emploi était également un objectif du territoire poursuivi à travers le CUCS. Les actions menées ont permis d'identifier les publics qui ne se déplacent pas ou peu, afin de les accompagner vers un apprentissage à la mobilité.

L'ensemble de ces accompagnements dans l'emploi s'articule avec les outils du Grand Troyes au travers de sa compétence emploi et développement économique : les Points Conseils Emploi mis en place par l'Agglomération, la charte locale d'insertion favorisant

l'insertion par la commande publique (clause sociale) dont elle assure l'animation, et la démarche de relations-entreprises. Ainsi qu'avec la Mission Locale, que l'intercommunalité accompagne dans son fonctionnement général.

Le volet réussite éducative a dès le départ constitué un axe prioritaire, qui vise à favoriser l'organisation de parcours de réussite scolaire par un repérage précoce des enfants en difficulté et leur accompagnement individualisé en association avec les parents. Les outils proposés par les communes (CLAS, Clubs Coup de Pouce) se faisant en collaboration avec le Programme de Réussite Educative (PRE). L'accompagnement dans l'ambition scolaire et la poursuite de son projet d'orientation se poursuit également avec le dispositif des Cordées de la réussite, mis en œuvre avec des collèges et lycées de l'agglomération qui permet à certains élèves de bénéficier d'un tutorat par des étudiants de l'ESC ou de l'UTT pour mener à bien leur projet d'orientation scolaire.

Le travail autour de **la parentalité** est un enjeu affirmé dans le CUCS, particulièrement vers les familles les plus démunies en charge de jeunes enfants. Les actions proposées ont contribué à accompagner les parents dans leur rôle éducatif en confortant la relation parent-enfant, autour d'une dynamique de groupe. Le Grand Troyes est également partenaire de l'Espace rencontre parents-enfants, lieu tiers de médiation visant à maintenir les relations parents-enfants dans le cas de séparations difficiles.

L'apprentissage de la langue fut l'un des volets forts de la programmation CUCS car la problématique de la maîtrise de la langue constitue un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle de nombreux publics. Initialement porté sur les ateliers socio-linguistiques (ASL), l'évolution s'est faite vers la consolidation des savoirs dans une visée d'insertion professionnelle. Le réseau d'ASL (ateliers socio-linguistiques) est aujourd'hui bien implanté sur l'ensemble du territoire en réponse aux besoins de proximité. L'action de proximité constitue une première réponse, mais face à l'ampleur des besoins et aux défauts de lisibilité de l'offre globale d'apprentissage de la langue et de méconnaissance des dispositifs de droit commun, est apparu le besoin de construire des réponses en termes de véritable parcours de formation.

A tout cela s'est ajoutée une offre éducative, artistique et culturelle en direction des jeunes par des démarches innovantes de mobilisation et d'implication (valorisation de l'enfant dans son rôle d'acteur, confiance et estime de soi, lutte contre la tendance dite de «consommation» de loisirs...).

Un autre axe fort d'intervention communautaire s'est dégagé sur les questions de **prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, et d'accès aux droits** dans le cadre du projet local de cohésion sociale. La structuration de l'offre autour de la Maison de la Justice et du Droit (MJD), en qualité de tête de réseau, s'est imposée comme indispensable dans une logique de cohérence et de complémentarité des interventions. Cette analyse de l'offre existante a mis en évidence la nécessité de mettre en relation des acteurs sociaux avec les professionnels de l'accès au droit, mais aussi l'obligation de création d'un réseau d'accès au droit, animé par la MJD, afin de proposer une offre globale dans ce secteur (permanences avocats, permanences associatives et CDAD, écrivain public...). Le Grand Troyes finance mensuellement le loyer de la MJD et assure un accompagnement à sa fonction d'animation/accueil par la mise à disposition d'un agent.

Sur l'axe « **apprentissage de la citoyenneté** », des actions ont été menées visant à soutenir, en direction principalement des jeunes, l'écocitoyenneté ou encore l'égalité des genres. Les constats posés (comportements agressifs et discriminatoires à l'école et en dehors, mise à mal de l'autorité parentale) montrent la nécessité d'une continuité des messages transmis dans les différents espaces de vie (famille-école-quartier). Les Opérations Ville Vie Vacances (OVVV) avec l'apprentissage des règles de vie en communauté au travers de la mise en place de sorties et séjours courts ont constitué également un angle d'action.

En terme **d'habitat et de cadre de vie**, les deux objectifs du projet local de cohésion sociale renvoient, pour l'un à la mise en œuvre du projet urbain en terme de dynamique de territoire (appropriation des équipements...) et, pour l'autre, au mieux-vivre ensemble ainsi qu'à la participation des habitants à la vie de leur commune. Les projets contribuent au développement durable, au renforcement du lien social, à l'embellissement des quartiers et sollicitant la participation des habitants.

Les habitants concernés ont principalement été issus de quartiers en renouvellement urbain tels que Chantereigne-Montvilliers, les Sénardes, le Point du Jour, les Chartreux et la Planche Clément. Cependant, d'autres habitants ont bénéficié également d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dans les quartiers Debussy (Maison des Animations Culturelles), Marots-Blanqui ou encore la Lisière (chantiers d'insertion pour les jeunes). Le CUCS a également participé à l'accompagnement des locataires, nouveaux et anciens, dans le cadre des travaux de rénovation urbaine, par exemple sur la prise en charge des coûts liés au réadressage dans le cadre des travaux de résidentialisation.

Volume de programmation

A titre indicatif, pour l'année 2014 et dans le cadre de l'appel à projets, 111 dossiers ont été soutenus représentant une enveloppe globale de 785 872 € attribuée à 55 porteurs de projets. Près d'1/3 des projets a été développé par les villes et plus de la moitié par des associations. Le secteur associatif est bien ancré localement, représentant 3/4 des porteurs de projet et plus des 2/3 des financements fléchés. Le projet local a une véritable dimension communautaire puisque près du tiers des projets présente une envergure intercommunale, soit plus de la moitié des financements. Des financements complémentaires ont été mobilisés auprès de partenaires, tels que la DRAC, la CAF, les bailleurs sociaux, le Conseil général, l'ARS et d'autres services de l'Etat.

Le programme de rénovation urbaine (PNRU 1)

Le Programme de Rénovation Urbaine de l'Agglomération Troyenne « première génération » comportait deux conventions :

- la première, signée le 22 mai 2006, sur les trois quartiers troyens Point du Jour, Sénardes et Chartreux,
- la seconde, signée le 18 décembre 2008, sur le territoire couvert par la Zone Franche Urbaine intercommunale Chantereigne-Montvilliers, située sur les communes de La Chapelle Saint-Luc, Troyes, Les Noës-Près-Troyes et Sainte-Savine.

Le PRU des quartiers troyens est en voie d'achèvement. Le grand nombre d'opérations achevées dans toutes les familles d'opérations, a donné à voir aux habitants l'effectivité des projets et des transformations de leur cadre de vie, et a apporté un changement d'image attendu pour ces quartiers.

La Convention des quartiers troyens a donné lieu à un avenant d'étape en 2010, validant des évolutions programmatiques et le redéploiement de certains crédits, et enfin à un avenant de clôture, le 17 septembre 2013, intégrant redéploiement d'économies et nouvelles opérations sur les trois quartiers.

Le quartier Jules Guesde était également intégré au CUCS, et avait été identifié en 2006 comme pouvant nécessiter une intervention de renouvellement urbain, mais le projet ne fut pas suffisamment abouti dans les délais pour être intégré dans la convention pluriannuelle. Le redéploiement des crédits a toutefois permis, en amorce d'un futur projet global, la réalisation d'une opération de résidentialisation en 2014/2015. Le quartier Jules Guesde a été retenu dans le cadre du NPNRU (intérêt national), et fait l'objet du protocole de préfiguration

annexé au présent contrat de ville.

Deux points d'étape sur les quartiers troyens ont donné lieu à des préconisations touchant aux stratégies communautaires qui ont également impacté le PRU Chantereigne-Montvilliers ; en 2009 notamment sur le plan de l'ingénierie de conduite de projet (mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage OPC Urbain et recrutement d'un chef de projet dédié par le Grand Troyes), et en 2012, pour le renforcement de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), le regard sur la stratégie de l'habitat à l'échelle agglomérée, et une réflexion sur l'après-PRU : articulation aux politiques sociales, accompagnement des quartiers dans la sortie de convention, stratégies partagées d'occupation sociale des quartiers....

Le PRU Chantereigne-Montvilliers est quant à lui encore opérationnel.

Il a fait l'objet d'un premier avenant en 2012 validant certaines évolutions programmatiques : modifications du projet urbain, en matière de programmation de l'habitat, de programmation des équipements publics et de stratégie de réhabilitation et de résidentialisation.

Un second point d'étape s'est déroulé en 2014. Il a mis en évidence le bilan important de revalorisation du quartier. L'effet sur la qualité de vie pour les habitants est positif, au travers d'un changement significatif du cadre de vie et d'une nouvelle trame urbaine. Avec des équipements publics, rénovés ou construits, des espaces publics requalifiés, des centres commerciaux réhabilités et redynamisés, de nouveaux maillages désenclavant réellement le quartier et permettant d'envisager des mutabilités pour l'avenir.

Toutefois, des difficultés lourdes rencontrées en certains domaines ont été soulignées, notamment au regard du contexte démographique de l'agglomération et d'un marché de l'habitat détendu, dont notamment le retrait de l'opérateur « Association Foncière Logement » (AFL) qui a eu des conséquences importantes sur les objectifs fondamentaux du PRU. Une redéfinition du projet a donc été entreprise pour répondre aux constats opérés : diversification de l'habitat fortement compromise, perte démographique d'environ 20% de la population et ses effets sur des équipements publics surdimensionnés pour le moment, retard sur de nombreuses opérations (construction, réhabilitation, ZAC) et friches sur le foncier libéré.

La réorientation du projet du quartier Chantereigne a été validée par les acteurs et doit se réaliser dans deux cadres contractuels complémentaires : l'avenant de clôture du PRU 1, validé par le conseil d'administration de l'ANRU du 16 juillet 2015, et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU – intérêt régional) faisant l'objet du protocole de préfiguration annexé au présent contrat de ville.

Cette réorientation du projet comporte principalement :

- Une nouvelle programmation de l'habitat, comprenant des constructions sur le cœur de quartier et sur la ZAC, avec le maintien du principe de diversification, mais aussi de nouvelles démolitions afin de finaliser la rénovation du quartier et parachever son changement d'image,
- Un programme d'aménagement urbain, dont la confortation d'une centralité urbaine,
- Un volet économique important, sur la ZAC, et avec l'accueil du Centre d'Affaires de Quartier au cœur du quartier par la réhabilitation de rez-de-chaussée d'immeubles sociaux (projet lié à CitésLab),
- Un programme d'équipements publics.

En 2012 s'est déroulée une revue de projet commune aux deux PRU du territoire, ce qui a permis de renforcer la cohérence et la mutualisation des expériences à l'échelle du territoire communautaire, démarche rééditée en 2013.

2. Le projet de territoire de l'agglomération

Une nouvelle politique de la ville anticipée par le Grand Troyes dès 2011

Malgré les efforts engagés par les partenaires en faveur des habitants des quartiers défavorisés, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes. La réforme de l'action conduite au bénéfice des quartiers défavorisés, engagée par le gouvernement, s'est traduite par la refonte de la politique de la ville afin d'en renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité.

Dès 2011, dans l'attente de la refonte de la politique de la ville (géographie prioritaire – contractualisation – dotations financières) et dans le cadre de la compétence politique de la ville, la communauté d'agglomération du Grand Troyes a décidé de se préparer activement à cette nouvelle contractualisation en élaborant un projet local de cohésion sociale. Il est devenu le cadre d'intervention de la deuxième phase de contractualisation sur le volet cohésion sociale : le contrat urbain de cohésion sociale pour les années 2011-2014, prorogé jusqu'au 31 décembre 2015. Ce projet local a défini plusieurs axes stratégiques de nature à permettre à tous les partenaires de la politique de la ville de s'inscrire dans une dynamique de projet partagée contribuant à la cohésion territoriale et sociale du territoire. Cette démarche intégrée, avec pour appréhension de la cohésion sociale « la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation à l'ensemble » (définition du Conseil de l'Europe, 2005) a constitué un premier pas vers l'objectif de la nouvelle contractualisation, qui doit intégrer désormais les 3 piliers de la politique de la ville que sont la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi ainsi que le renouvellement urbain.

Une nouvelle géographie prioritaire

Cette réforme de la politique de la ville s'inscrit dans une nouvelle géographie prioritaire, resserrée et unique, visant à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficultés.

Depuis le 1er janvier 2007, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) définissaient le cadre géographique de la politique de la ville. Avec la mise en place de ces CUCS, de Nouveaux Quartiers Prioritaires (NQP) se sont ajoutés aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) définies en 1996 complétées en 2004 par la Zone Franche Urbaine (ZFU).

La géographie prioritaire était alors la suivante :

- ✓ La ZFU Chantereigne-Montvilliers sur les communes de La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes et Troyes,
- ✓ La ZRU Point du Jour sur la commune de Troyes,
- ✓ La ZRU Sénardes / Jules Guesde / Vouldy / Trévois sur la commune de Troyes,
- ✓ La ZRU Chartreux sur la commune de Troyes,
- ✓ La ZUS les 20 Arpents / Debussy sur la commune de Pont-Sainte-Marie
- ✓ La ZUS Maugout sur la commune de Saint-André-les-Vergers
- ✓ Le quartier de la Planche Clément (opération isolée).

En 2014, une nouvelle méthode de géographie prioritaire a été déterminée par l'Etat sur la base, premièrement, d'un critère de revenu en termes de décrochage par rapport à la moyenne du territoire concerné, deuxièmement d'un critère de taille du quartier.

Selon cette méthode dite du « carroyage », sont ainsi retenus comme quartiers prioritaires de la politique de la ville les secteurs urbains qui font apparaître que, sur des zones de 200 mètres sur 200 mètres, plus de 50% de la population bénéficie d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian de l'agglomération à laquelle ils se rattachent (revenu fiscal annuel par unité de consommation). Pour l'unité urbaine de l'agglomération troyenne, le revenu médian était de 17 787 € en 2012, le niveau de 60% équivalant donc à 11 200 € (comparativement à 11 530 € au niveau national).

Avec cette réforme de la politique de la ville, la géographie prioritaire sur le territoire du Grand Troyes est désormais la suivante :

9 quartiers en géographie prioritaire, arrêtés par décret du 30 décembre 2014 :

- ✓ Le quartier Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat sur les communes de La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes et Troyes,
- ✓ Le quartier Chartreux sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Bords de Seine sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Jules Guesde sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Sénardes sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Gare sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Point du jour sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Debussy sur la commune de Pont-Sainte-Marie
- ✓ Le quartier Maugout sur la commune de Saint-André-les-Vergers

Compte tenu de leur fragilité persistante, le Grand Troyes et ses communes membres ont souhaité que certains secteurs locaux, exclus de la nouvelle géographie, puissent continuer à bénéficier d'une intervention publique concertée entre l'Etat et les collectivités.

Il s'agit de deux quartiers en veille active :

- ✓ Le quartier Les Marots sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier La Lisière sur les communes de Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas

Ainsi que de deux quartiers à « Enjeu local » :

- ✓ Le quartier Blanc sur la commune de Troyes
- ✓ Le quartier Les Vassales sur la commune de Troyes

Le projet de territoire : l'identification des enjeux du territoire sur la base d'un diagnostic partagé

A partir du début de l'année 2014, en vue de la préparation du contrat de ville, le Grand Troyes a organisé avec les communes et les partenaires concernés par les différentes problématiques un cycle d'échanges destiné à dresser un diagnostic et à définir les enjeux du projet de territoire sur les quartiers.

Ces travaux ont été engagés sur la base des dispositions prévues par le cadre législatif :

Article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale :

- ✓ La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale (...).

- ✓ Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs (...) de la loi.
- ✓ Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville.
- ✓ Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'EPCI avec les communes (...) pour le développement de leur territoire.

Sur la base des travaux réalisés en 2011 dans le cadre de l'élaboration du projet local de cohésion sociale, les thèmes suivants ont été identifiés comme enjeux et ont fait l'objet de groupes de travail spécifiques :

- ✓ Réussite éducative et jeunesse
- ✓ Maîtrise de la langue
- ✓ Santé
- ✓ Action sociale de proximité, culture et citoyenneté
- ✓ Accès aux droits, violences familiales, lutte contre les discriminations
- ✓ Prévention de la délinquance
- ✓ Développement économique et économie sociale et solidaire
- ✓ Insertion, formation, emploi
- ✓ Cadre de vie, habitat, fluidité résidentielle et rénovation urbaine

Les éléments de diagnostic et les enjeux posés lors de ces groupes de travail pour la définition du projet de territoire figurent en première page des fiches thématiques présentées en annexe du présent contrat.

3. Les enjeux de l'Etat

Le point de vue de l'État sur la situation des quartiers a été élaboré en 2014 par le secrétaire général de la préfecture, la déléguée du préfet et les services politique de la ville des services de l'État. Les éléments soulevés sur chacun des piliers par l'État étaient les suivants :

Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », cinq thématiques de travail ont été retenues :

- La poursuite des opérations de requalification urbaine à réaffirmer afin, compte tenu de la configuration de l'agglomération, de conforter la place des quartiers prioritaires au sein du Grand Troyes. En mettant l'accent sur :
 - le désenclavement des quartiers sur le plan paysager et architectural (volet PNRU) ;
 - l'amélioration du cadre de vie ;
 - d'offre de services publics ;
 - la mixité sociale.

- La mixité sociale, pour laquelle il s'agit d'initier une réflexion quant à la mise en œuvre, au niveau de l'agglomération, d'une politique de peuplement. Cela implique d'agir sur le levier du logement social au travers, notamment, de trois axes d'action :
 - la diversification du parc ;
 - l'amélioration / réhabilitation des logements sociaux existants;
 - les inflexions à apporter dans la politique d'attribution des logements au travers de plusieurs dispositifs :
 - ✓ création d'une conférence intercommunale du logement;
 - ✓ création d'un système partagé de la gestion de la demande de logements sociaux, sous pilotage du Grand Troyes en lien avec les bailleurs sociaux ;
 - ✓ création d'un observatoire du peuplement à l'échelle du Grand Troyes ;
 - ✓ mise en place d'une politique favorisant les « parcours résidentiels positifs », le cas échéant fondée sur une réévaluation des loyers.
- Le développement de la gestion urbaine de proximité à promouvoir par un renforcement entre les dispositifs existants, notamment ceux mettant en œuvre des actions liées à la citoyenneté, et le partenariat des acteurs de la sécurité et de la tranquillité publiques.
- Le développement de la mobilité pour favoriser le désenclavement des quartiers, par l'engagement d'une réflexion tant en ce qui concerne les transports collectifs que le développement des autres modes de mobilité, dans le cadre du plan de déplacement urbain du Grand Troyes.
- L'exigence de sécurité dans les quartiers prioritaires qui implique de faire de cette thématique une dimension transversale irriguant les réflexions relatives aux dispositifs évoqués supra, s'appuyant sur le plan de lutte départemental de la prévention de la délinquance.

Sur le pilier « développement économique et emploi », les services de l'Etat ont mis en évidence les constats suivants :

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face aux mêmes difficultés que les autres territoires du département. Ces difficultés y sont toutefois davantage accusées. A titre d'exemple, la dégradation de la situation de l'emploi constatée au cours des derniers mois y est plus forte, l'augmentation de la demande d'emploi y étant ainsi supérieure de plus de 4 points (12,7% contre 8,4%).

Cette situation dégradée se conjugue à une accumulation de handicaps tels que la sous-représentation dans les dispositifs de droit commun, notamment en ce qui concerne les contrats aidés, un niveau de qualification et de formation des demandeurs d'emploi plus faible, des inégalités hommes-femmes plus marquées et une activité économique limitée.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de privilégier dans le cadre du contrat de ville, une approche économique des quartiers prioritaires, au travers de deux axes principaux : la promotion de l'offre de travail et la levée des freins d'accès à l'emploi, tout particulièrement agir et lutter contre l'illettrisme, deux axes stratégiques qui peuvent se décliner en cinq objectifs :

- la construction de parcours d'accompagnement vers l'emploi (mobilisation des contrats aidés, repérage des NEET, construction de parcours de pré-formation) ;
- la promotion de l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de qualification (promotion de la formation en alternance, promotion du recrutement des profils moins qualifiés) ;

- le renforcement du lien entre les quartiers prioritaires et l'entreprise et le secteur marchand (orientation, parrainage, préparation aux entretiens d'embauche) ;
- la lutte contre les freins périphériques à l'emploi tels que les difficultés de mobilité et de garde d'enfants ;
- le développement de l'activité économique dans les quartiers (soutien à la création d'entreprises, accompagnement des entreprises déjà implantées dans les quartiers).

Sur le pilier « cohésion sociale », les actions à mettre en œuvre doivent permettre de réduire les inégalités et d'assurer l'accès de chacun aux loisirs et à la culture. Plusieurs axes d'action étant envisageables :

- la réduction des inégalités hommes / femmes, au travers notamment de la déclinaison du plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et du maintien, voire du développement, dans les quartiers prioritaires, des points d'information juridique et sociales existant et ainsi lutter contre toutes les formes de discriminations.
- la prévention des ruptures, notamment celle des jeunes, en s'appuyant sur le plan de lutte départementale contre la pauvreté et l'inclusion sociale ;
- la promotion de la réussite éducative et scolaire, dans le cadre de synergies renforcées entre tous les acteurs (articulation des différents outils existants : projet d'établissement, PEDT, contrat de ville) et du maintien, au sein de l'école, d'un climat apaisé (accompagnement et formation des professeurs, intervention d'éducateurs spécialisés) ;
- le développement du soutien aux familles et à la parentalité (réflexion sur les modes de garde, relation parents-enfants, etc.);
- le développement de l'accès aux loisirs (accès au sport et à la culture).
- la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé en construisant une stratégie de promotion de la santé.

4. L'élaboration de la nouvelle contractualisation entre les partenaires du territoire, le contrat de ville 2015-2020

L'élaboration du contrat de ville a fait l'objet d'un travail de réflexion en amont et d'une dynamique partenariale qui ont permis une collaboration très étroite entre le Grand Troyes, les villes, le secrétaire général, la déléguée du préfet et les services de l'État.

Le soutien méthodologique et stratégique apporté par l'État (point de vue de l'État sur la situation des quartiers prioritaires, diagnostic et enjeux du territoire, animation de groupes de travail et rédaction) tout au long de la démarche a rencontré la volonté partagée par l'ensemble des acteurs de construire ensemble. Cette collaboration s'est traduite par le trinôme EPCI / Villes / État au cours du processus d'élaboration.

Les partenaires ont fait le choix d'une approche :

- d'une part par thématiques : les groupes de travail du projet de territoire (cf ci-dessus), pilotés par le Grand Troyes, animés et organisés par le comité de suivi, qui ont permis à l'ensemble des partenaires de contribuer à l'élaboration du contrat de ville. La méthode d'animation a reposé sur un mode participatif des techniciens et des élus tout en s'appuyant sur un apport de données et d'indicateurs pré-recensés par le comité de suivi.

- d'autre part par quartiers. Cela afin de ramener dès la phase de diagnostic, la mobilisation des politiques publiques à l'échelle de chacun des nouveaux périmètres sur la base de la nouvelle géographie prioritaire, qui a modifié le niveau d'intervention selon qu'ils sont devenus quartiers prioritaires politique de la ville ou quartiers de veille active (voir ci-dessus l'évolution de la géographie prioritaire sur le territoire).

A l'issue de ces travaux sur les enjeux majeurs, identifiés lors de la phase d'élaboration du projet de territoire, un « Protocole d'intention » a été défini, adopté lors de l'installation du Comité de pilotage du contrat de ville le 11 mai 2015. Signé par le Président du Grand Troyes et la Préfète le 15 juin 2015.

Ce protocole a permis :

- De fixer le périmètre du futur contrat de ville (quartiers éligibles)
- D'énoncer les orientations stratégiques prévisionnelles
- Il a également donné le cadre juridique permettant de proroger durant l'année de transition 2015 différents dispositifs (notamment l'appel à projets mobilisant les fonds de l'Acse et cofinanceurs).

Enfin, la méthode d'élaboration du contrat-cadre a été présentée à un ensemble élargi de partenaires (collectivités territoriales, services de l'État, institutions, associations) lors de deux journées de travail les 3 et 8 juillet 2015.

Ces ateliers ont permis d'apporter des éléments sur le nouveau cadre d'action de la politique de la ville et d'expliquer la méthode mise en œuvre sur l'agglomération, ainsi que de sensibiliser les partenaires à l'importance de leur mobilisation dans l'élaboration du contrat de ville.

Ils ont aussi et surtout permis de travailler explicitement sur la définition des orientations du contrat de ville : sur la base des travaux préalables, une formulation des orientations sur chacune des 9 thématiques a été proposée, discutée, amendée, reformulée. Les 32 orientations présentées au chapitre suivant sont issues de ces réunions.

II. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

1. Le périmètre : les 13 quartiers du contrat de ville

La désignation des quartiers prioritaires s'est appuyé sur les données de diagnostic issues des différentes études sur le territoire menées par le Grand Troyes et sur les données statistiques transmises par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et des services départementaux de l'État (PSL, PRU...). Elle s'est appuyée sur la méthode du carroyage exposée au chapitre I-2.

La liste des quartiers éligibles aux moyens des partenaires du contrat de ville en comporte 13, en distinguant leur niveau de priorité selon 3 catégories :

➤ Les 9 « quartiers prioritaires » (QPV)

Selon la nouvelle géographie prioritaire (sur la base de la taille des quartiers et de leur rapport au revenu médian : seuil de 11 200 €, soit 60 % de 17 787 € en 2012 - voir introduction),

9 quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat en 2014, qui accueillent au total 22 900 habitants (2014), soit environ 18 % de la population de l'agglomération troyenne (129.516 habitants en 2011) :

<i>Nom du quartier</i>	<i>Commune</i>	<i>Population</i>
▪ Chantereigne (La Chapelle Saint-Luc) Montvilliers (Les-Noës-près-Troyes) / Beau-Toquat (Troyes)		7 810
▪ Chartreux	Troyes	3 910
▪ Bords de Seine	Troyes	2 590
▪ Jules Guesde	Troyes	1 970
▪ Debussy	Pont-Sainte-Marie	1 620
▪ Maugout	Saint-André-les-Vergers	1 500
▪ Sénardes	Troyes	1 290
▪ Gare	Troyes	1 120
▪ Point du jour	Troyes	1 090

➤ **Les 4 autres quartiers**

A l'initiative du Grand Troyes, sur la base du projet de territoire, et dans le prolongement de la politique de la ville menée précédemment, sont également retenus :

2 quartiers en « Veille active » : quartiers précédemment inscrits dans la géographie prioritaire du CUCS et sur les fragilités desquels il convient de continuer de veiller :

- Les Marots à Troyes
- La Lisière sur les communes de Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas

2 quartiers à « Enjeu local » : quartiers présentant des signes de fragilisation

- Blanqui à Troyes
- Les Vassauls à Troyes

Principes relatifs au « Quartier vécu » :

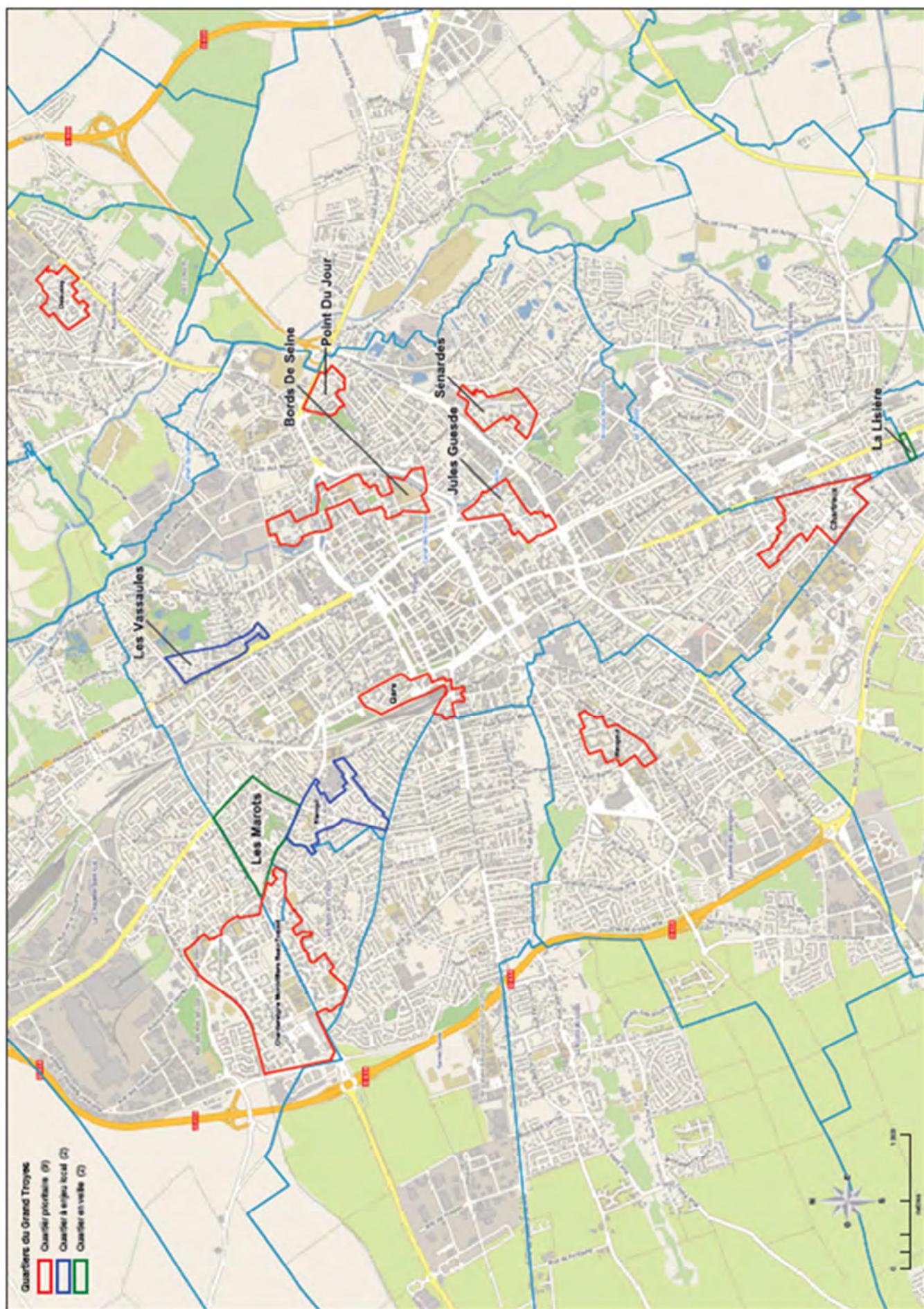
Les actions menées en faveur des habitants de ces périmètres seront conduites notamment par les structures et établissements socio-économiques présents,

- soit dans le périmètre réglementaire,
- soit dans l'environnement socio-économique de ce périmètre que l'on nomme « quartier vécu », c'est-à-dire bénéficiant aux habitants des quartiers désignés.

Les établissements et structures appartenant au « quartier vécu » pourront bénéficier des crédits du contrat de ville selon les principes relatifs à leur classement en « QPV » ou en veille active / enjeu local.

Le contrat de ville détermine les équipements identifiés des « quartiers vécus » : ils sont énoncés dans le tableau référentiel présenté en annexe. Ils figurent également sur les cartes des fiches-quartier présentées elles aussi en annexe.

La liste des établissements et structures appartenant au « quartier vécu » sera validée annuellement par le comité de pilotage du contrat de ville.



2. La gouvernance

2.1 Le pilotage partenarial

Comme le prévoit l'art 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les partenaires : État, collectivités, institutions, associations seront associés sur toute la durée du contrat de ville, de l'élaboration à la mise en œuvre.

La coordination générale est assurée conjointement par le Grand Troyes et l'État.

Le pilotage politique et technique du contrat de ville s'appuie sur une organisation à trois niveaux :

➤ **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est l'organe décisionnel du pilotage du contrat de ville.

Il est co-présidé par le Président du Grand Troyes et par la Préfète de l'Aube.

Il associe :

- Les représentants de l'Etat : le Secrétaire général, le Directeur de cabinet, la Déléguée du Préfet, et les directeurs de la DDT, de la DDCSPP, de l'UT-DIRECCTE
- Les représentants des collectivités : les Vice-présidents et Conseillers Communautaires Délégués désignés du Grand Troyes et son Directeur Général des Services. Les maires des six communes concernées et maires-adjoints désignés, ainsi que leurs Directeurs Généraux des Services
- Le Président du Conseil régional et le Président du Conseil départemental
- Les représentants des autres signataires du contrat de ville :
 - Procureur de la République
 - Directeur de la CDC
 - Directrice des services départementaux de l'Education nationale
 - Directeur de la CAF
 - Directeur de l'ARS
 - Les présidents et Directeurs Généraux des trois organismes HLM : Troyes-Habitat, Mon Logis, Aube Immobilier
 - Directeur de pôle emploi
 - Groupe La Poste

Les membres du comité de pilotage sont nommément désignés dans un document validé en comité de pilotage.

Le comité de pilotage a pour fonctions de :

- Valider le contrat de ville, puis son état d'avancement (principe de bilan annuel) ; Ajuste ses objectifs, programme et moyens, en tant que de besoin.
- Assurer l'articulation des politiques publiques et des différents dispositifs d'intervention spécifiques des partenaires, sur l'ensemble des champs thématiques du contrat de ville.
- Valider la maquette financière. Le comité de pilotage fait office de comité des financeurs du contrat de ville, afin de valider les divers financements pouvant être mobilisés sur les actions, tant dans le droit commun, que pour les crédits spécifiques.
- Evaluer la réalisation du contrat de ville.

➤ **Le comité technique**

Le comité technique est l'organe de conduite du contrat de ville.

Il est animé par le Secrétaire général de la préfecture de l'Aube et le Directeur général des services du Grand Troyes, ou leurs représentants,

Il associe les mêmes partenaires que le comité de pilotage, ses membres étant nommément désignés par les membres du comité de pilotage.

Il a pour fonctions de :

- Conduire la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville dans toutes ses dimensions,
- En organiser les moyens. Dont l'élaboration et la gestion de la maquette financière, la mission du comité de suivi opérationnel, etc...
- Proposer des actions et des ajustements du programme initial, ainsi que des modifications de moyens,
- Préparer l'évaluation soumise au comité de pilotage,

➤ **Le comité de suivi opérationnel**

Le comité de suivi est l'organe opérationnel de la mise en œuvre du contrat de ville.

Il est composé :

- Des responsables techniques des services de l'Etat : la déléguée du préfet et les chefs de services de la DDCSPP, DDT, DIRECCTE
- De l'équipe opérationnelle du Grand Troyes : chef de service politique de la ville, chefs de projet et chargés de mission, chef de service dispositifs contractuels
- Des chefs de projet des communes concernées : chefs de projet généralistes et cohésion sociale, et chefs de projet des projets de rénovation urbaine. Les chargés de mission gestion urbaine de proximité y sont associés en tant que de besoin.

Le comité de suivi opérationnel a pour fonctions :

- L'élaboration opérationnelle et le suivi du contrat-cadre
- L'impulsion et la définition des actions opérationnelles (fiches-actions),
- Le suivi et la coordination des actions. Il coordonne les groupes thématiques (voir article 6), et ses membres y participent en tant que de besoin. Il veille à l'articulation des dispositifs. Il tient le tableau de bord de la réalisation du contrat de ville. Il tient à jour la maquette financière. Il organise la synthèse des données de suivi et d'évaluation.
- L'animation des groupes de concertation
- La préparation du comité technique,

Les fonctions et les modalités de travail du comité de suivi opérationnel sont précisées par une lettre de mission validée par le comité de pilotage.

2.2 L'organisation du pilotage propre aux partenaires

➤ L'organisation du pilotage interne à l'Etat : le comité préfectoral interministériel

Dans l'objectif de valider les enjeux et les orientations en interne en préalable du comité de pilotage, les services de l'État s'appuient sur un comité inter-ministériel départemental créé en préfecture.

Il est présidé par le secrétaire général et animé par la déléguée du préfet.

Il est composé par les différents services de l'État. Il a pour fonction l'organisation et le suivi des engagements du droit commun de l'État pour les quartiers tels que définis dans les conventions d'objectifs.

Réuni 6 fois lors de l'élaboration du contrat, il se réunira 2 fois par an sur la durée de mise en œuvre du contrat de ville. Il a en charge la conduite du plan d'action issu du présent contrat de ville.

➤ L'organisation du pilotage interne au Grand Troyes

Le pilotage politique :

Le contrat de ville est placé sous l'autorité des délégations suivantes :

- Le Vice-président en charge de la solidarité, prévention accès aux droits
- Le Vice-président en charge du renouvellement urbain
- Le conseiller communautaire délégué à l'accès aux droits, aide aux victimes, dispositifs d'observation de la délinquance.

Les commissions organiques chargées de la conduite du contrat de ville sont :

- La commission « solidarité, prévention, accès aux droits »
- La commission « renouvellement urbain ».

Compte tenu du caractère transversal du contrat de ville, ces deux commissions se réuniront, autant que de besoin, de façon conjointe.

Les travaux de ces commissions sont soumis à l'avis du Bureau communautaire puis à celui du Conseil communautaire.

Le pilotage administratif :

Le contrat de ville est piloté par le service politique de la ville placé sous l'autorité du DGA en charge du pôle politique de la ville – aménagement de l'espace du Grand Troyes. Il est constitué d'agents en charge de la cohésion sociale, la rénovation urbaine, la gestion urbaine de proximité, le développement économique et commercial des quartiers.

Le service est appuyé par la mission habitat ainsi que le service des dispositifs contractuels, tous deux placés sous la même autorité. Ce dernier intervient dans la gestion des cofinancements du contrat de ville (cofinancements alloués au Grand Troyes ainsi que ceux attribués par le Grand Troyes).

Une collaboration étroite a également été mise en œuvre avec les services placés sous l'autorité du DGA en charge du Pôle Economie - Emploi - Innovation - Tourisme - Attractivité du territoire (notamment sur les volets développement économique dans les quartiers, emploi et insertion) en vue d'inscrire les objectifs de développement économique et d'emploi de la politique de la ville dans la stratégie communautaire portée par le Grand Troyes.

➤ **L'organisation du pilotage dans les Communes**

Ville de Troyes

Le pilotage politique :

Les enjeux identifiés sur le territoire et le caractère transversal du dispositif contrat de ville impliquent la mobilisation de l'ensemble des maires adjoints, tout en conservant la notion de référent qui sera assurée par l'adjointe au maire chargée des Conseils de quartier, Proximité, Relations avec les habitants.

L'adjoint au maire chargé de l'Urbanisme, Secteur sauvegardé, Rénovation urbaine assure le pilotage du volet NPNRU.

Participent au comité de pilotage les adjoints chargés :

- des Conseils de quartier, Proximité, Relations avec les habitants
- de l'Urbanisme, Secteur sauvegardé, Rénovation urbaine assure le pilotage du volet NPNRU
- des Affaires sociales – Solidarité entre les générations
- de l'Enseignement – Conseil municipal enfants
- de la Jeunesse
- de l'Emploi, du Commerce et du Stationnement

Le pilotage administratif :

Le contrat de ville est piloté par les pôles Famille et proximité et Urbanisme et Patrimoine pour assurer la cohérence et la complémentarité nécessaire aux différents volets du dispositif.

Sous l'autorité des deux DGA en charge de ces pôles, la ville mobilisera un chef de projet contrat de ville et un chef de projet renouvellement urbain. Dans un fonctionnement en mode projet, ils mobiliseront les ressources internes nécessaires et assureront la coordination entre les services impliqués dans les actions opérationnelles.

Ville de La Chapelle Saint-Luc

Le pilotage politique :

Les enjeux identifiés sur le territoire et le caractère transversal du dispositif contrat de ville impliquent la présence du maire et la mobilisation de l'ensemble des maires adjoints, tout en conservant la notion de référent qui sera assurée par l'adjoint au maire chargé de l'Urbanisme, Renouvellement Urbain et de la Politique de la Ville. Celui-ci assure également le suivi du Programme de Rénovation Urbaine.

Il sera secondé par le conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville.

Peuvent participer également au comité de pilotage le premier maire-adjoint et le conseiller municipal délégué à la démocratie participative.

Le pilotage administratif :

Le contrat de ville est piloté par le pôle Solidarité-Citoyenneté et plus directement par le service Cohésion Sociale et Urbaine pour assurer la cohérence et la complémentarité nécessaire aux différents volets du dispositif.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, le pilotage administratif sera assuré par un chef de projet contrat de ville, assisté d'un chargé de mission GUP/Médiation Urbaine et d'un chef de projet renouvellement urbain. Dans un fonctionnement en

mode projet, les ressources internes nécessaires seront mobilisées pour la coordination entre les services impliqués dans les actions opérationnelles. De la même manière, et dans le mesure où le dispositif Zone Franche Urbaine a été reconduit sous l'appellation "ZFU-TE", un comité de suivi qui réunira l'ensemble des acteurs concourant à l'efficacité de ce dispositif, sera installé afin de veiller notamment à l'application de la clause sociale d'embauche

Ville de Pont-Sainte-Marie

Le pilotage politique : Les enjeux identifiés sur le territoire et le caractère transversal du dispositif contrat de ville impliquent la présence du maire qui est seul en charge de la politique de la ville sur Pont-Sainte-Marie.

Le pilotage administratif : Le contrat de ville est piloté par le chef de projet Contrat de Ville, sous l'autorité de la directrice de Cabinet du maire.

Dans un fonctionnement en mode projet, les ressources internes nécessaires seront mobilisées pour la coordination entre les services impliqués dans les actions opérationnelles.

Ville de Bréviandes

Pilotage politique : Le pilotage politique du contrat de ville est porté par le Maire et l'ensemble de la municipalité. L'élu référent est le Maire-adjoint délégué aux affaires sociales.

Pilotage administratif : La commune désigne un chef de projet, qui intervient sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

Ville des Noës-près-Troyes

Le pilotage politique : Il sera assuré par le maire qui pourra être accompagné et/ou remplacé par ses adjoints, chacun dans leur domaine de compétence, en fonction de la problématique examinée. Pourront accompagner ou représenter le maire au comité de pilotage : les adjoints chargés de l'Enseignement, de la Jeunesse et du Conseil Municipal Jeunes ; des Associations et des Relations avec les habitants ; des Affaires sociales et de la Santé ; de l'Urbanisme ; de l'Environnement et du Développement Durable ; du Sport.

Le pilotage administratif : Il sera assuré par la Directrice Générale des Services et/ou par la chef de projet contrat de ville, sous son autorité. La Directrice Générale des Services participe au comité technique et peut être accompagnée ou représentée par la chef de projet contrat de ville.

Saint-André-les-Vergers

Pilotage politique : Le pilotage politique du contrat de ville est porté par le Maire.

Pilotage administratif : Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, qui participe au comité technique, il sera assurée par la chef de projet contrat de ville, également responsable du service Jeunesse.

Saint-Julien-les-Villas

Pilotage politique : Le pilotage politique du contrat de ville est porté par le Maire et le maire-adjoint à la politique de la ville, président de la commission organique Politique de la ville et citoyenneté.

Pilotage administratif : Il est assuré par le Directeur Général des Services, qui accompagne le maire au comité de pilotage.

3. L'association des habitants, la participation citoyenne

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 prévoit la mise en place de conseils citoyens sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils doivent permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes mais aussi de favoriser une plus grande mobilisation des habitants.

La mise en place des conseils citoyens doit permettre de créer des espaces de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Sur le territoire du Grand Troyes, la participation citoyenne pourra s'exprimer dans les quartiers prioritaires à travers des conseils citoyens qui seront mis en place en fonction des spécificités locales et en tenant compte de l'existant.

➤ Le périmètre des conseils citoyens :

1 conseil citoyen sera mis en place par quartier prioritaire et par commune :

- Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat (La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes, Troyes)
- Chartreux - Sénardes - Jules Guesde - Bords de Seine - Point du jour – Gare (Troyes).
- Maugout (Saint-André-les-Vergers)
- Debussy (Pont-Sainte-Marie)

Les conseils citoyens de la ville de Troyes pourront se substituer aux conseils de quartier lorsque les périmètres s'y prêtent.

➤ L'articulation entre les conseils citoyens et les maisons de projet :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que chaque projet de renouvellement urbain organise la mise en place d'une maison du projet permettant la coconstruction du projet dans ce cadre.

2 quartiers sont concernés : Jules Guesde sur la commune de Troyes - Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat sur les communes de La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes et Troyes.

Les membres des conseils citoyens seront associés à la maison de projet. Les modalités d'association et de concertation des habitants au projet de renouvellement urbain ainsi que les modalités de mise en place des maisons de projet sont indiquées dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

➤ La composition des conseils citoyens :

Les conseils citoyens seront composés d'habitants du quartier, d'acteurs locaux et de personnes ressources intervenant sur le quartier (associations, commerçants, bailleurs sociaux, professions médicales et paramédicales, entreprises, acteurs institutionnels), et d'habitants hors quartier en fonction du contexte local.

La parité homme / femme sera recherchée, ainsi que la participation des jeunes.

Les membres seront désignés par tirage au sort sur liste électorale, par appel à candidature, sur invitation de la collectivité, en tant que personnes « ressources », ou par candidature spontanée.

➤ La mise en place des conseils citoyens :

Les conseils citoyens seront mis en place progressivement et pourront évoluer dans leur fonctionnement sur la durée du contrat de ville.

La liste des membres sera transmise à la Préfète qui reconnaitra la composition du conseil citoyen après validation du conseil municipal.

➤ Le portage des conseils citoyens :

Les conseils citoyens pourront être portés par une association préexistante sur le quartier, ou par une association ex nihilo.

Dans ce dernier cas, l'association porteuse pourra être cofinancée par l'Etat pour le fonctionnement du conseil citoyen (charges de fonctionnement, actions visant à soutenir, organiser et structurer la participation citoyenne). Les crédits seront prévus au contrat de ville.

Ils pourront également n'être portés par aucune structure à personnalité morale. Dans ce cas, le fonctionnement du conseil citoyen ne sera pas subventionné par l'Etat. En revanche, des crédits visant à favoriser et mettre en œuvre la participation citoyenne (formations, interventions de personnes qualifiées, organisation de débats, conférences, ou tout autre action y concourant) pourront être inscrits au contrat de ville.

➤ Les engagements des membres des conseils citoyens :

Les conseils citoyens seront encadrés par une charte que chacun des membres devra s'engager à respecter, à l'écriture de laquelle ils pourront être invités à participer. Elle sera validée par le conseil municipal.

Un modèle type sera annexé au contrat de ville.

4. L'articulation des politiques publiques et l'architecture du contrat de ville

L'approche intégrée souhaitée dans la mise en œuvre du contrat de ville nécessite de bien penser les articulations et la cohérence entre ce contrat et les différentes politiques publiques sectorielles.

La gestion de la mobilisation du « droit commun » au bénéfice du contrat de ville par les différents partenaires permettra d'avoir une vue transversale de ces politiques sur les quartiers prioritaires.

L'articulation des politiques doit également s'opérer par la cohérence et la mise en synergie :

- de documents stratégiques de planification élaborés sur le territoire : le SCOT avec lequel il doit être compatible, le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, etc...,
- des outils de programmation régionale, s'agissant notamment du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), et du Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE, dont les crédits sur le volet urbain sont conditionnés par la signature du contrat de ville (cf point 5 – engagements et moyens financiers des partenaires).
- de dispositifs spécifiques mis en place dans les différents champs d'intervention (ci-dessous),

La liste des plans, schémas de planification et contrats conclus par les collectivités territoriales et leurs groupements devant prendre en compte les objectifs de la politique de la ville est précisée par décret n°2015-986 du 31 juillet 2015.

Enfin, l'approche globale du contrat de ville s'effectue au travers d'un certain nombre de conventions annexes et conventions d'application thématiques attachées au contrat de ville. Ces conventions seront signées dans le prolongement de la signature du contrat de ville.

L'articulation des dispositifs thématiques partenariaux

De nombreux dispositifs existent dans divers champs d'intervention afin d'organiser l'action des partenaires au service d'objectifs ciblés. Certains d'entre eux doivent pouvoir constituer une partie essentielle de certains volets thématiques du contrat de ville, d'autres doivent pouvoir identifier spécifiquement l'action sur les quartiers prioritaires (QPV).

C'est ainsi le cas du Programme de Réussite Educative (PRE), issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, et objet de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative sur l'agglomération troyenne du 1^{er} avril 2015.

Le Programme de Réussite Educative associe les objectifs et moyens de l'Education Nationale et ceux des partenaires locaux pour développer une action globale d'accompagnement aux enfants et familles retenus par le dispositif.

En ce sens, le contrat de ville soutient l'ensemble des actions du dispositif du PRE. Et le PRE répond aux objectifs du contrat de ville en matière d'éducation, d'épanouissement des enfants, et de soutien à la parentalité.

C'est aussi le cas des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en vigueur sur les villes de Troyes, de La Chapelle Saint-Luc, et de Pont-Sainte-Marie.

De nombreux autres dispositifs rentrent dans le cadre de l'action du contrat de ville et sont à coordonner. Parmi eux et par exemple, dans les différents champs thématiques :

- La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
- L'opération Ville Vie Vacances
- L'aide juridictionnelle
- La conférence intercommunale du logement
- Les clauses sociales d'insertion professionnelle dans les marchés publics
- Les ZFU-Territoires Entrepreneurs (ex Zone Franche Urbaine)

Afin d'organiser la mobilisation et la coordination de ces dispositifs autour des objectifs du contrat de ville, ces dispositifs sont identifiés dans les fiches thématiques jointes en annexe. Ils seront précisés pour chaque fiche-action venant décliner les orientations, ainsi que les acteurs porteurs et partenaires.

Les conventions d'application du contrat de ville

Le contrat-cadre est mis en œuvre sur certains champs d'action par des conventions d'application, qui précisent les objectifs et moyens de la réalisation de certaines de ses orientations spécifiques. Ainsi :

- Le Programme de Réussite Educative

Le PRE, évoqué ci-dessus, constitue de fait une convention d'application du contrat de ville sur son axe 1 « Education, parentalité ». Il ne représente toutefois pas l'ensemble des objectifs de cet axe 1 du contrat de ville, qui comporte des objectifs et actions relevant d'autres modes d'intervention.

- La convention des projets de renouvellement urbain des quartiers Jules Guesde et Chantereigne, précédée de son protocole de préfiguration

Ces deux quartiers ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- Jules Guesde (Troyes), en objectif national, ce quartier ayant précédemment fait l'objet du CUCS et de travaux de résidentialisation.
- Chantereigne (La Chapelle Saint-Luc), en objectif régional, dans le prolongement du PRU 1, convention elle-même prolongée par un avenant de clôture.

Le protocole de préfiguration précisant les objectifs et les moyens préparatoires à l'établissement en 2016 de la nouvelle convention du NPNRU, sera annexé au présent contrat-cadre du contrat de ville.

- D'autres conventions d'application pourront être conclues sur d'autres projets.

Ainsi, le projet de Centre d'affaires de quartier, pour le soutien aux créateurs d'entreprises par la mise à disposition de locaux, de services communs et de moyens d'accompagnement, dont la faisabilité est en cours d'étude sur le quartier Chantereigne, pourra faire l'objet d'une convention.

Les conventions annexes du contrat de ville

Le contrat de ville est aussi accompagné de conventions annexes qui précisent le cadre et le contenu des engagements des partenaires pour la mise en œuvre du contrat de ville dans certains domaines, ou relatifs à l'intervention de certains acteurs.

- Certaines de ces conventions sont rendues obligatoires par la loi :
 - La convention de mixité sociale

Conformément à la loi ALUR et dès lors que le contrat de ville est élaboré sur un territoire comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (article 8 de la loi du 21 février 2014), doit être annexée au contrat de ville une convention définissant :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux,
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des PRU,
- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires relatives aux objectifs de la convention.

Cette convention s'élabore dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement qui sera mise en place à la fin de l'année 2015, coprésidée par la Préfète de l'Aube et le Président du Grand Troyes.

Elle doit être signée au plus tard le 30 juin 2016 entre l'Etat, l'EPCI, les communes signataires du contrat de ville, le Département, les bailleurs sociaux, les organismes collecteurs (tous ces partenaires sont membres de la CIL, qui en comprend d'autres, et notamment l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que des professionnels de l'immobilier, des associations professionnelles ou représentant les locataires).

➤ La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30% sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires désignés du contrat de ville. En contrepartie, ils s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en matière de tranquillité publique, d'entretien et de maintenance du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie, et de participation des habitants.

Cette mesure entre en vigueur au 1er janvier 2016 pour les bailleurs signataires du contrat de ville et pour la durée de celui-ci.

Les organismes doivent transmettre annuellement aux signataires des contrats de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement. Une « convention d'utilisation de l'abattement de TFPB », doit ainsi être signée entre l'Etat, les collectivités concernées et les bailleurs, dans laquelle devront être identifiés les moyens de gestion de droit commun qu'ils mettent en œuvre dans chaque quartier, comparativement au reste de leur parc, ainsi que des objectifs spécifiques et les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement de la TFPB, le tout en articulation avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité. La signature de cette convention, à annexer au contrat de ville, conditionne l'obtention de l'abattement de TFPB.

➤ Le référentiel des équipements bénéficiaires des crédits de la politique de la ville (quartiers vécus)

Les équipements participant au périmètre de « quartier vécu » des 9 quartiers prioritaires (QPV) sont indiqués sur des cartes présentées dans les fiches-quartiers annexées au présent contrat-cadre.

Ils sont listés sur le tableau récapitulatif de ces équipements, et à ce titre, susceptibles de bénéficier des moyens de droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville, est annexé au présent contrat-cadre (*à annexer*).

Il est complété de ces mêmes types d'équipements qui concernent les 4 autres quartiers, susceptibles de bénéficier des seuls moyens de droit commun.

➤ La charte locale d'insertion

Conformément à l'article 3 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relatif à la charte nationale d'insertion, la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion professionnelle dans les marchés publics doit s'effectuer dans le cadre d'une charte locale d'insertion.

Sur l'agglomération troyenne, le plan d'application de la charte nationale d'insertion a été signé le 16 juillet 2007 et s'est développé sur les quartiers en renouvellement urbain du PNRU 1. Il bénéficie d'un bilan très positif. Le Grand Troyes en assure l'animation par un chargé de mission Insertion affecté à la conduite de la charte afin de fédérer l'ensemble des acteurs de l'Insertion-Emploi-Formation autour des projets. Il s'agit d'offrir une prestation globale aux maîtres d'ouvrage et entreprises intervenant dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

La convention de 2008 doit être actualisée et fera l'objet d'une nouvelle contractualisation adaptée au contrat de ville 2015-2020, et lui sera annexée.

➤ La charte de la laïcité

La laïcité est un thème d'enjeu fort sur les quartiers prioritaires retenu au niveau national. Le Comité Interministériel réuni le 6 mars 2015 a ainsi consacré un chapitre et 4 dispositions à la laïcité dans son cahier de 60 mesures pour l'égalité et la citoyenneté.

Parallèlement, l'Association des Maires de France a mis en place un groupe de travail à ce sujet qui a émis des positions et des propositions diffusées en juin 2015, et qui rédigera un modèle de charte locale à destination des collectivités.

Les partenaires du contrat de ville souhaitent s'inscrire dans ces démarches et rédigeront une charte locale de la laïcité pour l'agglomération troyenne, qui sera annexée au contrat de ville.

- D'autres conventions spécifiques, non obligatoires, pourront être annexées au contrat de ville.

5. Les engagements et moyens financiers des partenaires

Les partenaires signataires du contrat de ville s'engagent à prioriser leurs moyens vers les quartiers prioritaires pour la poursuite des objectifs du contrat de ville, s'agissant de leurs moyens humains, moyens d'ingénierie et moyens de financement.

- Les 9 « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) pourront bénéficier :
 - prioritairement des politiques de droit commun des différents signataires ;
 - de moyens spécifiques de l'État, du Grand Troyes, des villes concernées par les quartiers prioritaires et des autres partenaires signataires du contrat de ville.
- Les 4 quartiers en « veille active » et « à enjeu local » feront l'objet d'une attention particulière et pourront bénéficier de la mobilisation des moyens de droit commun.

Les moyens de l'État, du Grand Troyes, et des communes concernées sont spécifiés ci-dessous.

L'enjeu du droit commun

La mobilisation du droit commun est l'un des enjeux prioritaires du nouveau contrat de ville.

Le « droit commun » peut être défini comme étant les actions et les moyens que chaque partenaire met au service des habitants dans le cadre de son fonctionnement régulier.

La mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville est constituée de l'identification des actions qui entrent dans les objectifs du contrat de ville mais seront menées avec les moyens financiers, humains, et/ou matériels mis à disposition en dehors des programmes d'actions généralement annuels mobilisant des crédits spécifiques (les appels à projets notamment).

Les moyens mobilisables dans le cadre du droit commun seront analysés en amont de la validation des plans d'actions, et identifiés dans chacune des fiches-actions. Ils seront présentés dans la maquette financière à annexer au contrat-cadre.

Les engagements des partenaires

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- Mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du plan d'action du contrat de ville par un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires. Les interventions spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagées qu'après la mobilisation des moyens et des outils de droit commun.
- Œuvrer pour un dialogue de gestion renforcé entre les organismes financeurs.
- Soutenir la vie associative, enjeu fondamental de la politique de la ville, par la

sécurisation de leur financement et la simplification des procédures administratives avec les organisations les plus solides par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.

- Mobiliser les partenaires dans des actions correspondant aux objectifs du contrat de ville par le biais d'appels à projet.
- Participer à la rédaction des fiches action. Ces dernières déclineront les engagements financiers des partenaires avec des indicateurs de résultat.

➤ **L'ETAT :**

Concernant le droit commun de l'Etat

Des conventions d'objectifs inter-ministérielles ont été élaborées au niveau national par lesquelles les ministères s'engagent à territorialiser leurs politiques pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville. Les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des QPV constituent le levier principal de mobilisation des moyens de droit commun. Certains services sont particulièrement impactés par les dépenses liées aux quartiers prioritaires (QPV).

Le principe est de décliner ces conventions nationales au niveau territorial. Cela s'effectuera dans le cadre de la définition des fiches-action, qui préciseront :

- l'identification des lignes de financement de droit commun à mobiliser pour la mise en œuvre des actions concernées,
- la valorisation prévisionnelle de l'affectation de ces moyens au bénéfice des actions concernées sur les quartiers prioritaires

Le suivi des engagements sera réalisé par le comité interministériel en préfecture.

Concernant les crédits spécifiques « politique de la ville » sur les quartiers prioritaires :

Les crédits spécifiques BOP 147, BOP 104 seront mobilisés.

Concernant les crédits spécifiques en faveur de la rénovation urbaine :

- Achèvement des programmes dans le cadre du PNRU 1 : achèvement des quartiers troyens, Planche Clément, avenant de clôture Chantereigne-Montvilliers ;
- Le programme mis en œuvre sur le quartier Jules Guesde, reconnu d'enjeu national, sera soutenu par les crédits ANRU dédiés aux programmes nationaux de rénovation urbaine (enveloppe nationale de 4 Milliards € sur 10 ans : 2014-2024) ;
- Le programme mis en œuvre sur le quartier Chantereigne, reconnu d'enjeu régional, sera soutenu par les crédits ANRU à travers le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (enveloppe régionale de 27 M€ sur la période 2014-2020).

➤ **LE GRAND TROYES :**

Le Grand Troyes poursuivra le soutien financier qu'il a engagé au titre de sa compétence « politique de la ville » au profit des communes concernées, des bailleurs sociaux et des associations. Il mobilisera les dispositifs d'aide existants qui pourront évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du contrat de ville en fonction des plans d'actions qui seront retenus.

➤ **LES COMMUNES :**

Ville de Troyes :

Au titre de sa compétence générale, la Ville de Troyes intervient notamment dans les domaines des affaires sociales, de la vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, du sport et des loisirs, du logement et de l'aménagement urbain. Dans ce cadre, outre l'intervention de ses services, la Ville soutient les actions d'initiative associative d'intérêt local, dans le respect des compétences des autres collectivités publiques.

Ville de La Chapelle Saint-Luc

La Ville de La Chapelle Saint-Luc intervient entre autres dans les secteurs suivants : Enfance et jeunesse / vie scolaire et périscolaire / affaires sociales / logement / cadre de vie / aménagement urbain / culture, sport et loisirs.

La ville de La Chapelle Saint-Luc intervient dans tous ces domaines grâce à l'action de ses services municipaux d'une part, et soutient activement d'autre part les actions d'initiées par le monde associatif local.

Ville de Bréviandes

La commune de Bréviandes intervient régulièrement, dans le cadre de ses compétences générales, dans les domaines identifiés comme axes prioritaires par le contrat de ville. Ainsi, une attention particulière est accordée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux habitants de la Lisière lors de toute demande, notamment sur les problématiques de Prévention de la santé et accès aux soins, Insertion professionnelle et accès à l'emploi, Accès aux droits. Des actions et dispositifs sont mis en place dans les autres domaines, et la commune veille à ce que les habitants du quartier puissent les intégrer.

Villes de Pont-Sainte-Marie, Les Noës-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas

Les communes interviendront sur l'ensemble des champs du contrat de ville dans le cadre de leur compétence générale, et mobiliseront leurs moyens humains et financiers selon les besoins identifiés dans les programmes d'action validés entre les partenaires.

➤ **L'EUROPE :**

Le Programme opérationnel (PO) Champagne-Ardenne FEDER/FSE 2014-2020 constitue le cadre d'intervention des crédits européens sur le territoire champardennais. Néanmoins, d'autres sources de financements sectoriels sont régulièrement proposées par l'union européenne à travers des appels à projets thématiques auxquels les maitres d'ouvrage du contrat de ville seront, le cas échéant, invités à candidater.

Les crédits spécifiques en faveur de la rénovation urbaine :

L'axe 5 du PO 2014-2020 est dédié à l'accompagnement du développement et de l'aménagement durable des territoires urbains. Il poursuit trois objectifs :

- Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)
- Reconvertir les friches
- Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains.

Ces crédits ont, entre autres, vocation à accompagner la requalification des espaces urbains, notamment pour les territoires de la politique de la ville et les autres territoires à taux de

logements élevés. Une enveloppe régionale de 26,7 M € est dédiée à cet axe dont 14,8 à la rénovation urbaine. Le montant de subvention est néanmoins plafonné à 5 M€ par territoire. Sur le Grand Troyes, les quartiers prioritaires des communes de Troyes, la Chapelle Saint-Luc, Saint-André-les-Vergers et Pont-Sainte-Marie sont éligibles.

➤ **LA REGION :**

Le droit commun de la Région pourra être mobilisé notamment dans les domaines de l'économie, dont l'économie sociale et solidaire.

Les crédits spécifiques en faveur de la rénovation urbaine :

La Région accompagnera les opérations de rénovation des deux programmes de rénovation urbaine à travers le volet territorial du contrat de plan.

➤ **LE DEPARTEMENT :**

Le droit commun du Département sera recherché, notamment sur le volet cohésion sociale.

➤ **La Caisse des Dépôts et Consignations :**

La Caisse des dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son soutien financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, la Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville. Ces modalités d'intervention seront précisées dans les conventions qui seront à signer entre la Caisse des dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics,...) et sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La maquette financière du contrat de ville

Une maquette financière sera annexée au contrat de ville pour garantir la transparence des engagements et des moyens humains et financiers mobilisables.

Cette maquette financière est l'outil de référence de la conduite budgétaire du contrat de ville sur lequel les partenaires pourront s'appuyer pour assurer son suivi. A vocation pédagogique et pratique à destination des collectivités et des partenaires, elle assurera la lisibilité de l'ensemble de la mobilisation des moyens publics et de leur affectation sur les actions. Y figureront les dispositifs, acteurs, périmètre d'intervention, dispositifs mobilisables.

Elle prendra en compte trois natures de moyens :

- Le fléchage du droit commun des différents partenaires
- Les moyens humains mis à disposition par les partenaires pour la conduite et l'ingénierie du contrat de ville, sur l'ensemble de ses thématiques
- Les crédits spécifiques mobilisés pour les programmes d'action annuels

La maquette financière présentant les moyens financiers dédiés au contrat de ville par chacun des partenaires devra être établie avant la fin de décembre 2015.

Elle sera précisée lors de l'élaboration du programme d'action du contrat de ville dans les fiches-action qui indiqueront les lignes de financement à mobiliser.

Elle sera gérée par le comité technique, et tenue à jour par le comité de suivi opérationnel.

Elle sera présentée pour adoption au comité de pilotage du contrat de ville, et fera l'objet de validation annuelle par celui-ci.

6. L'organisation opérationnelle du contrat de ville

Les plans d'action et fiches-action

Le contrat-cadre définit des orientations pour chacun des axes thématiques, au nombre de 9, appartenant aux 3 piliers Cohésion sociale / Cadre de vie / Développement économique et emploi.

Sur chacun des axes thématiques, éventuellement regroupés, seront élaborés des « plans d'action » qui préciseront les objectifs opérationnels découlant des orientations, et les moyens des partenaires mobilisables. Ces plans d'actions seront élaborés par le comité de suivi opérationnel et validés en comité de pilotage.

Ces plans d'actions seront constitués de « fiches-actions » propres à chacune des actions qui concrétiseront la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

Les fiches-action définiront précisément : l'objet de l'action, son porteur, ses partenaires, les coûts et financements, le cadre administratif des moyens à mobiliser, les lignes de financement mobilisées.

Un tableau de bord de la réalisation du contrat de ville, structuré sur la base des plans d'action et des fiches-action, sera réalisé.

Les groupes thématiques

La mise en œuvre du contrat de ville doit associer les élus, les responsables techniques et les professionnels concernés par les différents champs d'action, au stade de la définition des actions et durant leur réalisation.

Des groupes de travail thématiques seront réunis, qui pourront s'organiser sur les thèmes des plans d'action.

Le fonctionnement de ces groupes thématiques doit être souple. Ils se réunissent de manière régulière ou en fonction des besoins, selon la nature de l'action et le niveau des interventions. Ils peuvent adopter des méthodes de travail propres et adaptées.

Ils sont composés de personnes référentes, émanant des institutions, collectivités ou acteurs concernés par chaque champ d'action thématique.

Un ou des pilotes sont désignés pour assurer l'articulation avec le comité de suivi opérationnel et avec les instances du contrat de ville.

7. L'évaluation

Le présent contrat ayant pour enjeux majeurs la réduction des inégalités sociales et territoriales, le comité technique s'appuiera sur les outils « données statistiques » mis en place par le CGET.

En complément, une grille de lecture comportant les indicateurs pertinents pour chaque quartier, eu égard aux enjeux définis, sera élaborée par les membres du comité de suivi et sera intégrée aux plans d'action.

III. LES OBJECTIFS

1. Les enjeux stratégiques sur les 3 piliers : 9 axes thématiques, 3 axes transversaux, 32 orientations.

Le contenu de l'action du contrat de ville s'organise autour des trois piliers désignés par la loi du 21 février 2014 :

- Le pilier cohésion sociale
- Le pilier cadre de vie
- Le pilier développement économique et emploi

Sur ces piliers, le contrat de ville de l'agglomération troyenne retient neuf axes thématiques à enjeux stratégiques. Ce choix est issu du travail mené en 2014 et 2015 pour la définition du projet de territoire de l'agglomération et la préparation du contrat de ville avec les partenaires concernés.

Ce travail a permis de dresser les éléments de diagnostic et de réfléchir à l'action à conduire pour cette nouvelle étape de la politique de la ville, et cela, dans le prolongement de la précédente : axes d'action à conforter et développer, éléments d'évaluation, nouveaux enjeux. Les orientations du futur contrat de ville ont pu ainsi s'esquisser.

La tenue de neuf ateliers thématiques au début du mois de juillet 2015 réunissant un large panel de partenaires de chacune des thématiques a permis d'en décliner les orientations. C'est à cette issue que sont énoncées les 32 orientations thématiques du présent contrat-cadre, listées ci-dessous.

S'y ajoutent trois axes transversaux sur trois enjeux essentiels dont la mise en œuvre concrète s'effectue au travers des différents axes thématiques.

L'ensemble des fiches thématiques et des fiches transversales figure en annexe. Les fiches thématiques comportent :

- une page « diagnostic et enjeux » : éléments principalement issus des groupes de travail du « projet de territoire »,
- une page « orientations » : issues des ateliers inter-partenaires de juillet 2015, indiquant également les acteurs et dispositifs concernés par le domaine d'action.

Les fiches transversales présentent les enjeux majeurs des thèmes concernés et indiquent les orientations et actions thématiques qui les mettront en œuvre.

Les 32 orientations thématiques

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1 - EDUCATION, PARENTALITE

- 1-A Développer l'offre éducative, et favoriser l'épanouissement des enfants
- 1-B Développer le soutien aux familles et à la parentalité
- 1-C Accompagner les parcours des jeunes
- 1-D Renforcer la mise en réseau des partenaires

Axe 2 -SANTÉ

- 2-A Accompagner les parcours de santé et prévenir les ruptures
- 2-B Faciliter la mise en réseau et la coordination des acteurs sociaux et des intervenants en santé
- 2-C Développer une politique d'éducation à la santé tout au long de la vie
- 2-D Prendre en compte l'impact du cadre de vie sur la santé des habitants

Axe 3 - CULTURE, SPORTS, LOISIRS

- 3-A Rendre l'offre culturelle accessible et amener les habitants à être acteurs de la vie culturelle
- 3-B Améliorer l'accessibilité et la pratique sportives
- 3-C Développer les évènements festifs pour favoriser le lien social
- 3-D Renforcer la mise en réseau des acteurs

Axe 4 - ACCES AUX DROITS

- 4-A Renforcer l'accès aux droits pour tous
- 4-B Renforcer le soutien social, juridique et psychologique des personnes victimes d'infractions
- 4-C Renforcer la mise en réseau des professionnels et des partenaires

PILIER CADRE DE VIE

Axe 5 - RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- 5-A Développer le renouvellement urbain au travers de grands projets
- 5-B Améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires et mieux articuler gestion et projet
- 5-C Conforter et étendre la Gestion Urbaine de Proximité

Axe 6 - HABITAT ET PEUPLEMENT

- 6-A Développer les outils de mesure et d'évaluation pour cadrer l'action
- 6-B Définir et traduire de façon opérationnelle une politique de peuplement adaptée et volontaire pour le territoire

- 6-C Créer les conditions d'attractivité des quartiers par une offre d'habitat en phase avec le marché et le territoire
- 6-D Améliorer l'accompagnement des ménages

Axe 7 - SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- 7-A Observer pour agir, à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle des quartiers
- 7-B Développer une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de l'agglomération
- 7-C Renforcer les actions de prévention

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 8 - EMPLOI, FORMATION, INSERTION

- 8-A Lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation
- 8-B Œuvrer pour l'employabilité
- 8-C Améliorer la coopération entre réseaux d'acteurs pour la cohérence des parcours

Axe 9 - DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- 9-A Mettre en œuvre un « développement économique intégré » et partenarial
- 9-B Développer une offre économique conjuguant dynamique des entreprises et dynamique des territoires
- 9-C Diffuser l'esprit d'entreprendre et la connaissance des métiers
- 9-D Construire et impulser l'attractivité durable des quartiers prioritaires

Les 3 axes transversaux

- T1 – **Citoyenneté** (cet axe intègre l'ensemble des dimensions touchant à la citoyenneté : l'accès aux droits, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, le respect du vivre ensemble, la participation à la vie citoyenne, la laïcité)
- T2 – **Jeunesse**
- T3 – **Mobilité**

2. La stratégie sur les quartiers

➤ L'action du contrat de ville se déploie sur 13 quartiers.

Dont les 9 quartiers prioritaires (QPV) suivants :

		<u>Population</u>	<u>Revenu médian</u>
Chantereigne (La Chapelle Saint-Luc) / Montvilliers (Les-Noës-près-Troyes) / Beau-Toquat (Troyes)		7 810	8 500 €
Chartreux	Troyes	3 910	7 800 €
Bords de Seine	Troyes	2 590	11 100 €
Jules Guesde	Troyes	1 970	6 700 €
Debussy	Pont-Sainte-Marie	1 620	8 500 €
Maugout	Saint-André-les-Vergers	1 500	8 200 €
Sénardes	Troyes	1 290	6 300 €
Gare	Troyes	1 120	9 300 €
Point du jour	Troyes	1 090	7 700 €
TOTAL		22 900	

S'y ajoutent 4 autres quartiers :

Les Marots	Troyes (en veille active)
La Lisière	Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas (en veille active)
Blanqui	Troyes (à enjeu local)
Les Vassaules	Troyes (à enjeu local)

➤ Les 13 quartiers se répartissent ainsi par communes :

- Troyes : 9 quartiers, dont les 6 quartiers prioritaires qui représentent 11 970 habitants : Chartreux / Bords de Seine / Jules Guesde / Sénardes / Gare / Point du jour / Les Marots / Blanqui / Les Vassaules / + Beau Toquat, rattaché au quartier Chantereigne.
- La Chapelle Saint-Luc : un seul quartier Chantereigne, mais le plus peuplé
- Les Noës-près-Troyes : le quartier Montvilliers, rattaché au quartier Chantereigne
- Pont-Saint-Marie : un seul quartier Debussy, mais représentant 50% de la population de la commune
- Saint-André-Les-Vergers : le quartier Maugout
- Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas, partageant un quartier, La Lisière.

➤ La stratégie territoriale du contrat de ville peut se résumer autour des trois grands objectifs suivants :

1. Poursuivre et finaliser l'intervention de requalification urbaine et d'accompagnement social sur les quartiers où la politique de la ville est déjà engagée :

- Sur les quartiers troyens : Chartreux, Sénardes, Point du Jour, Les Bords de Seine, dans le cadre notamment du PNRQAD et la continuité de l'opération isolée de rénovation urbaine sur la Planche Clément
 - Sur Chantereigne à La Chapelle Saint-Luc (objet du NPNRU, objectif régional) et les quartiers limitrophes des Noës (Montvilliers) et Troyes (Beau-Toquat) /
 - Sur le quartier Debussy à Pont-Sainte-Marie /
 - Sur le quartier Maugout à Saint André-les-vergers /
2. Ouvrir de nouveaux chantiers sur certains secteurs d'enjeux :
- Jules Guesde à Troyes, quartier éligible au NPNRU, objectif national
 - Le quartier Gare à Troyes, pour un projet urbain et social global
3. Maitriser l'évolution de certains quartiers sur lesquels des risques sont identifiés :
- La Lisière, petit quartier, sous le seuil de revenu de la nouvelle géographie prioritaire et particulièrement fragilisé
 - Les Marots, Blanqui, Les Vassaules sur Troyes, qui présentent des fragilités

➤ **Chacun de ces quartiers fait l'objet d'une fiche présentée en annexe, sur laquelle figurent :**

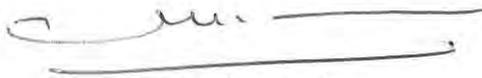
- Quelques indicateurs chiffrés socio-économiques
- Les enjeux spécifiques au quartier, identifiés par les partenaires du contrat de ville et en premier lieu par les communes
- Un rappel des éléments de la politique de la ville de la période contractuelle précédente, CUCS et PNRU, complété d'éléments sur les démarches de Gestion Urbaine de Proximité menées
- Des éléments relatifs à la vie du quartier, à leurs structures d'animation de quartier et associatives, relevés par les acteurs de terrain.

Contrat de ville
de
l'agglomération troyenne

Document-cadre
Septembre 2015

Signature officielle à Troyes le 23 octobre 2015
en présence de
Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Le Ministre



Patrick KANNER

La Préfète

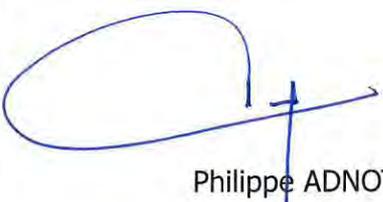
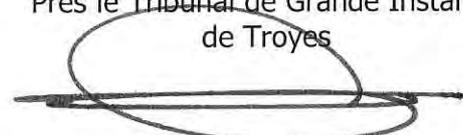
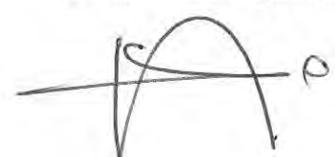
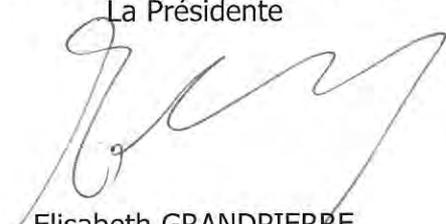
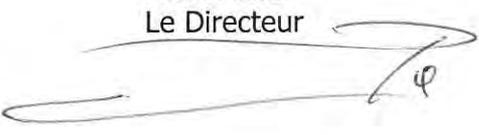


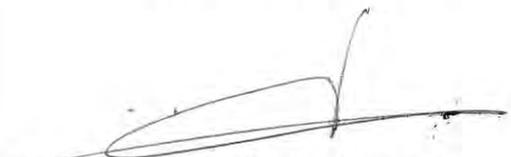
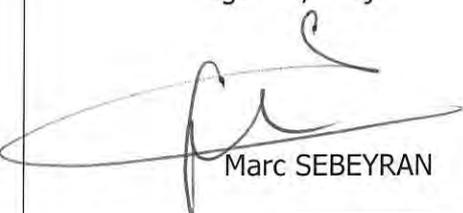
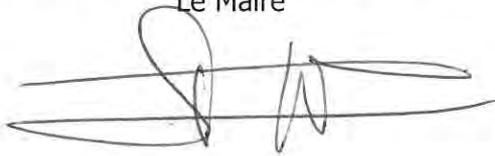
Isabelle DILHAC

Le Président
du Grand Troyes



François BAROIN

<p>Pour le Conseil régional de Champagne-Ardenne Le Président Par délégation, le Vice-président</p>  <p>Yves FOURNIER</p>	<p>Pour le Conseil départemental de l'Aube Le Président</p>  <p>Philippe ADNOT</p>
<p>Le Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Troyes</p>  <p>Olivier CARACOTCH</p>	<p>Pour la Caisse des Dépôts et Consignations Le Directeur régional</p>  <p>Jean-Luc COOPMAN</p>
<p>Pour Aube Immobilier Le Directeur général</p>  <p>Eric PROTTE</p>	<p>Pour Plurial Mon Logis Le Directeur général</p>  <p>Serge LAURENT</p>
<p>Pour Troyes Habitat Le Directeur général</p>  <p>Philippe COUDROT</p>	<p>Pour le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche La Rectrice de l'Académie de Reims</p>  <p>Hélène INSEL</p>
<p>Pour Pôle Emploi Le Directeur régional</p>  <p>Hubert PHILIPPE</p>	<p>Pour l'Agence régionale de santé La Déléguée territoriale de l'Aube</p>  <p>Irène DELFORGE</p>
<p>Pour la Mission Locale de l'Aube La Présidente</p>  <p>Elisabeth GRANDPIERRE</p>	<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube Le Directeur</p>  <p>Claude ANDRE</p>

<p>Pour la Poste Le Délégué régional</p>  <p>Philippe BONMARCHAND</p>	<p>Pour la ville de Troyes Le Maire Par délégation, l'Adjoint au Maire</p>  <p>Marc SEBEYRAN</p>
<p>Pour la ville de La Chapelle Saint-Luc Le Maire</p>  <p>Olivier GIRARDIN</p>	<p>Pour la ville de Saint-André-les-Vergers Le Maire</p>  <p>Alain BALLAND</p>
<p>Pour la commune des Noës-près-Troyes Le Maire Par délégation, l'Adjointe au Maire</p>  <p>Anne-Marie AUMER</p>	<p>Pour la ville de Pont-Sainte-Marie Le Maire</p>  <p>Pascal LANDREAT</p>
<p>Pour la commune de Bréviandes Le Maire Par délégation, l'Adjointe au Maire</p>  <p>Jacqueline PROTIN</p>	<p>Pour la ville de Saint-Julien-les-Villas Le Maire</p>  <p>Jean-Michel VIART</p>
<p>Pour l'EPARECA Le Directeur général</p>  <p>Thierry FEBVAY</p>	

Contrat de ville de l'agglomération troyenne

Document-Cadre

Septembre 2015

Annexe 1

Fiches thématiques

Les orientations par thématiques

Cohésion sociale

1. Education, parentalité
2. Santé
3. Culture, sports, loisirs
4. Accès aux droits

Cadre de vie

5. Renouvellement urbain et gestion urbaine de proximité
6. Habitat, peuplement
7. Sécurité, prévention de la délinquance

Développement économique et emploi

8. Emploi, formation, insertion.
9. Développement de l'activité économique sur les quartiers

Axes transversaux

T 1 - Citoyenneté

T 2 - Jeunesse

T 3 - Mobilité

Diagnostic et enjeux du territoire

La vision d'ensemble de la question éducative favorise la réussite pour tous et la réflexion sur le devenir du territoire. Ce qui se joue c'est bien la nouvelle attractivité du territoire de la commune de rattachement et plus largement du territoire communautaire dont les premiers résultats sont à attendre au vu du degré de réalisation des programmes. Nous savons que cette attractivité passe par l'amélioration du cadre de vie, la qualité des services de proximité et dans la confiance des parents dans l'école du quartier.

La part des jeunes est plus importante dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération. Par ailleurs, de nombreuses familles sont dans des situations complexes (monoparentalité, familles nombreuses, précarité sociale, ...) créant un environnement peu favorable à l'épanouissement des enfants et augmentant une distanciation des parents face à l'institution scolaire. La problématique éducative revêt donc une importance considérable.

Le diagnostic territorial et l'écoute du terrain révèlent un déficit global de formation et de qualification professionnelle assez marqué dans l'agglomération. Au-delà, certains jeunes semblent afficher, comme dans la plupart des sites observés au plan national, des conduites de rupture vis-à-vis de l'école et/ou de leur famille, rendant plus difficile l'action des institutions en faveur de leur réussite, de leur insertion et de leur participation aux activités qui leurs sont proposées.

La problématique est donc multiple car elle relève à la fois de la lutte contre l'échec scolaire et de l'entrée dans des cursus diplômants et qualifiants ; de l'éducation familiale et sociale, incluant la fréquentation des structures culturelles sportives et de la capacité des parents à jouer pleinement leur rôle d'éducateur ; de la prévention de la délinquance ; de la formation à la citoyenneté, à la socialisation et aux règles communes du « vivre ensemble ».

La montée en puissance du Programme de Réussite Educative (PRE) a permis de mettre en synergie l'action éducative de l'Education Nationale et les actions portées par les villes, initiées parallèlement, et des liens utiles entre l'école et les acteurs du quartier.

Malgré des évolutions positives, les difficultés de réussite scolaire et les phénomènes de rupture sont davantage prégnants dans les écoles des quartiers prioritaires. Les phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire sont accrus et se déclarent de plus en plus tôt.

Les institutions présentes sur le territoire sont favorables à l'implication des parents dans le parcours éducatif des enfants et certains parents s'impliquent volontairement dans cette démarche ou saisissent directement les dispositifs d'accompagnement (PRE, Maison de l'Adolescence). Depuis peu dans l'Aube, la CAF propose une animation départementale du réseau de soutien à la parentalité, pour développer une véritable politique familiale en appui des autres partenaires locaux.

Depuis ces dernières années, l'offre de loisirs s'est diversifiée, mais elle est inégalement répartie sur le territoire et manque de complémentarité, dans des structures souvent sous-dimensionnées au vu des besoins de proximité.

Les enjeux

- ⊕ **Réduction des inégalités sociales en matière d'éducation.**
- ⊕ **Accroissement de la réussite éducative pour tous.**
- ⊕ **Reconnaissance des parents comme des experts éducatifs, acteurs de la réussite de leurs enfants.**
- ⊕ **Veille à l'épanouissement des enfants à l'école pour éviter la rupture scolaire et leur garantir les meilleures perspectives d'avenir.**
- ⊕ **Valorisation des jeunes dans un environnement éducatif adapté répondant à leurs attentes, leurs projets et propice à leur engagement et leur avenir.**
- ⊕ **Poursuite d'une continuité éducative entre temps scolaire et hors scolaire.**
- ⊕ **Rétablissement d'une relation de confiance entre jeunes et adultes.**

Orientations du contrat de ville**1-A Développer l'offre éducative, et favoriser l'épanouissement des enfants**

- Favoriser l'apprentissage de la langue française dès le plus jeune âge en lien avec les parents
- Soutenir l'ensemble des actions du dispositif du PRE
- Mettre en cohérence les différents temps de vie de l'enfant
- Accompagner la scolarisation des moins de 3 ans

1-B Développer le soutien aux familles et à la parentalité

- Accompagner les parents et la famille en tant qu'acteurs responsables dans leur rôle éducatif
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale (droits et devoirs) et en s'appuyant sur leurs compétences
- Améliorer la coopération entre les parents et l'ensemble des partenaires

1-C Accompagner les parcours des jeunes

- Révéler et mettre en valeur leur potentiel, l'estime de soi et leurs compétences pour être acteurs de projets
- Favoriser leur autonomie et l'exercice de leurs droits et devoirs
- Prévenir la rupture et le décrochage aux plans scolaire, familial et sociétal
- Améliorer le repérage et l'orientation des jeunes en difficulté vers les dispositifs existants

1-D Renforcer la mise en réseau des partenaires

- Renforcer et coordonner l'ensemble des réseaux sur les territoires (parentalité, maîtrise de la langue, jeunesse, éducation, ...)
- Favoriser les échanges de pratiques et les liens entre professionnels et renforcer les synergies

Acteurs et moyens, articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
/ Préfecture / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Collectivités territoriales

Conseil Départemental / Centres Communaux d'Action Sociale / Maisons de quartiers / centres sociaux / structures d'accueil de jeunes enfants / accueils de loisirs

Etablissements Publics

Caisse d'Allocations Familiales / Mutualité Sociale Agricole

Associations

Associations d'éducation spécialisée / autres associations

Moyens dédiés / Dispositifs

Programme de Réussite Educative (PRE)
Action sociale de la CAF
Réseau d'Education Prioritaire (REP / REP +)
Projet Educatif Des Territoires (PEDT)
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
Ecole de la 2^{ème} chance
Opération Ville Vie Vacances
Service Civique
Adultes Relais

Diagnostic et enjeux du territoire

L'agglomération troyenne ne fait pas exception quant aux problématiques de santé rencontrées sur le territoire national. Les acteurs de terrain soulignent depuis longtemps l'émergence et l'acuité des problèmes de santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette dimension est aujourd'hui prise en compte dans les réflexions du contrat de ville, et l'observation avance avec les premiers retours d'expérience des ateliers santé ville (ASV).

Les populations les plus précaires et les plus en difficulté socialement s'avèrent être les plus vulnérables du point de vue sanitaire et nécessitent un accompagnement particulier. Et ceci par défaut de temps, de moyens, de conscience et de connaissance, parce que la préoccupation sanitaire (comme le souci de soi en général) s'étiole avec l'urgence de la vie quotidienne, l'exclusion sociale, le mal logement, les difficultés de l'éducation, les tensions familiales ou de voisinage. C'est donc en direction de ces personnes en situation de précarité que doivent se déployer les moyens de l'action publique en matière de santé, en adaptant les réponses apportées au type de public concerné. La méconnaissance des opérateurs de santé agissant sans complémentarité et la difficulté à articuler social/santé par un maillage cohérent et efficace d'acteurs locaux nuisent à la prise en charge et à l'orientation des patients vulnérables et en besoin immédiat.

Sur le territoire, la santé mentale reste une problématique sur laquelle il faut travailler pour favoriser le désengorgement des établissements publics qui ne sont pas en capacité à répondre de manière satisfaisante aux demandes locales. Le nombre de personnes souffrants de troubles psychologiques ne diminue pas et concerne jeunes et adultes. Le déficit de prise en charge et le manque d'accompagnement des malades génèrent souvent troubles du voisinage, isolement et violences.

En ce qui concerne les addictions, nous constatons une banalisation des pratiques, avec une consommation d'alcool et de drogue en constante augmentation à la fois chez les jeunes et les adultes et tout particulièrement chez les femmes. Le réseau de partenaires tend toutefois à se structurer et s'élargir pour faciliter le repérage et la prise en charge des personnes qui sont le plus éloignées du soin.

Un protocole départemental de lutte contre les violences a été mis en place pour favoriser l'orientation et l'accompagnement des victimes, souvent en situation d'urgence. De nombreuses formations sont proposées aux professionnels afin d'enrichir leurs pratiques.

La désertification médicale et la difficulté de trouver un médecin à proximité, le frein financier pour l'accès à certains soins, amènent les personnes les plus fragiles à renoncer aux soins et à se désintéresser de leur propre santé.

Les enjeux

- ⊕ **Le respect de la charte d'Ottawa**
- ⊕ **L'amélioration de l'état de santé général des personnes les plus vulnérables**
- ⊕ **La réduction des inégalités sociales qui existent en matière de santé publique, et le développement de la prévention**
- ⊕ **La prise en charge des patients précaires dans un parcours de soin coordonné**
- ⊕ **La désertification médicale et les difficultés d'installation de nouveaux professionnels de santé**
- ⊕ **Le besoin équipements de proximité répondant aux besoins du territoire, et leur bonne répartition territoriale**
- ⊕ **La réduction des effets environnementaux conduisant à une détérioration de l'état de santé de la population**

Orientations du contrat de ville**2-A Accompagner les parcours de santé et prévenir les ruptures**

- Améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement des publics, notamment les plus éloignés du soin vers les professionnels de santé ;
- Apporter une réponse de proximité (addictions, violences, troubles du comportement, souffrances psychiques, sexualité, nutrition, vieillissement, environnement...), tout en conduisant une politique d'accompagnement des publics précaires
- Favoriser l'implantation de professionnels de santé et l'installation de nouvelles formes de structure de santé (maison de santé) ;
- Favoriser la lisibilité et visibilité de l'offre sur le territoire

2-B Faciliter la mise en réseau et la coordination des acteurs sociaux et des intervenants en santé

- Décloisonner les champs d'intervention, en vue d'améliorer le repérage et la prise en charge globale des personnes.
- Encourager une coopération pluri-professionnelle entre les acteurs de terrain pour améliorer l'offre de prévention et d'accès aux soins
- Mobiliser les « futurs professionnels » dans la réflexion des problématiques de santé publique
- Structurer les réseaux d'alerte, d'assistance et d'intervention des professionnels (santé et social) auprès des personnes en difficultés et isolées
- Accompagner les professionnels accueillant des publics en souffrance

2-C Développer une politique d'éducation à la santé tout au long de la vie

- Proposer un projet de prévention santé souple et adapté
- Contribuer à la réduction des comportements à risques (drogues, alcool, tabac, alimentation, audition, ...)
- Œuvrer au bien vieillir et à la lutte contre l'isolement sur le territoire

2-D Prendre en compte l'impact du cadre de vie sur la santé des habitants

- Permettre le maintien à domicile en adaptant l'offre de logement existante et en développant une offre adaptée ou adaptable
- Œuvrer pour la réduction de l'impact des déterminants environnementaux négatifs sur la santé

Acteurs et moyens, articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Agence Régionale de Santé / Préfecture / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) / Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Collectivités territoriales

Conseil Départemental / Centres Communaux d'Action Sociale / Maisons de quartiers / centres sociaux

Etablissements Publics

Centre Hospitalier de Troyes / Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / Maison Départementale des Personnes Handicapées / Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie / Centre Médico-Psychologique / Centre de Médecine Préventive

Associations

Maison de Santé / Instance Régionale d'Education et de Promotion de la santé / UNAFAM / Solidarité femmes / centre de soins infirmiers chapelains / Réseau Gérontologie et Mémoire de l'Aube (RéGéMa)

Baillleurs sociaux

Troyes Habitat / Mon Logis / Aube Immobilier

Moyens dédiés / Dispositifs

Fonds d'intervention régional des ARS
Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
Permanence d'accès aux soins et à la santé
Schéma départemental gérontologique
Schéma handicap départemental
Aide médicale d'État
Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)
Programme de Réussite Educative (PRE)
Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU), Plan Climat Energie Territorial (PCET)
Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie)

Diagnostic et enjeux du territoire

La culture, le sport, les loisirs sont des dimensions fondamentales pour le développement personnel des individus, mais sont aussi des leviers essentiels du lien social sur les quartiers.

Face à la fragilité des statuts sociaux, la persistance de la pauvreté et de la précarité, l'isolement et le mal vivre, la tendance au vieillissement, le désœuvrement de certains jeunes, l'animation sociale de proximité a été citée unanimement par les partenaires comme un axe d'action à conduire au service de la cohésion sociale pour favoriser la participation de chacun à la vie collective, et accompagner les personnes vers plus d'autonomie.

Le diagnostic a permis de relever les points suivants :

- ✓ L'accès aux loisirs en direction de l'enfance est relativement bien structuré que ce soit sur le temps des vacances ou sur les temps péri-éducatifs.
- ✓ Les dispositifs en direction des jeunes restent modestes du point de vue quantitatif. Les initiatives locales en matière d'engagement et de citoyenneté existent mais sont peu valorisées.
- ✓ les quartiers sont souvent confrontés à la faiblesse de la vie associative. Dans l'Aube, le pourcentage de licenciés d'associations de sports et de loisirs pour la population résidant en ZUS est très faible : 10.58% (moyenne nationale de 28%).

Les partenaires ont constaté l'effet positif d'une mise en lien du travail social et de l'animation sociale de proximité. La proximité et la souplesse du travail social peuvent être un moyen d'approcher des publics éloignés de toutes les actions publiques. Et les travailleurs sociaux ont une pratique partenariale entre institutions, et avec les bailleurs et les associations qui permettent l'émergence de projets.

Par ailleurs, si l'action de proximité sur les quartiers est indispensable, le développement de l'accès aux équipements et aux pratiques en dehors du quartier, et tout particulièrement vers le centre de l'agglomération (médiathèque, etc...), est une dimension tout aussi essentielle.

Pour cela, le travail sur la mobilité, au sens des conditions de déplacement, et au sens de l'ouverture hors de son quartier, constitue un enjeu très important reconnu par tous, qui vaut autant pour l'accès à l'emploi que pour l'accès à la culture et au sport.

Les enjeux

- ⊕ **Le maintien et l'accompagnement de l'offre artistique, sportive, culturelle et festive**
- ⊕ **L'accessibilité et la diversification de l'offre**
- ⊕ **La participation des habitants et les modes de communication**
- ⊕ **La mobilité**
- ⊕ **L'ouverture des habitants à la diversité culturelle, artistique, scientifique et sportive**
- ⊕ **Le rôle des acteurs de proximité**

Orientations du contrat de ville :**3-A Rendre l'offre culturelle accessible et amener les habitants à être acteurs de la vie culturelle**

- Développer l'éducation à la culture et à l'art et les désacraliser
- Favoriser la co-construction des projets avec les habitants et l'apprentissage des pratiques par la médiation. Favoriser particulièrement l'implication des jeunes
- Renforcer l'accès et les savoirs relatifs aux nouvelles technologies
- Améliorer l'accessibilité des lieux de vie culturels par l'encouragement à la mobilité (sortir du quartier), et par la politique tarifaire

3-B Améliorer l'accessibilité et la pratique sportives

- Favoriser l'implication des parents dans la vie sportive, notamment associative (déjouer les approches consommatrices)
- Veiller à l'égalité femmes / hommes et à la mixité des pratiques sportives
- Veiller à l'égalité d'accès au sport pour tous âges, et tous publics, notamment handicapés
- Favoriser les échanges entre quartiers, encourager l'accès aux équipements de proximité, rendre accessible les grands équipements de l'agglomération (tarifs, mobilité)

3-C Développer les événements festifs pour favoriser le lien social

- Décloisonner les pratiques culturelles, sportives et festives par le développement d'événements tous publics
- Favoriser les événements inter-quartiers

3-D Renforcer la mise en réseau des acteurs

- Coordonner les moyens pour mutualiser et « rationaliser » l'offre à l'échelle de l'agglomération, adapter les lieux aux pratiques diverses, développer l'inter-quartiers et avec la ville-centre,
- Organiser des méthodes et outils de conduite de projet partagés. Former les professionnels.
- Renforcer l'articulation entre politiques publiques (parcours d'éducation, parentalité, apprentissage natation, etc...)
- Développer les partenariats, notamment la co-construction inter-associations, mieux accompagner les associations et s'appuyer sur les compétences de proximité.

Acteurs, moyens et articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Préfecture/ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / Direction Régionale des Affaires Culturelles

Collectivités territoriales

Conseil Départemental / C. Communaux d'Action Sociale / Maisons de quartiers / centres sociaux / accueil de loisirs/ Médiathèques / Pôle muséal

Etablissements Publics

Caisse d'Allocations Familiales / Théâtre de la Madeleine

Associations

Associations sportives / Régies de quartiers / Tréteaux des cœurs volant/ Ligue de l'enseignement/ Fédération des MJC Aube / Centre pour l'UNESCO

Bailleurs sociaux**Moyens dédiés / Dispositifs**

CNDS

BOP Jeunesse

FONJEP (aide à l'emploi)

FDVA (fond de développement à la vie associative)

Les Portes du Temps

Opération Ville Vie Vacances

Projet Educatif Territorial (PEDT)

Service Civique

Diagnostic et enjeux du territoire

La notion d'accès au droit revêt un aspect de conquête de la citoyenneté, comme sujet de droit, et d'accès à l'information amenant une capacité à mettre en œuvre un droit ou à le faire respecter.

Les citoyens des quartiers prioritaires sont davantage confrontés à des difficultés concernant la connaissance et l'accès à leurs droits et devoirs. Localement, la volonté est de pouvoir apporter une réponse adaptée aux besoins des populations, tant au niveau du droit du travail, de la famille, des étrangers, au logement, à la santé, à la consommation, etc. Concernant les personnes immigrées, leurs situations sont souvent aggravées par des insuffisances ou méconnaissances en matière de langue, de culture et par des discriminations à l'emploi et au logement, ce qui justifie le maintien d'une politique d'intégration.

Localement, les incivilités persistent sur les quartiers, notamment de groupes de jeunes, ne faisant pas l'objet de dépôt de plainte par peur des victimes de ne pas être soutenues. L'isolement des publics fragilisés est un frein à la mobilisation de l'accompagnement des victimes. Autre constat, l'augmentation du repérage des situations de violence conjugale dû à la qualité du travail en réseau des partenaires sous l'impulsion de la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité (DDCSPP) favorisant un accompagnement renforcé des victimes. La mobilisation des associations y est pour beaucoup.

L'agglomération troyenne bénéficie d'une offre de proximité, relative à l'accès au droit, que ce soit à travers les permanences organisées dans certaines communes ou, pour un plus vaste secteur, à la Maison de la Justice et du Droit (MJD). Cette dernière accueille toute personne souhaitant obtenir des informations sur ses droits et propose des modes amiables de règlement des conflits.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales reçoit la population dans le cadre du « rendez-vous des droits » pour prévenir le non recours aux droits.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de l'Aube est chargé d'organiser l'offre proposée sur le département, en mettant en œuvre diverses actions qui doivent permettre à tous de s'informer en matière de droit et d'accompagner les démarches en vue de l'exercice d'un droit (consultations, assistance à la rédaction, conclusion d'actes juridiques) ou l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles.

Il a pour mission de sensibiliser les jeunes en milieu scolaire au système judiciaire et propose ainsi des visites lors d'audiences au tribunal correctionnel, et anime des expositions. Le CDAD est l'intermédiaire indispensable pour l'accès au droit des scolaires, l'intermédiaire entre la Justice et l'École.

Par ailleurs, il travaille actuellement à l'élaboration d'un guide départemental de l'accès au droit, sous forme d'annuaire à la fois papier et en ligne, à destination des professionnels, en vue de faciliter l'orientation des publics, selon le domaine d'intervention.

Les enjeux

- ⊕ **La réduction des inégalités femmes/hommes, en s'appuyant sur le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.**
- ⊕ **La lutte contre la précarité.**
- ⊕ **L'accès équitable au droit pour tous et à une offre lisible et diversifiée, en réponse aux besoins des publics.**
- ⊕ **L'amélioration du recours à ses droits.**

Orientations du contrat de ville**4-A Renforcer l'accès aux droits pour tous**

- Maintenir et développer des lieux d'accueil et d'information au plus près des habitants
- Veiller à une répartition équitable, adaptée des lieux ressources sur le territoire et/ou à leur accessibilité
- Améliorer la lisibilité et la visibilité des lieux d'accueil et d'information
- Proposer des parcours adaptés aux besoins des publics, notamment ceux ne maîtrisant pas la langue
- Renforcer les démarches de soutien et d'accompagnement par des personnes qualifiées

4-B Renforcer le soutien social, juridique et psychologique des personnes victimes d'infractions

- Identifier les difficultés d'accès aux droits des victimes pour en lever les freins
- Améliorer le repérage, l'accompagnement et l'orientation des victimes, notamment de violences conjugales / intrafamiliales et de discriminations

4-C Renforcer la mise en réseau des professionnels et des partenaires

- Favoriser la coopération entre les acteurs locaux et la transmission d'information pour décloisonner les champs d'intervention
- Améliorer le repérage des difficultés d'accès aux droits
- Poursuivre et développer la sensibilisation des partenaires pour faciliter l'orientation des personnes victimes et leur prise en charge

Acteurs et moyens, articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Préfecture / Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité / Juridictions administratives et civiles (tribunaux) / Direction Protection Judiciaire de la Jeunesse / Défenseur des droits

Collectivités territoriales

Conseil Départemental / Centres Communaux d'Action Sociale / Maisons de quartiers /Centres sociaux

Etablissements Publics

Conseil départemental d'Accès aux Droits / Centre Hospitalier de Troyes / Etablissements pénitentiaires / Maison de la Justice et du Droit, Caisse Primaire d' Assurance Maladie / Caisse d'Allocations Familiales

Associations

Solidarité femmes / CIDFF / AVIM-RS / conciliateurs de justice / Union Départemental des Associations Familiales / Association Départementale Information Logement Aubois / Amicales de locataires / Défense du consommateur

Moyens dédiés / Dispositifs

Fonds Interministériel de la Prévention de la délinquance (FIPD)

Aide juridictionnelle

Couverture Maladie Universelle

Aide médicale d'État

Maison Départementale de la Famille

Service Civique

Plan départemental de la prévention et de l'aide aux victimes

Plan départemental de lutte des violences faites aux femmes

Crédit de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Diagnostic et enjeux du territoire

Un Programme de Rénovation Urbaine « première génération » s'est déployé sur l'Agglomération Troyenne, au travers de deux conventions.

L'une sur les trois quartiers troyens : Point du Jour, Sénardes et Chartreux (PRU en voie d'achèvement). L'autre sur le quartier Chantereigne-Montvilliers, situé sur La Chapelle Saint Luc, Troyes, Les Noës Près Troyes et Sainte Savine, programme encore en phase opérationnelle. Ces programmes ont donné à voir aux habitants l'effectivité de la transformation de leur cadre de vie.

Le quartier Jules Guesde, situé en frange du centre-ville de Troyes dans un secteur en forte mutation, connaît d'importants problèmes sociaux. Initialement envisagé partie prenante du premier PRU (des redéploiements ont d'ores et déjà permis des résidentialisations), il nécessite un projet de renouvellement urbain ambitieux accompagné d'une amélioration des équipements publics et d'un accompagnement social renforcé.

Sur le quartier Chantereigne, les points d'étape ont mis en évidence les transformations du cadre de vie mais aussi l'intérêt d'un recadrage de la programmation habitat et d'une réorientation du programme d'activités économiques.

Des enjeux de renouvellement urbain se sont imposés parallèlement sur deux sites : Le quartier de la gare, dévalorisé par un contexte urbain et des situations sociales préoccupantes, représente un enjeu stratégique pour le territoire. Le secteur des Bords de Seine, situé dans le « Bouchon de Champagne » de Troyes qui bénéficie d'un PNRQAD en raison d'un patrimoine immobilier fortement dégradé et d'un environnement social fragile, intègre aussi l'opération isolée du PRU 1 sur la « Planche Clément », et nécessite la mobilisation d'interventions croisées.

Plus généralement, la valorisation du cadre de vie représente un enjeu déterminant sur l'ensemble des 13 quartiers, pour l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et l'équilibre de la vie sociale.

En même temps, la gestion des quartiers doit tenir une place majeure dans le contrat de ville.

Les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) mis en place dans le cadre des PRU ont démontré leur utilité, pour favoriser la coordination des différents acteurs, accompagner les habitants dans l'appropriation des nouveaux équipements et services, et inciter les habitants à être acteurs de l'évolution de leur quartier et du « mieux-vivre ensemble ». Une ingénierie et des outils spécifiques ont été mis en place (diagnostics en marchant, ateliers urbains...).

Les dysfonctionnements identifiés dans les quartiers concernent principalement la propreté (dépôts sauvages, jets de déchets par les fenêtres), le stationnement, et plus largement, les incivilités (usage des lieux collectifs, dégradations, conflits de voisinage...).

Aujourd'hui, une réflexion doit être menée sur l'avenir de la GUP car elle évolue différemment sur les quartiers, en fonction de l'avancement de la rénovation urbaine, et selon l'évolution des politiques des partenaires dont notamment l'évolution de la répartition des services publics entre les communes et l'agglomération.

L'élaboration de la convention sur les contreparties des exonérations perçues par les bailleurs sociaux sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), permettra de réfléchir à l'installation d'une GUP sur chaque quartier.

Pour la signature de conventions de GUP, il convient de définir une gestion adaptée du quartier par la remise à plat des domanialités foncières : clarification des statuts entre les espaces, redéfinition des responsabilités de gestion de chacun sur les espaces nouvellement aménagés, etc... Cette gestion temporaire et future peut être formalisée par une convention de gestion partagée (ex : convention de gestion raisonnée sur le secteur Chantereigne).

Les enjeux

- ⊕ **L'insertion des quartiers dans leurs villes et leur agglomération,**
- ⊕ **L'amélioration du cadre de vie des quartiers et des conditions de vie quotidienne de leurs habitants, favorisant l'équilibre de la vie sociale,**
- ⊕ **Le traitement de nombreuses friches déqualifiant les quartiers**
- ⊕ **L'amélioration des services publics présents sur les quartiers,**
- ⊕ **La confortation de la qualité de la GUP issue des programmes de rénovation urbaine**
- ⊕ **L'appropriation des équipements et lieux nouveaux pour renforcer le lien social**
- ⊕ **La clarification des responsabilités de gestion liées aux incohérences du parcellaire,**

Orientations du contrat de ville**5-A Développer le renouvellement urbain au travers de grands projets**

- Poursuivre le renouvellement urbain du quartier Chantereigne (NPNRU / La Chapelle St Luc)
- Développer un projet de renouvellement urbain sur le quartier Jules Guesde (NPNRU/Troyes)
- Poursuivre la requalification urbaine sur le quartier « Bords de Seine » (Troyes)
- Développer le projet de renouvellement urbain sur le quartier Gare (Troyes)

5-B Améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires et mieux articuler gestion et projet

- Traiter les friches, en l'attente de projets, ou en organisant leur gestion et reconversion avec les habitants (Chantereigne, Point du jour, Planche Clément, Debussy...)
- Programmer des aménagements urbains attendus sur certains quartiers, en lien avec une approche favorisant le lien social. Notamment : Debussy / espaces collectifs et aires de jeux ; Maugout / centralité et commerces, aires de jeux ; Lisière / espaces collectifs, sécurité ; Blanqui / requalification ; Marots / aire de jeux et parc ; Vassaules / salle polyvalente.
- Intégrer les enjeux de gestion du quartier en amont des réflexions sur les aménagements urbains

5-C Conforter et étendre la Gestion Urbaine de Proximité

- Développer les pratiques de GUP à l'échelle de l'agglomération, sur de nouveaux quartiers
- Développer la présence humaine sur les quartiers
- Conforter et amplifier les outils pour développer la participation des habitants
- Traiter la question des déchets en liant l'approche vers les habitants et les modalités des services publics
- Mettre en place un parcellaire gérable et mutable, en amont des projets, et en réponse aux dysfonctionnements

Acteurs, moyens et articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Préfecture / Direction Départementale des Territoires / Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Collectivités territoriales

Conseil Régional / Conseil départemental / Villes / Grand Troyes

Etablissements Publics

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Bailleurs sociaux

Troyes Habitat / Mon Logis / Aube Immobilier

Associations

Régies de quartiers

Moyens dédiés / Dispositifs

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Convention cadre Gestion Urbaine de Proximité (GUP), conventions GUP par quartier

Charte du Relogement

Chartes nationale et locale d'insertion

Exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - Convention d'Utilité Sociale (CUS)

Plan de Déplacement Urbain (PDU) / Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Diagnostic et enjeux du territoire

Au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat », le Grand Troyes a adopté en 2009 son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) avec, notamment, pour enjeu de rééquilibrer le logement social à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, l'articulation entre PLH, Programme de Rénovation Urbaine (PRU), et PNRQAD a permis à ce dernier de contribuer à la politique de déconcentration du parc social à l'échelle communautaire.

Le choix d'une stratégie communautaire d'intervention en matière d'habitat s'est donc imposé aux acteurs du territoire afin d'appréhender globalement, au-delà de chacun des Projets de Rénovation Urbaine (PRU), les questions d'amélioration de l'habitat, de reconstitution de l'offre locative sociale, et de relogement. Les problèmes de dégradation et de dévalorisation du parc privé, générant des déséquilibres sociaux, et liés aux questions de préservation du patrimoine historique, constituent également une préoccupation. Un PNRQAD a été instauré sur le quartier de la Tête du Bouchon.

A l'échelle des quartiers en rénovation urbaine, les partenaires constatent une diversification qui reste marginale (peu de projets portés par des acteurs privés, coûts trop élevés des offres en accession neuve), une production de logements sociaux principalement réalisée hors site et une forte mobilisation des nouveaux logements sur site pour le relogement et une offre locative sociale à bas loyer concentrée sur les quartiers défavorisés.

L'objectif recherché est de compléter et conforter l'intervention urbaine initiée dans le cadre du PRU et la politique de proximité (action sociale, équipements, gestion...) par un dispositif partenarial permettant d'influer sur les spécialisations sociales des territoires, afin de favoriser les parcours résidentiels multiples au sein des villes et du parc social et ainsi d'encourager une mixité sociale.

Dans l'ensemble, les dynamiques de peuplement sur ces quartiers renvoient donc aux mutations dans le parc social, et en particulier dans celui existant. Au-delà des caractéristiques locales du marché du logement, et compte-tenu des investissements réalisés par le biais des PRU et du travail d'accompagnement, l'attractivité des quartiers est aussi fortement conditionnée par les modalités d'attribution de ces logements, pour lesquelles la construction d'une stratégie partagée de peuplement à l'échelle de l'agglomération s'avère par conséquent indispensable.

La mise en place d'une telle politique est renforcée, à l'échelle des EPCI, par deux obligations légales. La loi « Accès pour le Logement et un Urbanisme Rénové » (ALUR) du 24 mars 2014 qui impose au Grand Troyes de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ; lieu d'échange ayant vocation à adopter les grandes orientations en matière de peuplement. Elle vise également l'instauration par le Grand Troyes, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'un service commun d'information des demandeurs de logement. La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui impose l'annexion au contrat de ville d'une convention de mixité sociale.

Dans le cadre de l'observatoire du PLH, le Grand Troyes a mis en place un observatoire de l'occupation sociale à l'aide des bailleurs sociaux, de l'Etat et des deux communes comptabilisant le plus de logements sociaux. Dans la continuité de la démarche et pour élargir la réflexion à toutes les communes de la politique de la ville, le travail de rédaction de la convention de mixité sociale est engagé, et cela de façon participative et avec l'aide d'un cabinet d'étude spécifiquement mandaté sur cette mission. (juin 2015, pour annexion au contrat de ville en septembre 2015).

Les enjeux

- ⊕ **Les équilibres sociaux sur les quartiers et la mixité sociale**
- ⊕ **L'attractivité des quartiers et des villes par l'habitat**
- ⊕ **L'amélioration des parcours résidentiels**
- ⊕ **L'amélioration de la qualité résidentielle sur les quartiers, les villes et l'agglomération**
- ⊕ **La définition entre partenaires d'une politique du peuplement**
- ⊕ **La maîtrise de la paupérisation des ménages**

Orientations du contrat de ville**6-A Développer les outils de mesure et d'évaluation pour cadrer l'action**

- Conforter l'observation et la rendre transversale
- Pérenniser et analyser les données pour orienter les actions

6-B Définir et traduire de façon opérationnelle une politique de peuplement adaptée et volontaire pour le territoire

- Installer la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Partager une définition commune et opérationnelle de la mixité sociale et mettre en œuvre la convention de mixité sociale à annexer au contrat de ville
- Elaborer le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et définir le dispositif de gestion partagée de la demande
- Développer et mettre en œuvre conjointement les outils de la politique de peuplement

6-C Créer les conditions d'attractivité des quartiers par une offre d'habitat en phase avec le marché et le territoire

- Favoriser la diversification du parc
- Développer une offre adaptée aux besoins des ménages
- Améliorer le parc de logements (poursuivre la réhabilitation...)
- Adapter les logements aux besoins des publics spécifiques

6-D Améliorer l'accompagnement des ménages

- Renforcer l'accompagnement des ménages relogés
- Anticiper la précarisation financière des ménages
- Prendre en compte les besoins des personnes âgées, des jeunes et des personnes en situation de handicap
- Aider à l'appropriation des logements anciens et neufs

Acteurs, moyens et articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Préfecture / Direction Départementale des Territoires

Collectivités territoriales

Conseil Départemental / Grand Troyes / Villes

Etablissements Publics

Caisse d'Allocations Familiales / Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) / Réservataires

Bailleurs sociaux

Troyes Habitat / Mon Logis / Aube Immobilier

Réservataires**Associations**

ADILA (conseils aux ménages)

Moyens dédiés / Dispositifs

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Plan de Déplacement Urbain (PDU), Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Chartes de relogement

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Convention d'Utilité Sociale (CUS)

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Schémas locaux

Diagnostic et enjeux du territoire

L'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique constitue à la fois un facteur de réussite et un des objectifs des projets de rénovation urbaine.

Le Plan Départemental de prévention de la Délinquance, dont les actions sont mises en place sur la période 2013 – 2017, constitue le socle de cette politique puisqu'il décline la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) mise en place par la circulaire du 1^{er} ministre en date du 4 juillet 2013. Celle-ci fixe 3 programmes d'actions prioritaires pour la période visée : à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes, pour améliorer la tranquillité publique.

La part des mineurs mis en cause dans des faits de délinquance est particulièrement significative pour les atteintes volontaires à l'intégralité physique, les atteintes aux biens et les comportements portant atteinte à la tranquillité publique. D'une manière plus générale, ces faits sont recensés principalement dans les quartiers prioritaires.

En application de la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, codifiée à l'article L132-13 du code de la sécurité intérieure, et L5211-59 du code général des collectivités territoriales, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) devra être mis en place à l'échelle intercommunale. Il pourra coexister avec les conseils locaux (CLSPD), sur la base d'un diagnostic qui permettra d'identifier les objectifs propres à chacun des niveaux de compétences (communal / intercommunal) et favorisera ainsi une connaissance partagée des actes d'incivilité ou de délinquance caractérisée à l'échelle du territoire communautaire.

De façon concomitante, sur l'espace public, la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et son articulation avec les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de sécurité sont indispensables. Il s'agit de conserver une vigilance sur les évolutions du quartier, de définir une organisation adaptée aux changements récents en termes de responsabilité de gestion, d'accompagner les habitants dans les nouveaux usages qui peuvent apparaître et de maintenir les espaces d'expression et de concertation des usagers.

Pour les nouveaux projets urbains, il convient de veiller à associer systématiquement les forces de l'ordre et les services de secours à la définition des nouveaux projets afin de renforcer la prise en compte de la prévention situationnelle (lutte contre le sentiment d'insécurité par des aménagements urbains adaptés).

Les enjeux

- ⊕ **Un niveau de protection adapté sur les territoires**
- ⊕ **La lutte contre le sentiment d'insécurité**
- ⊕ **Le repérage et l'accompagnement des victimes tout au long de leurs parcours**
- ⊕ **La prévention et la lutte contre les violences familiales et intrafamiliales**
- ⊕ **La prévention du basculement des jeunes dans la délinquance**
- ⊕ **La lutte contre la commission de l'acte (acte + récidive)**
- ⊕ **La lutte contre le trafic de stupéfiants**
- ⊕ **L'accompagnement des publics concernés par la radicalisation**
- ⊕ **L'articulation avec la GUP**
- ⊕ **Le développement ou le maintien du partenariat entre les acteurs**

Orientations du contrat de ville

7-A Observer pour agir, à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle des quartiers

- Recenser les moyens humains et financiers aux différentes échelles
- Développer des outils d'observation à l'échelle du territoire de l'agglomération
- Mettre en place un observatoire des actes d'incivilités et des faits de délinquance à l'échelle des quartiers

7-B Développer une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de l'agglomération

- Soutenir et mettre en commun des actions entre territoires
- Favoriser la coopération entre les partenaires institutionnels et ceux de la prévention.
- Travailler à la mise en place d'un CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- Développer des outils de gestion communs aux polices municipales, en lien avec la police nationale
- Développer un centre de supervision intercommunale de vidéo-protection
- Informer les acteurs sur les actions menées et les moyens engagés.

7-C Renforcer les actions de prévention

- Articuler les différentes politiques sectorielles pour améliorer l'approche globale de la prévention de la délinquance : Insertion sociale et professionnelle ; Education ; Santé (lutte contre l'alcoolisation et la consommation de drogue) ; Egalité femme/homme ; Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes ; Prévention spécialisée de rue ; Habitat et peuplement ; Gestion Urbaine de Proximité ;
- Soutenir les dispositifs de prévention de la délinquance
- Faciliter la compréhension du fonctionnement de l'appareil judiciaire
- Faciliter les liens de proximité et la circulation de l'information entre publics et acteurs
- Associer les acteurs de la sécurité (police, services de secours, etc...) en amont des projets d'aménagement urbain

Acteurs, moyens et articulation des dispositifs

Acteurs

Services de l'Etat

Préfecture / DDCSPP / Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation / Direction Protection
Judiciaire de la Jeunesse / Police Nationale

Collectivités territoriales

Villes / Grand Troyes

Bailleurs sociaux

Troyes Habitat / Mon Logis / Aube Immobilier

Etablissements publics

Centres de Soins, d'Accompagnement et de
Prévention en Addictologie

Associations

AVIM-RS / Centre d'information sur les droits des
femmes et des familles (CIDFF) / Associations de
prévention spécialisée / Les Régies de quartier /
Instance Régionale d'Education et de Promotion
de la Santé

Moyens dédiés / Dispositifs

Contrats Locaux de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance (Troyes, La
Chapelle-Saint-Luc, Pont Sainte-Marie)

Fonds Interministériel de la Prévention de la
Délinquance (FIPD)

Crédits de la Mission Interministérielle de
Lutte contre les drogues et les Conduites
Addictives (MILDECA)

Chantiers d'insertion

Les crédits de la délégation régionale aux
droits des femmes et de l'égalité

Diagnostic et enjeux du territoire

Les quartiers prioritaires de l'agglomération présentent des caractéristiques communes plus accentuées qu'en moyenne régionale. Les données socio-économiques montrent ainsi :

- Un taux de chômage plus élevé y compris à niveau de qualification identique.
- La part des jeunes de moins de 25 ans et de la population étrangère y est plus nombreuse. Plus d'une famille sur 4 résidant en ZUS est monoparentale.

Au plan des politiques publiques on s'aperçoit que, alors que la demande d'emploi est surreprésentée dans ces quartiers, les dispositifs de droit commun y sont sous-représentés, le niveau de qualification et de formation des demandeurs d'emplois reste faible et les inégalités femmes hommes sont plus marquées.

Les quartiers sont aussi marqués par une activité économique limitée, essentiellement dans les secteurs administration, commerces, services et construction.

Les partenaires ont constaté la prégnance des problèmes suivants :

- La mauvaise connaissance par les demandeurs du marché de l'emploi et des formations,
- Le manque de cohérence et de continuité dans les parcours professionnels et de formation,
- Le manque de moyens de déplacement
- Les difficultés d'emploi du temps, notamment celles liées à la garde des enfants pour les femmes
- Le poids des discriminations
- La question de la maîtrise de la langue
- L'importance grandissante des savoirs numériques

La mobilisation de moyens et les actions définies dans le cadre du contrat de ville visent, sur la durée du contrat, à réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, notamment pour les jeunes et les femmes (objectif national).

Les enjeux

- ⊕ **La connaissance des métiers et des formations.**
- ⊕ **Les freins périphériques à l'emploi : garde d'enfants, discriminations...**
- ⊕ **La mobilité**
- ⊕ **La lisibilité de l'offre de services, les liens entre la population, les entreprises, les structures de l'emploi, de l'insertion, de l'entrepreneuriat et des centres de formation.**
- ⊕ **La notion de parcours professionnalisant.**
- ⊕ **La maîtrise des compétences de base ; Notamment l'apprentissage de la langue, le savoir être..., l'accès à une première qualification et à son élévation.**
- ⊕ **L'accès au numérique, le savoir numérique.**

Orientations du contrat de ville

8-A Lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation

- Adapter les modes de garde, les développer et encourager le recours à ces services
- Favoriser la mobilité géographique et professionnelle ; faciliter l'obtention du permis de conduire

8-B Œuvrer pour l'employabilité

- Développer la pré-qualification (savoirs de base) et notamment la maîtrise de la langue et les savoirs numériques
- Favoriser des approches innovantes pour capter les publics
- Faciliter l'accès aux outils et dispositifs de formation
- Développer et mobiliser l'insertion par l'activité économique

8-C Améliorer la coopération entre réseaux d'acteurs pour la cohérence des parcours

- Améliorer la lisibilité et la continuité du parcours de recherche d'emploi, dont les sorties d'emplois précaires
- Renforcer la coordination acteurs associatifs et acteurs du privé (développer une offre de services vers les entreprises, identifier les passerelles, etc.)
- Renforcer la coordination entre politiques publiques, notamment vers les publics RSA
- Former les professionnels

Acteurs et moyens, articulation des dispositifs

Acteurs

Services de l'Etat

Préfecture / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) / Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) / Direction Départementale des Territoires

Collectivités territoriales

Conseil Régional / Conseil Départemental / Grand Troyes / Médiathèque du Grand Troyes / Villes

Etablissements Publics

Pôle Emploi / Mission Locale / Caisse des Dépôts et Consignations / Chambres consulaires

Associations

Ecole de la 2ème Chance / Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) / Boutique Boulot / Croix rouge / Entreprise Aubeoise d'Intérim et d'Insertion (EA2I) / Régies de quartiers / Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Moyens dédiés / Dispositifs

« Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi » CCI et CDC
Fonds Social Européen
Plan de Déplacement Urbain (PDU)
Charte de la diversité
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)
Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise (NACRE)
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)
Plan national de développement de l'apprentissage
Contrats aidés
Chantiers d'insertion
Service Civique
Fonds de garantie à l'initiative des femmes

Diagnostic et enjeux du territoire

Le développement économique sur les quartiers et pour les quartiers est une priorité des partenaires. La nouvelle étape de la politique de la ville qui met l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires, permet de renforcer et de développer cette politique territoriale.

Sur le territoire aggloméré, l'implantation du système d'amorçage de projet « CitésLab » en 2013 a permis de combler un premier vide dans le parcours des créateurs au niveau de l'émergence des projets de création. Depuis presque 2 ans, ce dispositif n'a cessé de se développer et connaît un franc succès. En effet, CitésLab a touché et sensibilisé plus de 200 personnes, a détecté une centaine de projets de création d'activité et favorisé plus d'une quarantaine de sorties positives.

Or, nous pouvons constater que, malgré un travail partenarial développé entre les acteurs de la création d'activités sur l'agglomération, un certain nombre de freins persistent pour l'entrepreneur dans son parcours de création à savoir principalement : un manque d'offre immobilière pour répondre à la demande émanant des projets émergeant dans les quartiers ; une difficulté à trouver des financements pour un vivier de créateurs en situation de grande précarité ; ainsi qu'une difficulté à bénéficier d'une couverture assurance à des conditions favorables.

Ces constats de terrain mettent en évidence un manque de structure d'accueil « intermédiaire » permettant aux porteurs de projets de tester leur activité et de la développer jusqu'à tendre vers l'autonomie. Une telle offre d'accueil offrirait une alternative sécurisée à l'installation prématurée de leur activité comme autoentrepreneurs, au risque de fragiliser leur projet ainsi que leur situation personnelle souvent précaire.

En ce sens, à l'issue de l'appel à projets « développement des centres d'affaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (C.A.Q.) », lancé le 26 février 2014 dans le cadre d'un partenariat entre le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.), la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Union Sociale pour l'Habitat (U.S.H.), la candidature du Grand Troyes a été retenue parmi les 55 lauréats.

Parallèlement, le Grand Troyes a été sollicité par Synercoop, coopérative d'entrepreneurs (CAE), qui souhaite asseoir sa présence sur le territoire de façon plus structurée. La ville de La Chapelle Saint Luc accueille déjà cette CAE à l'occasion de permanences au sein de l'espace Victor Hugo. Elle a en outre engagé une réflexion sur l'évolution de la ZFU.

Les enjeux

- ⊕ **La mixité fonctionnelle**
- ⊕ **Le maintien et soutien des entreprises existantes**
- ⊕ **La création de nouvelles activités, appui / potentiel de développement économique des quartiers (points d'appui existants)**
- ⊕ **L'attractivité, changement d'image, désenclavement urbain et social**
- ⊕ **La rupture avec une économie propre à ces quartiers, en créant des flux entrants et sortants**

Orientations du contrat de ville**9-A Mettre en œuvre un « développement économique intégré » et partenarial**

- Développer les liens et coopérations entre les réseaux locaux (économiques, associatifs, Economie Sociale et Solidaire, socio-éducatives, etc.)
- Articuler les politiques publiques sectorielles

9-B Développer une offre économique conjuguant dynamique des entreprises et dynamique des territoires

- Accompagner, renouveler, adapter l'activité économique existante
- Produire une offre diversifiée, de services et d'aménagements
- Favoriser la sécurisation et la fluidité des parcours de création d'entreprise : harmoniser et améliorer la visibilité des dispositifs d'aide à la création, mettre en cohérence les réseaux de soutien au projet
- Faire émerger des structures de portage (immobilier, services, ingénierie financière...)

9-C Diffuser l'esprit d'entreprendre et la connaissance des métiers

- Renforcer et harmoniser les dispositifs d'aide à la création d'entreprises
- Favoriser l'entrepreneuriat des femmes
- Développer la culture d'entreprise chez les jeunes et dans leur environnement
- Développer l'offre d'accompagnement et de formation, en articulant politiques éducatives et soutien à l'esprit d'entreprise

9-D Construire et impulser l'attractivité durable des quartiers prioritaires

- Construire le changement d'image des quartiers
- Valoriser les atouts et identités positives

Acteurs et moyens, articulation des dispositifs**Acteurs****Services de l'Etat**

Préfecture / Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) / Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) / Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Collectivités territoriales

Conseil Régional / Grand Troyes / Villes

Etablissements Publics

Caisse des Dépôts et Consignations / Chambres consulaires / Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA)

Bailleurs sociaux

Troyes Habitat / Mon Logis / Aube Immobilier

Associations**Moyens dédiés / Dispositifs**

Exonérations des Zones Franches Urbaines (ZFU)

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

CitésLab

Points Conseil Emploi (PCE)

Territoire entrepreneur

Microcrédit professionnel

Les enjeux

Du fait de leur concentration des difficultés économiques et sociales, les quartiers prioritaires sont les premiers exposés aux risques pesant sur les fondamentaux de la citoyenneté, ces derniers pouvant être définis autour de ces grands principes :

- Le respect des droits (égalité) et des devoirs (civisme)
- L'adhésion aux valeurs républicaines du « vivre ensemble »

Plus précisément, les enjeux suivants sont identifiés sur les quartiers de l'agglomération :

- L'accès aux droits fondamentaux, c'est-à-dire la lutte contre les inégalités réelles d'accès à ces droits et contre les discriminations. Cela concerne les grands registres de la vie des personnes : l'éducation ; l'emploi ; la santé ; la culture ; le logement ; la sécurité.
- Le respect du vivre ensemble dans la vie quotidienne face à la progression des incivilités qui amplifie les difficultés des habitants et la stigmatisation des quartiers
- La vigilance sur certaines valeurs fondamentales, et notamment : L'égalité Femmes/Hommes et la lutte contre le sexisme ; Le respect de la laïcité.
- Le renforcement de la participation à la vie citoyenne et des activités favorisant le lien social.

L'action du contrat de ville

➤ **Au travers des orientations thématiques :**

L'ensemble du contrat de ville répond à ces enjeux, mais certaines orientations et pistes d'action les concernent particulièrement :

- L'axe 1 Education-parentalité vise entièrement la correction des inégalités s'exerçant à l'école. Il développe particulièrement le soutien au rôle des parents, et accorde également une priorité à l'apprentissage de la langue française, dès le plus jeune âge, et pour les adultes.
- L'axe 3 développe les enjeux de l'accès à la culture, de la pratique sportive, et des événements festifs, les trois constituant des leviers importants pour favoriser la vie associative et construire du lien social
- L'axe 4 est spécifiquement consacré à l'accès aux droits. S'agissant du développement des moyens pour l'accès aux droits pour tous, mais aussi du soutien aux victimes.
- L'axe 5 relatif au cadre de vie accorde une dimension importante à la Gestion Urbaine de Proximité, l'un des vecteurs essentiels de la lutte contre les incivilités d'usage dans l'espace collectif et de la participation des habitants au fonctionnement des quartiers.
- L'axe 7 a pour objectif de développer les outils et modes d'intervention en matière de sécurité, et parallèlement, de renforcer les actions de prévention de la délinquance.
- L'axe 8 est entièrement consacré à l'accès à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle. On y retrouve l'accent mis sur la maîtrise de la langue, ou le développement des savoirs numériques.

➤ **Concernant spécifiquement l'égalité Femmes / Hommes**

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville l'égalité entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins la mobilité sociale et géographique et les préjugés existants.

La population féminine de ces quartiers a des caractéristiques propres qui les différencient à la fois de leurs homologues masculins et des femmes vivant dans les unités urbaines environnantes, accentuant ainsi les inégalités existantes dans les domaines de l'accès ou le positionnement sur le marché du travail, l'accès aux soins, au sport, à la culture, ...

En application de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine mais aussi de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités locales. Les objectifs poursuivis par le cadre législatif doivent se concrétiser au sein du contrat de ville.

Cette concrétisation se fera à travers les programmes d'actions au sein desquels des actions visant à faire progresser significativement l'égalité dans toutes ses dimensions et dans tous les secteurs pourront être soutenues, qu'il s'agisse d'égalité professionnelle, de citoyenneté, de parité, de protection des femmes contre toutes les formes de violences et de lutte contre les stéréotypes de genre. Les actions visant à favoriser l'implication des femmes dans l'espace public et les projets de territoire, la pratique sportive et l'accès à la culture seront aussi encouragées

➤ **La charte locale de la laïcité**

Par ailleurs, le contrat de ville s'intéresse spécifiquement à la question de la laïcité.

Celle-ci fera l'objet d'une charte locale de la laïcité qui prendra appui sur le travail en cours au sein de l'Association des Maires de France. En l'état actuel de cette réflexion, il est envisageable d'édicter des recommandations sur plusieurs champs, dont par exemple :

- Le financement des associations
- Le fonctionnement de la vie scolaire et de l'accueil de la petite enfance (restauration scolaire, encadrement des activités péri-scolaires, formation des assistantes maternelles...)
- L'égalité filles-garçons
- La neutralité des responsables publics

➤ **La participation citoyenne**

Concernant la participation à la vie citoyenne, il convient de prendre en compte les mesures du contrat de ville en faveur de la création de conseils citoyens ainsi que de maisons du projet, précisées à l'article II.3 du document-cadre.

Les enjeux

La jeunesse concentre et aiguise l'ensemble des enjeux du contrat de ville. Les jeunes des quartiers prioritaires sont en effet les premiers exposés aux différents risques sociaux, et doivent être l'objet de la priorité des interventions des partenaires des politiques publiques.

Ils sont ainsi particulièrement concernés par les enjeux suivants :

- ✓ L'éducation
- ✓ L'emploi
- ✓ La santé
- ✓ Le logement
- ✓ La culture
- ✓ Le sport
- ✓ L'accès aux droits, le vivre ensemble et la citoyenneté

L'action du contrat de ville

L'ensemble du contrat de ville doit répondre aux enjeux propres à la jeunesse.

Mais il est aussi important de ne pas mener l'action vers la jeunesse de manière cloisonnée, et de l'aborder :

- ✓ De manière transversale, pour une approche globale des différents aspects de la vie de chaque jeune (interaction entre les différents champs thématiques)
- ✓ De manière inter-générationnelle, afin de lier l'approche vers les jeunes à l'action vers les autres publics dont il dépend étroitement : parents, éducateurs, représentants de l'action publique, etc....

Dans les orientations thématiques du contrat de ville, sont particulièrement concernés par l'action vers la jeunesse :

- L'axe 1 Education-parentalité qui vise entièrement la correction des inégalités s'exerçant à l'école. Une orientation 1-C est spécifiquement consacrée au public jeunes.
- L'axe 2 Santé, concerne globalement les jeunes, mais développe particulièrement la question des addictions et celle des comportements à risques qui touchent fortement les jeunes
- L'axe 3 développe les enjeux de l'accès à la culture, de la pratique sportive, et des événements festifs : ces trois domaines sont des leviers fondamentaux pour l'épanouissement des jeunes, contribuant à la construction de leur vie. Cet axe accorde une priorité au public jeunes.
- L'axe 4, accès aux droits, doit accorder un place correspondante au niveau des enjeux pour la jeunesse (inégalités de genre, violences, emploi, discriminations...).
- Sur les axes 5 et 6, les jeunes sont directement concernés par les problèmes de logement, ainsi que par toutes les questions d'usage de l'espace collectif, considérant que l'espace public est particulièrement important pour le public de cet âge dans la construction de leur vie sociale
- L'axe 7 portant sur la prévention de la délinquance est en très grande partie consacré au public jeunes.
- L'axe 8 est l'accès à l'emploi et à la formation et l'insertion : c'est un thème majeur pour le public jeunes, qui constitue probablement l'une des priorités de cet axe d'action, voire la première priorité. L'axe 9 sur le développement des activités économiques est complémentaire.

Les enjeux

Le thème de la mobilité intègre deux dimensions :

- La question concrète (physique) des modes de déplacement urbain (transports...)
- La question sociologique du comportement des personnes par rapport à la mobilité. Ce sont l'ensemble des phénomènes de repli sur soi et d'isolement, et de repli sur son quartier : réticence, craintes et difficultés à se déplacer hors de son quartier.

Ces deux dimensions inter-agissent en créant une forte problématique d'accès aux services et équipements de la ville par les populations des quartiers prioritaires, et défavorisent l'autonomie des personnes dans la recherche des solutions à leurs différents problèmes de vie.

La problématique de la mobilité se présente ainsi comme une question transversale touchant notamment les domaines suivants :

- ✓ L'accès à l'emploi
- ✓ L'accès à la culture, à la pratique sportive, et à l'ensemble des services de loisirs de la ville
- ✓ L'accès aux institutions, pour l'accès aux droits,
- ✓ Les incivilités dans la pratique des espaces collectifs des quartiers, par phénomène de fixation dans le quartier, de regroupements, de dégradation...
- ✓ La mobilité résidentielle et le peuplement des quartiers, phénomènes d'attachement exacerbé à son quartier, voire de « captivité ».

L'action du contrat de ville

➤ **Au travers des politiques de déplacement urbain :**

Sur ce thème, le contrat de ville doit travailler l'articulation avec les actions spécifiques menées en matière de transports et de mobilité. L'articulation avec le Plan de Déplacement Urbain du Grand Troyes et avec l'ensemble des outils de planification urbaine des partenaires sera particulièrement recherchée.

➤ **Au travers des orientations thématiques :**

La question de la mobilité fait peu l'objet d'orientations en tant que telles, mais elle est toutefois fortement présentes sur certains axes :

- Sur l'axe 8 relatif à l'accès à l'emploi et à la formation et l'insertion : la mobilité est une question abordée à part entière, car elle est une condition première de la recherche d'emploi, et de l'accès à la formation. Elle est également déclinée sur des aspects très concrets, tels que notamment, le permis de conduire.
- Sur l'axe 3 relatif à l'accès à la culture, à la pratique sportive, et aux événements festifs, la mobilité revêt également une dimension fondamentale, sur laquelle travaillent les acteurs. Principalement sur la dimension sociologique de repli sur le quartier, mais aussi sur des aspects concrets tels les problèmes tarifaires des transports.
- Sur l'axe 7 relatif à la sécurité et à la prévention de la délinquance, les problématiques de la mobilité interviennent sous deux modes opposés et extrêmes : la question des flux entre quartiers des populations délinquantes - et la question de la fixation sur les espaces collectifs des publics captifs (oisiveté), et des publics délinquants (incivilités). L'axe 5, cadre de vie et Gestion Urbaine de Proximité est ici également concerné.
- Les autres axes du contrat de ville s'intéressent à la question de la mobilité de manière plus généralisée : accès aux services et institutions (tous sujets), santé (pratique d'activités physiques, etc...), habitat (mobilités résidentielles...).

Contrat de ville de l'agglomération troyenne

Document-Cadre

Septembre 2015

Annexe 2

Fiches-quartiers

14-09-2015

Les quartiers

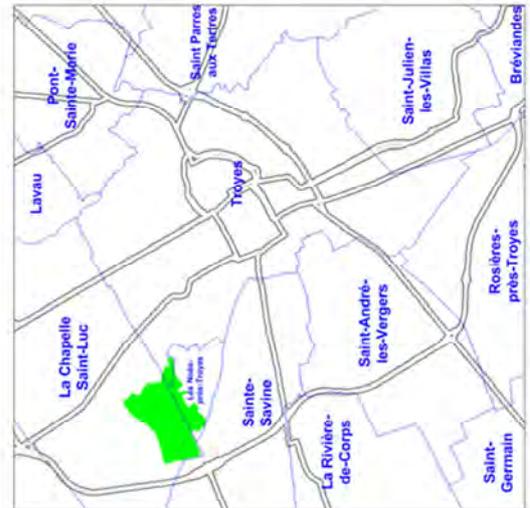
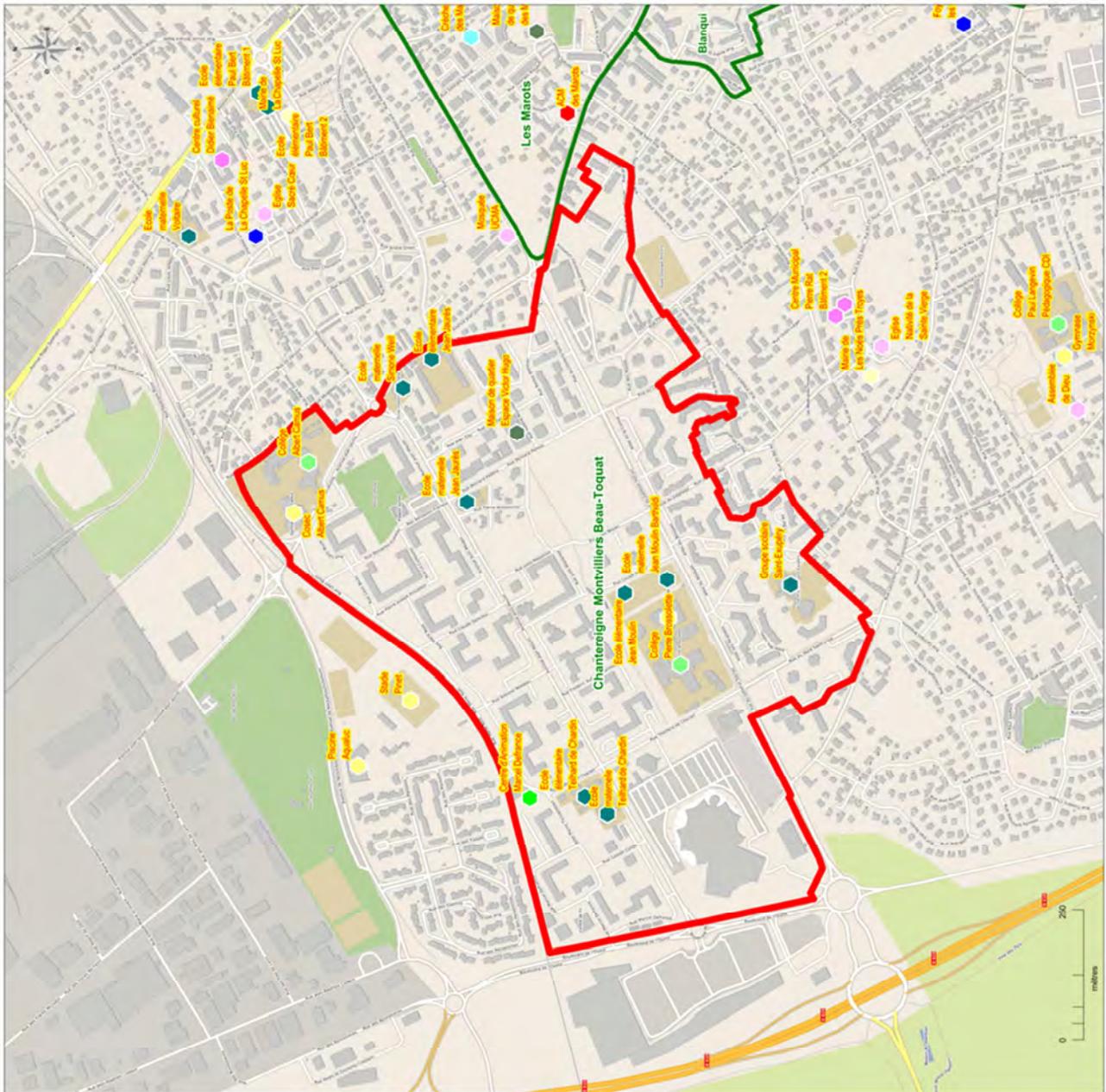
Fiches – Quartiers

PRIORITAIRES	Ville de La Chapelle Saint-Luc / Les-Noës-près-Troyes / Troyes : CHANTEREIGNE – MONTVILLIERS – BEAU TOQUAT Ville de Pont-Sainte-Marie : DEBUSSY Ville de Saint-André-les-Vergers : MAUGOUT Ville de Troyes : BORDS DE SEINE CHARTREUX GARE JULES GUESDE POINT DU JOUR SENARDES
EN VEILLE ACTIVE	Villes de Bréviandes / Saint-Julien-les-Villas : LISIÈRE Ville de Troyes : MAROTS
A ENJEU LOCAL	Ville de Troyes : BLANQUI VASSAULES

Chanteraigne - Montvilliers - Beau Toquat

Equipements dans le cadrage actuel

Accueil collectif de mineurs	(1)
Accueil de loisirs	(1)
Accueil pour personnes âgées ou handicapées	(1)
Enseignement primaire	(11)
Enseignement secondaire	(3)
Equipement culturel	(5)
Equipement Sportif	(1)
Espace Petite Enfance	(4)
Lieu de culte	(2)
Mairie	(2)
Maison de quartier	(1)
Poste	(1)



Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat

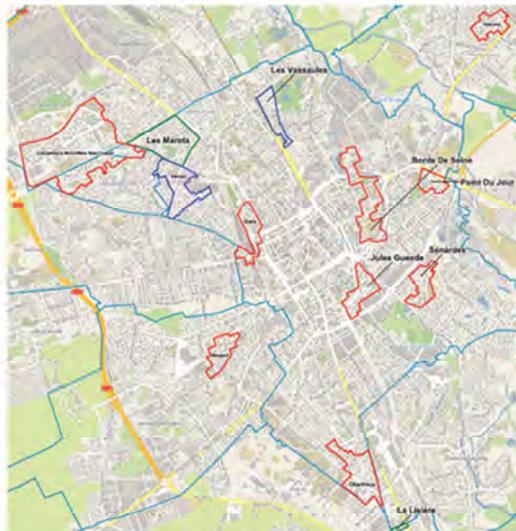
Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS - PRU

(sur l'ensemble des IRIS croisant le quartier Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat / 18 206 habitants – Source INSEE 2011)

Situation urbaine

Le quartier Chantereigne-Montvilliers-Beau Toquat est particulièrement bien positionné à l'entrée ouest de l'agglomération. Il s'étend sur les communes de Troyes, les Noës-près-Troyes et la Chapelle Saint-Luc. Il constitue l'unique Zone Franche Urbaine, territoire entrepreneurs, du département de l'Aube.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **7 810**

Revenu médian par quartier : **8 500 euros** (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **2 938**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **38 %** en 2014 et en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **26 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **18 %** en 2014 et 17 % en 2012

Personnes sans emploi : **68 %** en 2014
- Dont taux de retraités (2014) : **27 %**

Ménages sous le seuil de pauvreté (inférieur à 20 % du plafond PLUS) : **44 %** en 2014 et 42 % en 2012)

Particularités sociales en 2014

(Occupation du Parc Social - OPS)

Quartier comptant le plus de titulaire de bail de 65 ans et +

Evolution de la population entre 2006 et 2011

A l'échelle des 6 IRIS : - 15 % sur les IRIS chapelains, 0 % sur l'IRIS des Noës + 1 % sur l'IRIS Marots
Total = - 8 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi

(IRIS 2011)

Compte le plus grand nombre de demandeurs d'emploi et progression de 7 % en un an.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

- La prise en compte des populations vieillissantes et à mobilité réduite
- L'apprentissage et le réapprentissage de la langue française
- Le soutien à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
- Le soutien au public « jeune » sur la dimension « projets » notamment culturels en soutenant les talents.
- Les relations intergénérationnelles
- Le travail sur la santé en lien avec la réflexion intercommunale.
- Le développement d'activités de services en pieds d'immeubles
- L'achèvement de la restructuration urbaine du quartier engagée dans le cadre du PRU 1
- La lutte contre les incivilités
- L'identification des habitants relais
- La lutte contre la montée du racisme ou de la radicalisation
- La stratégie de mixité sociale raisonnée (accompagner la cohabitation des personnes d'origine ethnique différente et vigilance sur la composition familiale)
- La coordination du tissu associatif
- L'accompagnement de la politique de proximité des bailleurs sociaux
- La solidarité intercommunale pour soutenir financièrement les communes pour les services à la population, la préservation de l'environnement, le respect du cadre de vie

Cohésion sociale

Développement économique et emploi

Cadre de vie / habitat / sécurité

Éléments de bilan politique de la ville



Le PRU

Signature de la Convention LE 18 DECEMBRE 2008
140 hectares – 12 000 habitants (soit 10% de la population de l'agglomération) – 4 770 logements sociaux (= 89% des LS de la ZFU) 200 000 000 €

Dysfonctionnements : enclavement, habitat et commerces désuets, surdimensionnement des espaces publics
Réponses : trame viaire, mixité et redistribution foncière

Démolitions : 667 au titre du PNRU et 40 au titre du Plan de Cohésion Sociale – **Objectif atteint**

Reconstructions : 268 logements sociaux, 160 AFL et 393 privés soit 821 – Actuellement, **uniquement 16 logements ont été reconstruits sur site**

Réhabilitations : 600 logements – **A ce jour, 2 opérations sont abandonnées (J. Zay et Sarraïl) car ces bâtiments vont être démolis dans le cadre du NPNRU**

Résidentialisations : 2 100 logements

Centres commerciaux : Restructuration et réhabilitation de Palissy et Le Cygne, démolition et reconstruction en entrée de ville de Chantereigne – **Objectif atteint**

Équipements scolaires, sociaux et de loisirs : **objectif atteint**

Un avenant de clôture du PRU1 est en cours de validation.

En 2015, le quartier Chantereigne a été éligible au NPNRU en tant que quartier d'intérêt régional.

La Gestion Urbaine de Proximité (Chantereigne)

L'objectif d'accompagner les habitants en amont, pendant et après les travaux de rénovation urbaine, se concrétise avec la mise en œuvre d'actions, par une équipe opérationnelle, sur la base de 4 enjeux, définis dans une convention partenariale :

Un cadre de vie préservé : Développer les comportements **éco-citoyens** (opérations propreté...), **visites techniques**, mise en place d'une **convention** de gestion partagée

La gestion sociale: **repas partage, petits déjeuners** thématiques, accompagnement des habitants relogés

Le lien avec les habitants : **ateliers urbains, requalification concertée des espaces** (Plaine ludique), mercredis de la **santé, mémoire de quartier**

La sécurité : **marches exploratoires**, lien avec le CLSPD

Le CUCS

Parmi les actions mises en place sur le quartier **Montvilliers**, celles développant la pratique sportive répondent aux besoins des enfants et des familles. Elles leur permettent de découvrir voire de s'inscrire dans des associations et de créer du lien entre les équipes de terrain et les familles. Les actions en matière de santé et d'emploi sont peu développées.

Quartier Chantereigne :

Quartier Beau Toquat :

Vie de quartier

Le secteur **Beau Toquat** (Troyes) est le plus petit. L'Association pour la Promotion des Réseaux de Solidarité (**APRS**) y est très active. La maison de quartier est celle des Marots; implantée à 700 m du quartier.

Le PRU vu par les habitants chapelains

Suite à l'enquête menée en 2014 auprès de 134 habitants de la commune sur le PRU, **85 %** considèrent que les travaux ont été nécessaires (image valorisée du quartier et cadre de vie modernisé et agréable).
Avis partagés sur la **résidentialisation** : renforcement de la sécurité mais crainte d'augmentation des loyers et sentiment d'enfermement.

33 % des sondés ne se sentent pas en sécurité dans le quartier : manque de policiers, saleté dans certains secteurs et incivilités des habitants.

Quelques habitants auraient souhaité être plus associés au projet urbain.

Le quartier **Montvilliers** accueille 61% de la population des Noës. Présence d'**équipements** et de **services** de qualité.

Les constats :

- **Positifs** : localisation de l'**Espace Bel Air** en cœur de quartier favorise le lien avec les familles, **participation** régulière des familles aux animations et aux projets de la ville, **diversité culturelle** qui peut enrichir les échanges, chacun se connaît et se reconnaît (« village des Noës »)

- **Négatifs** : **pas d'associations** sur le quartier, peu d'animations sur le quartier, accroissement de la **paupérisation** des habitants, diversité culturelle qui peut conduire à des **incompréhensions**, manque d'infrastructures sportives, pas de commerces (hormis un bar-tabac)

Il n'y a pas de démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur ce secteur.

Le quartier **Chantereigne** bénéficie de **nombreux équipements, services, commerces, loisirs et espaces verts** de qualité. La rénovation urbaine avec, notamment, l'implantation d'équipements ouverts sur la ville (maison de quartier, centres d'animation sociale) contribue à faire évoluer le regard des habitants de la commune sur ce quartier.

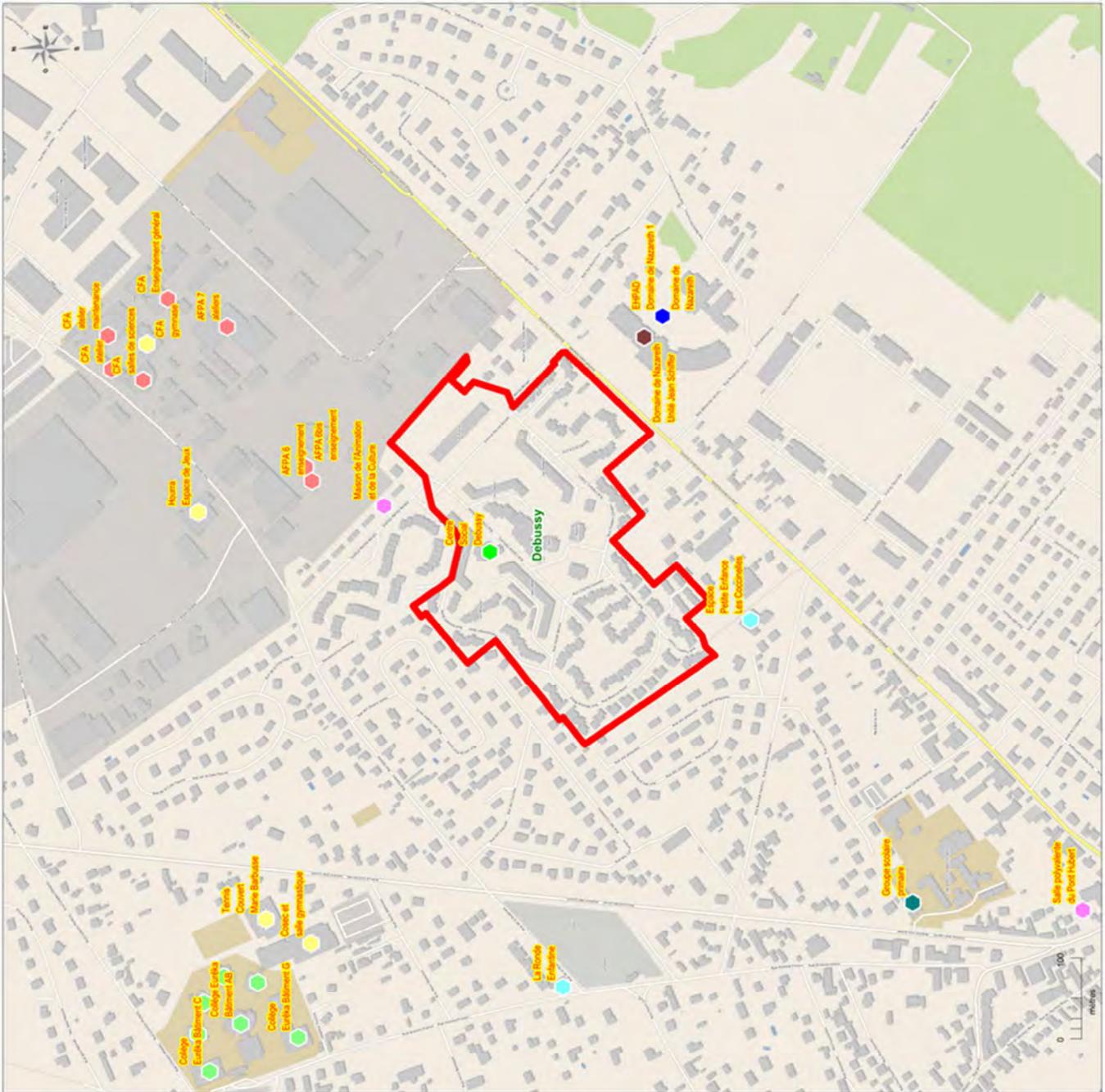
Le **tissu associatif** est **riche** mais manque de visibilité. La **diversité** des **origines culturelles** enrichit les échanges mais peut également engendrer des incompréhensions ou des conflits entre habitants ou au sein des associations et services intervenant sur le quartier.

L'image relativement négative du quartier perdure. Dans une enquête de 2014 menée auprès de 130 habitants, le **manque d'information** sur les **activités** proposées par la commune et d'**animations** dans le quartier sont également pointés.

Debussy

Equipements dans le cadrage actuel

- Accueil de loisirs (1)
- Accueil pour personnes âgées ou handicapées(2)
- Enseignement primaire (1)
- Enseignement professionnel (7)
- Enseignement secondaire (7)
- Equipement culturel (2)
- Equipement Sportif (4)
- Espace Petite Enfance (2)
- Etablissements de soins (1)

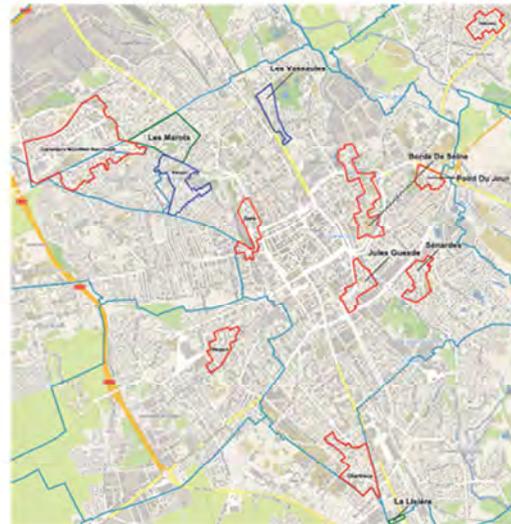


Debussy

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : Néant

(sur l'IRIS de la commune : 4 844 habitants – Source INSEE 2011)



Situation urbaine

Situé entre le centre-ville de Pont-Sainte-Marie et les magasins d'usine, ce quartier représente la moitié de la population de la commune. Il n'est pas très accessible.

Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010/ Traitement : CGET) : **1 620**

Revenumédian par quartier : **8 500 euros** (Source : INSEE 2011 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **558**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GI – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **47 %** en 2014 et 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **15 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **22 %** en 2014 et 21 % en 2012

Ménages sous le seuil de pauvreté (inférieur à 20 % du plafond PLUS) : **26 %** en 2014 et 2012

Personnes sans emploi : **56 %** en 2014 et 2012
- Dont taux de retraités (2014) : **26 %**

Particularités sociales du quartier en 2014

(Occupation du Parc Social – OPS)

Diversité des formes d'habitat élevée : 26 % d'individuel

Le moins de **personnes seules** (29 % en 2014)

Le plus de **ménages nombreux** (couples et familles monoparentales avec 3 enfants et+)

Le moins d'occupants de 65 ans et + (10 % en 2014)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

+ 1 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyès)

L'emploi

(IRIS 2011)

Forte augmentation de la demande d'emploi avec une progression de 31 % en un an.

Les enjeux du contrat de ville sur ce quartier

→ La mise en place d'espaces d'**expression citoyenne** pour mieux cerner les attentes des habitants et les impliquer plus efficacement dans les projets de développement du quartier

- Le rapprochement des habitants sans emploi avec le tissu économique de proximité
- La mobilité des habitants sur un territoire plus large pour favoriser l'emploi
- Le développement de nouvelles formes d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation pour les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans
- L'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en insertion sociale.
- La prise en compte des problématiques spécifiques des familles nombreuses et monoparentales dans les actions (aide aux devoirs, accompagnement éducatif, mode de garde...)
- La lutte contre le décrochage scolaire (mettre en place des activités pour les 12/18 ans)
- L'apprentissage de la langue française pour le public migrant
- L'éducation citoyenne
- La prévention de la délinquance (Mettre en place des activités pour les 12/18 ans)
- L'amélioration de la qualité de vie dans le quartier à travers notamment une utilisation accrue du nouvel équipement (MAC) permettant une mixité plus large avec les autres habitants de la ville.

Développement économique et emploi

Cohésion sociale

Cadre de vie / Habitat / Sécurité

Eléments de bilan politique de la ville

La rénovation urbaine

Pas de PRU mais une réhabilitation par Mon Logis depuis quelques années afin d'améliorer l'esthétisme et l'isolation des logements.

Des travaux importants sont également programmés par la mairie afin de rendre plus attractive et conviviale l'entrée du quartier et notamment la rue Michel Berger.

Des solutions sont à l'étude pour redynamiser le cœur du quartier et se réappropriier les espaces laissés vacants par la disparition des différents commerces.



La Gestion Urbaine de Proximité

Il n'y a pas encore de GUP à Debussy mais les rencontres hebdomadaires organisées autour de l'adulte relais permettent de prendre en considération les attentes et desideratas des habitants.

Le CUCS

L'ensemble des services de la ville est associé à l'élaboration du CUCS et plusieurs associations (association familiale, bien dans ma ville...) y participent. Le bailleur social est également partie prenante et collabore chaque fois qu'il est sollicité

Vie de quartier



Le quartier comptabilise la moitié des habitants de la commune et a connu de profondes mutations en quelques années, notamment, la fermeture des commerces de proximité, pharmacie, auto-école, boulangerie et centre social.

Certains locaux sont aujourd'hui réinvestis par des associations et, prochainement, par une entreprise d'insertion « la Maripontaine ».

Depuis 2013, le quartier bénéficie d'un **équipement structurant au cœur du quartier** : la **Maison de l'Animation et de la Culture (MAC)**.

Elle réunit :

- La médiathèque (avec une salle multimédias),
- L'école de musique,
- Une cuisine pédagogique,
- Le Point Rencontre Emploi
- Une salle pour les ados
- Une permanence quotidienne du CCAS...



→ La concentration de ces différents services visent plusieurs **objectifs** : repositionner les actions socio-culturelles au cœur du quartier, permettre une meilleure articulation des dispositifs (culture, emploi, social, prévention et animation) + améliorer la qualité de prise en charge du public.

Des rencontres avec l'adulte relais et un groupe d'habitants volontaires ont lieu chaque semaine.

Le tissu associatif est dynamique

En dehors du quartier Debussy, la ville de Pont-Sainte-Marie compte une 40 aine d'associations et d'entreprises dynamiques intervenant auprès des habitants du quartier.

Maugout

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS

(sur les deux IRIS croisant le quartier Maugout : 4 782 habitants
– Source INSEE 2011)

Situation urbaine

Situé à l'est de l'agglomération et au nord-ouest de la commune de Saint-André-les-Vergers, le quartier Maugout est à proximité du centre ville et de zones commerciales et industrielles. Il est bien desservi par les transports en commun.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **1 500**

Revenu médian par quartier : **8 200 euros** (Source : INSEE 2011 / Traitement CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **561**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **46 %** en 2014 et 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **16 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **26 %** en 2014 et 25 % en 2012

Ménages sous le seuil de pauvreté (inférieur à 20 % du plafond PLUS) : **33 %** en 2014 et 2012

Personnes sans emploi : **62 %** en 2014 et 2012
– Dont taux de retraités (2014) : **30 %**

Particularités en 2014

(Occupation du Parc Social - OPS)

- Quartier comptant le plus de titulaire de bail de **65 ans et +**
- 2^{ème} quartier qui compte le plus de **familles monoparentales** (1^{er} = gare avec 27 % en 2014)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 4 % sur Bas-Clos-Nord-Est
- + 3 % sur Croix Blanche-Sud

Total = - 1 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi

(IRIS 2011)

Situation favorable : taux de chômage inférieur de 3 points à celui du Grand Troyes)



Les enjeux du contrat de ville sur ce quartier

- La prise en compte du taux élevé de familles monoparentales dans les projets de la ville
- Le développement du partenariat entre les associations du quartier
- L'information concernant les activités proposées par les associations
- L'appropriation du quartier par les habitants

- Le développement des commerces de proximité

**Cadre de vie /
Habitat / Sécurité**

**Développement
économique et emploi**

Éléments de bilan politique de la ville

La rénovation urbaine

Pas de PRU mais une réhabilitation par le bailleur social dans les années 2000 qui valorise l'image du quartier.

Les premiers collectifs sont apparus en 1972. De 2001 à 2007, un travail de réhabilitation a permis de réorganiser le quartier : réaménagement des espaces publics, reprise de la voirie et des trottoirs, réinstallation de mobilier urbain, réagencement des parkings et des espaces verts.

Le désenclavement du quartier, via la rue Bernard Lecache, et l'installation d'un nouvel éclairage, ont permis de valoriser et sécuriser les lieux.

De 2003 à 2007, le bailleur social a rénové les logements : traitement des façades par l'extérieur, traitement des menuiseries, remise en état de l'intérieur des logements, système de ventilation, chauffage...51 garages ont été construits.

L'aménagement des cours intérieurs a été réalisé après 2007 : jeux pour enfants, terrains de pétanque, passage entre les cours...

Le quartier est bien desservi par les transports en commun. Les arrêts de bus sont en lisière du quartier, ce qui permet d'en préserver la tranquillité.



La Gestion Urbaine de Proximité

Il n'y a pas de GUP sur Maugout. Le bailleur a fait participer les habitants à la réhabilitation de leur quartier, en leur proposant, de réaliser des fresques sur leurs garages. Celles-ci n'ont jamais été dégradées.

Le CUCS

Le quartier bénéficiait des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. 3 associations dryates émergent au CUCS depuis plusieurs années, proposant des animations sociales et culturelles, un accompagnement scolaire des enfants scolarisés et d'apprentissage de la langue pour les adultes primo-arrivants.

Vie de quartier



✘ Le quartier bénéficie de commerces de proximité (épicerie, coiffeur, pédicure, point presse...) bien que l'ouverture d'une grande surface à proximité ait contribué à faire disparaître quelques uns (boucherie, boulangerie, ...). Le groupe médical et la pharmacie se sont déplacés en bordure de quartier.

✘ Présence de la DIDAMS et d'une régie au sein du quartier et de services à proximité (Point Conseil Emploi, Mission Locale, CCAS).

✘ 7 associations qui contribuent fortement au renforcement du lien social : Vivre à Maugout (en lien avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture) est la plus ancienne et met en place de nombreuses animations.
→ Les différentes associations ne se regroupent pas pour organiser des événements en commun.

✘ Par ailleurs, la ville dispose de plusieurs équipements et dispositifs culturels qui bénéficient également aux habitants de Maugout (Espace Gérard Philippe, la ludothèque, Ecole Municipale des Arts et des Loisirs, accueil de loisirs, ...)

✘ 4 réunions publiques sur la commune par an dont une sur le quartier. L'association Vivre à Maugout y participe.

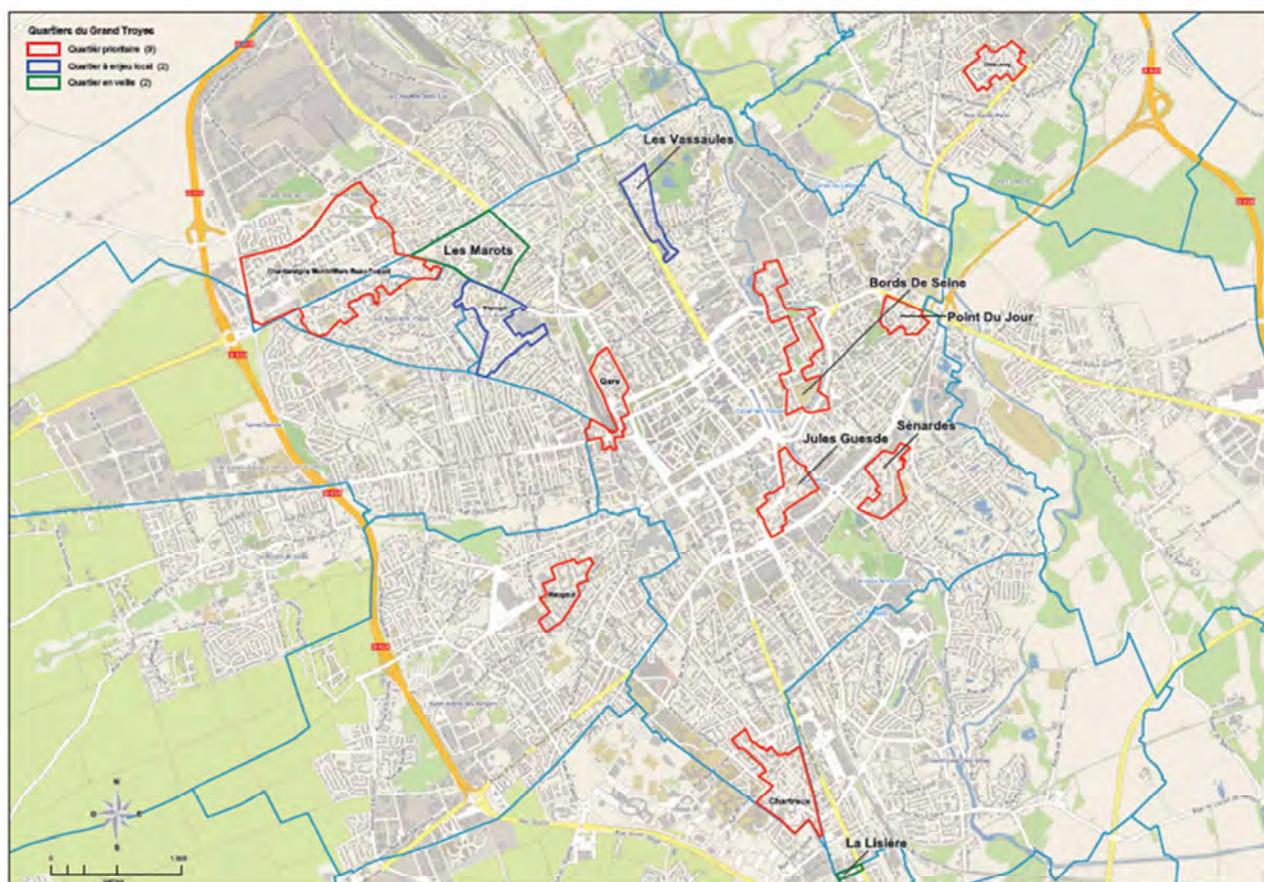
✘ 15 appartements situés dans le quartier accueille les familles du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA).

- Maugout est un quartier calme (peu d'incivilités et de dégradations), avec des associations dynamiques et une mixité culturelle. La réhabilitation a fait évoluer positivement son image
- Les habitants ne connaissent pas les activités des associations ni les services de proximité qui leur sont offerts.

L'association Vivre à Maugout vu par ses adhérents

Suite à l'enquête menée par l'association auprès de 30 habitants, une démarche participative leur a permis de s'exprimer le projet associatif. Globalement, les habitants sont prêts à s'investir dans des animations. Des propositions de nouveaux services proposés par l'association ont émergées : parrainage pour les demandeurs d'emploi, écrivain public, journée d'information sur la santé...

Enjeux communs à tous les quartiers troyens



→ La **citoyenneté**, fil conducteur entre tous les enjeux
 → La **mobilité** des habitants pour élargir leur territoire de vie (utiliser les services, offres culturelles, ludiques, sportives ...au-delà du seul quartier)

- La prévention et la lutte contre les addictions
- L'alphabétisation et la maîtrise de la langue
- La culture du « vivre ensemble »

➤ Le développement de l'emploi

- L'accompagnement des effets de la rénovation urbaine et du désenclavement des quartiers
- Le développement de la mixité sociale et la cohérence des actions autour du peuplement
- L'appropriation des équipements de proximité au travers des actions mises en œuvre dans les espaces intergénérationnels, les accueils de loisirs, les Maisons Petite Enfance et la Gestion Urbaine de Proximité
- L'optimisation de la présence humaine dans les quartiers pour capter, sécuriser et accompagner les habitants, notamment via les espaces intergénérationnels, et les actions d'initiative associative
- La gestion des déchets (implication des habitants et traitement des questions domaniales)
- La prévention de la délinquance et de la radicalisation

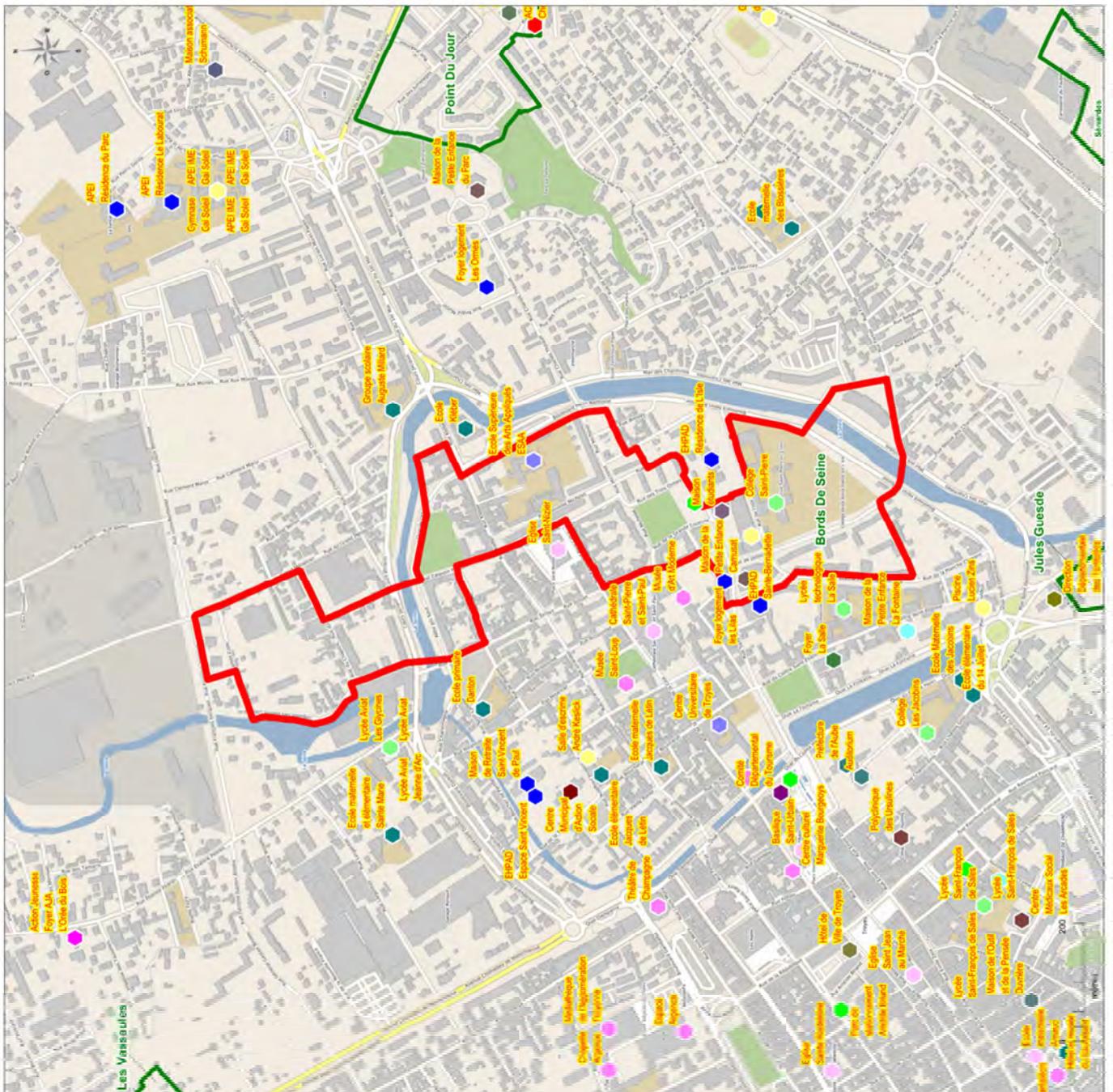
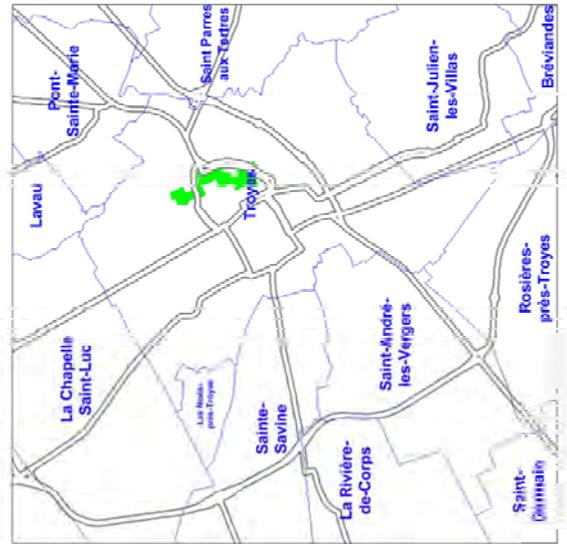
Cohésion sociale

Le développement économique et l'emploi

Cadre de vie /Habitat/ Sécurité

Bords De Seine

- Equipements dans le cadrage actuel
- (1) Accueil collectif de mineurs
 - (6) Accueil pour personnes âgées ou handicapées
 - (1) Action Jeunesse de l'Atube
 - (1) Centre Municipal d'Action Sociale
 - (1) Comité Départemental du Tourisme
 - (1) Direction Départementale des Territoires
 - (11) Enseignement primaire
 - (11) Enseignement secondaire
 - (2) Enseignement supérieur
 - (9) Equipement culturel
 - (6) Equipement Sportif
 - (2) Espace Petite Enfance
 - (2) Etablissements de soins
 - (1) Foyers pour jeunes travailleurs
 - (1) Hôtel de ville
 - (2) Hôtel du Département
 - (3) Institut Médico-Educatif
 - (6) Lieu de culte
 - (2) Maison de la Petite Enfance
 - (1) Maison de quartier
 - (1) Maison des Associations
 - (1) Maison des étudiants
 - (1) Musée
 - (4) Parc de stationnement



Bords de Seine

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS - PRU troyens
(sur les trois IRIS comprenant le quartier Bords de Seine : 6 931 habitants / Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Le projet porte sur le centre historique du « Bouchon de Champagne » dans lequel se situe le quartier de la Planche Clément. Les deux projets : PNRQAD et PRU, sont donc complémentaires pour la requalification urbaine du centre historique de la ville de Troyes, le premier portant sur l'habitat ancien et le second sur la réhabilitation d'une partie du parc de logements sociaux des années 1970.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **2 590**
Revenu médian du quartier : **11 100 euros** (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET)
Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **1201**
Indicateurs sociaux des occupants des ILS :
(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)
Occupants de moins de 24 ans : **41 %** en 2014 et 35% en 2012
Titulaires de bail de 65 ans et plus : **17 %** en 2014 et 2012
Familles monoparentales : **18 %** en 2014 et 2012
Personnes sans emploi : **63 %** en 2014 et 62 % en 2012
- Dont retraités (2014) : **30 %**
Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **36 %** en 2014 et 2012

Particularités en 2014

Quartier comptant le plus de personnes seules (61%)
Le plus de titulaires de bail de - de 24 ans (19%)
Le plus d'étudiants (28%)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 5 % sur Blossières,
0 % sur Ecrevolles
- 2 % sur Saint-Nizier
Total = - 2 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi (IRIS 2011)

Forte représentation de l'emploi public et associatif dans ce secteur. Taux de chômage : 25 %.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

- * Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens
- > La préservation du cadre de vie
- > La requalification urbaine du quartier (Planche Clément, OPAH, PNRQAD)
- > La création d'équipement de proximité (projet PNRQAD)
- > Le stationnement autour des écoles
- > Les cheminements piétonniers
- > La réflexion sur la restructuration d'écoles (notamment Millard/Kléber)
- > La lutte contre les trafics de produits stupéfiants autour du campus et de la Planche Clément
- > La prévention de la radicalisation auprès des étudiants
- > Le développement commercial (avec effet levier escompté du projet de restructuration des musées)

Cadre de vie / habitat / sécurité

Développement économique et emploi

Éléments de bilan politique de la ville

Seul le quartier de la Planche Clément entrain dans le cadre de la politique de la ville de 2007

Le PRU Planche Clément (opération isolée du PRU troyen)

Objectifs : changer l'image du quartier en l'ouvrant sur l'extérieur et en le reliant à la trame viaire de la Tête du Bouchon de Champagne, afin d'opérer la jonction entre les berges de la Seine sur le boulevard Henri Barbusse et le campus universitaire, voire le secteur de la Cathédrale, dans une logique de trame verte d'ensemble. Ce quartier doit devenir un catalyseur de flux. La Ville de Troyes avec l'appui du bailleur Troyes Habitat cherche ainsi à mettre en œuvre un projet urbain global permettant :

- ✓ de favoriser la mixité sociale par des opérations ciblées de démolition de logements sociaux et la création de logements destinés à l'offre privée sur le foncier ainsi libéré,
- ✓ d'encourager, par un relogement sur site ou hors site, un parcours résidentiel positif aux ménages concernés par les opérations de démolitions,
- ✓ de maintenir sur l'agglomération troyenne l'offre d'hébergement présente sur le quartier,
- ✓ de changer la perception des bâtiments en finançant la réhabilitation des logements,
- ✓ de désenclaver le quartier en recréant des voies douces et en favorisant sa perméabilité,
- ✓ de requalifier les espaces inter-bâties en résidentialisant les logements ce qui favorisera une meilleure appropriation des espaces par les habitants.



Principales opérations :

- 108 démolitions
- 35 reconstructions sur site
- 81 réhabilitations et résidentialisations
- Création d'une pension de famille
- Promotion privée
- Requalification des voiries et création d'une nouvelle voie
- Réhabilitation d'un local communal dans une ancienne école

Le CUCS

Le secteur Planche Clément bénéficiait des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social.

La Gestion Urbaine de Proximité

Un outil commun à travers les conventions PNRQAD et PRU Planche Clément



Vie de quartier

- ✘ Une particularité : pas de véritable identité de quartier ressentie par la population sur ce périmètre défini. Ce dernier est composé de différentes entités rattachées à 3 grands quartiers urbains distincts (au sens du découpage Ville de Troyes pour sa gestion du territoire), soit Point du Jour, Centre Ville et Vassales, héritant de problématiques particulières :
 - Au sud, le quartier Planche Clément, quartier d'habitat social bénéficiant d'un programme de rénovation urbaine isolé dans le Centre Ville, et le secteur « Charmilles/Yves Gandon » dans le « grand » quartier Point du Jour
 - Au centre (quartier Centre Ville), le quartier du campus universitaire troyen, et le quartier très ancien accueillant également des équipements vecteurs de tourisme (la cathédrale, les deux musées -Art Moderne et Saint Loup- faisant l'objet d'un grand projet de restructuration)
 - Au nord, au-delà du boulevard Danton, une majorité de logements collectifs sur le « grand » quartier des Vassales.
- ✘ Mélangeant du logement social et du logement privé, ce quartier bénéficie d'un riche patrimoine architectural. Au niveau urbanistique, les opérations complémentaires de rénovation urbaine et la mise en œuvre du Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) permettent de valoriser ce quartier, mais quelques secteurs méritent une attention particulière (Kléber par exemple). Le PNRQAD introduit également une réflexion autour des berges de Seine et du quai de l'Abattoir.
- ✘ La mixité de la population (couples avec enfants, étudiants...) confère un certain dynamisme à ce quartier qui bénéficie de l'attractivité des équipements culturels. Présence de plusieurs équipements : lycée, salle polyvalente, maison des étudiants, Maison Petite Enfance, un logement foyer et un EHPAD. Les enfants de ce secteur se rendent aux écoles Millard/Kléber, Jacques De Letin et de manière plus marginale, 14 Juillet et Jacobins. Une association, la Tête en Fête, constituée en 2012, souhaite dynamiser le secteur de la « Tête du Bouchon » en proposant des animations (fête des voisins, fête de la musique, vide-grenier) en mobilisant les habitants et les commerçants.
- ✘ Cependant, on constate le besoin d'un équipement de proximité multi-usages pour répondre, tant à des besoins d'accueil de la Petite Enfance ou de l'enfance non couverts, qu'un lieu de réunion/animation pour les habitants. On constate également une difficulté à faire vivre les commerces de proximité et une problématique de circulation autour des écoles. Par ailleurs, des problèmes de délinquance ont été constatés aux abords du campus universitaire, de Planche Clément et d'Yves Gandon.

Chartreux

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville :

CUCS - PRU troyens (sur les trois IRIS comprenant le quartier des Chartreux : 6 500 habitants / Source INSEE : 2011)



Situation urbaine

Les Chartreux est en situation excentrée, en limite sud de la commune. Bien qu'en situation d'entrée de ville, l'axe pénétrant majeur au Sud (N7) ne fait que longer le quartier.

Cela limite les nuisances liées à la circulation importante portée par cet axe, mais constitue dans le même temps une forme d'enclavement.

Le secteur sud élargi constitue une polarité urbaine importante de l'agglomération avec des équipements majeurs situés à proximité, voire dans le quartier.

Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **3 910**

Revenu médian du quartier : **7 800 euros** (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **1 865**

Indicateurs sociaux des occupants des LLS :

(Données OPS/observatoire GT - Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **34 %** en 2014 et 35 % en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **25 %** en 2012 et 2014

Familles monoparentales : **15 %** en 2014 et 17 % en 2012

Personnes sans emploi : **74 %** en 2014
- Dont retraités (2014) : **34 %**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **36 %** 2014 (37% 2012)

Particularités en 2014

(OPS)
2^{ème} quartier comptant le moins de - de 24 ans (après les Vassales) : 26 %

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 5%

A l'échelle des 3 Iris : Romain Rolland +1% / Lombards -12% / Navarre -5%
(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi (IRIS 2011)

Un des plus forts taux de chômage en 2011 (42%), et en forte progression (+13% en 1 an).
Surreprésentation des demandeurs d'emploi de longue durée.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- Le développement de l'emploi
- L'usage de la place Romain Rolland (pas d'encadrement des enfants et adolescents)
- La prévention délinquance
- La prévention spécialisée de rue (renforcement des interventions en soirée)
- L'implication des parents dans l'éducation au sens large du terme
- La mobilisation des enfants et adolescents vers les activités et les équipements publics sous utilisés

Développement économique et emploi

Cadre de vie / Habitat / Sécurité

Cohésion sociale

Éléments de bilan politique de la ville



Le PRU

Convention pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2011 signée le 22 mai 2006
6592 habitants / 3 312 logements

Bailleurs :

Troyes Habitat : 1715 logements / Mon Logis : 283 logements

Le programme intègre des opérations permettant d'agir sur le tissu urbain propre à ce quartier et de permettre son désenclavement :

- Maillage piéton et routier et renforcement des liaisons transversales par le biais des démolitions-reconstructions
- Nouvelles formes d'habitat : petits collectifs, maisons de ville, dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants et la mixité sociale
- Nouveaux équipements : nouvelle place, Centre René Peltier et groupes scolaires modernisés
- Construction d'un Pôle Emploi

Démolitions : 185 logements LLS

Reconstructions : 53 LLS et 40 logements privés sur site et 142 logements hors site

Résidentialisations : 650 logements

Réhabilitations : 260 logements

La Gestion Urbaine de Proximité depuis 2009

L'objectif d'accompagner les habitants en amont, pendant et après les travaux de rénovation des Chartreux se concrétise avec la mise en œuvre d'actions, par une équipe opérationnelle, sur la base de 4 enjeux, définis dans une convention partenariale :

- Un cadre de vie préservé : Développer les comportements éco-citoyens en réalisant des ateliers avec les habitants sur l'eau, l'énergie et le tri des déchets. Visites techniques depuis 2013, équipe environnement depuis 2013 (projet d'insertion professionnelle pour renforcer la propreté à l'initiative de la commune), jardins partagés
- La gestion sociale: fêtes de voisins, fêtes de quartier, centre social agréé CAF (2009), atelier sur la citoyenneté, sur la santé, accueil des nouveaux arrivants
- Le lien avec les habitants : ateliers urbains, visites de chantier (6 en 2011, 3 en 2012), rédaction de la lettre de quartier, ouverture du conseil de quartier (2009)
- La sécurité : marches exploratoires (1 ou 2 par an), journée de prévention routière

Le CUCS

Le quartier bénéficie du CUCS depuis 2007.

Le projet « Objectif bien-être » propose par exemple trois grands axes d'intervention pour améliorer la santé des habitants : l'équilibre alimentaire, les activités sportives et la sensibilisation/information aux problématiques de santé. Il existe depuis 2013 en lien avec des professionnels de santé et la CPAM. On peut également citer les petits déjeuners ou la participation à la semaine du développement durable.



Vie de quartier

La vie « collective » se structure notamment **autour de la place Romain Rolland**. Centralité aménagée dans le cadre du PRU, un marché s'y tient chaque dimanche et l'aire de jeux est particulièrement prisée des enfants du quartier.

Elle est complétée par un **pôle de services répartis entre la maison de quartier et le centre René Peltier** qui jouxtent cette place. Ainsi les habitants trouvent la mairie annexe, la médiathèque (en réseau avec les médiathèques du Grand Troyes), une ludothèque associative, une permanence du Relais Assistantes Maternelles, de multiples associations, un accueil de loisirs et un Espace Intergénérationnel (agréé centre social), lieu d'information, d'animation et d'accompagnement.

Néanmoins les habitants peinent à s'approprier cette offre de services : les enfants et adolescents sont peu accompagnés par les parents vers les activités collectives et laissés en jeux libres sur la place. Les activités proposées sont davantage utilisées par des habitants d'autres quartiers ou communes. La participation des habitants aux événements festifs du quartier met en évidence la nécessité, d'aller au devant des habitants.

Présence de services **variés** et de qualité (Pôle Emploi, la Poste, CPAM, antennes des bailleurs sociaux, permanences d'organismes sociaux...) et de nombreux commerces.

Le quartier bénéficie d'équipements d'enseignement supérieur.

La rénovation urbaine a permis de développer des **dispositifs** et des **actions de proximité** en faveur des habitants (Gestion Urbaine de Proximité...) en prenant notamment appui sur le **tissu associatif** étoffé et **dynamique**. La fête de quartier, par exemple, bénéficie de l'investissement de 14 associations.

Par ailleurs, les **habitants** sont régulièrement **sollicités** dans le cadre des conseils de quartier composés d'un collège d'habitants, d'un collège de professionnels et d'un collège d'associations.

Cependant les populations majoritairement ciblées par ces dispositifs, actions ou équipements de proximité restent les plus difficiles à mobiliser...

Le quartier vu par ses habitants

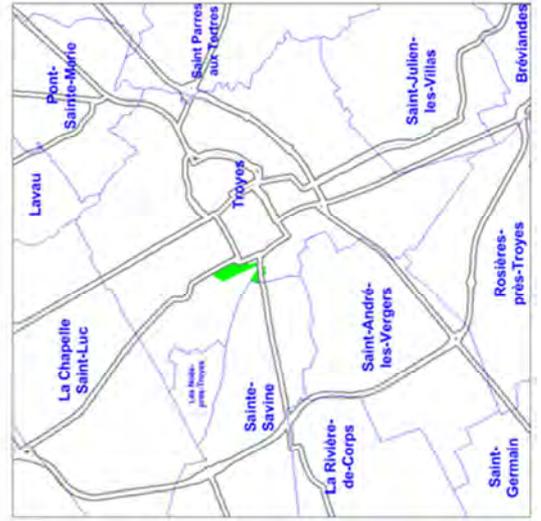
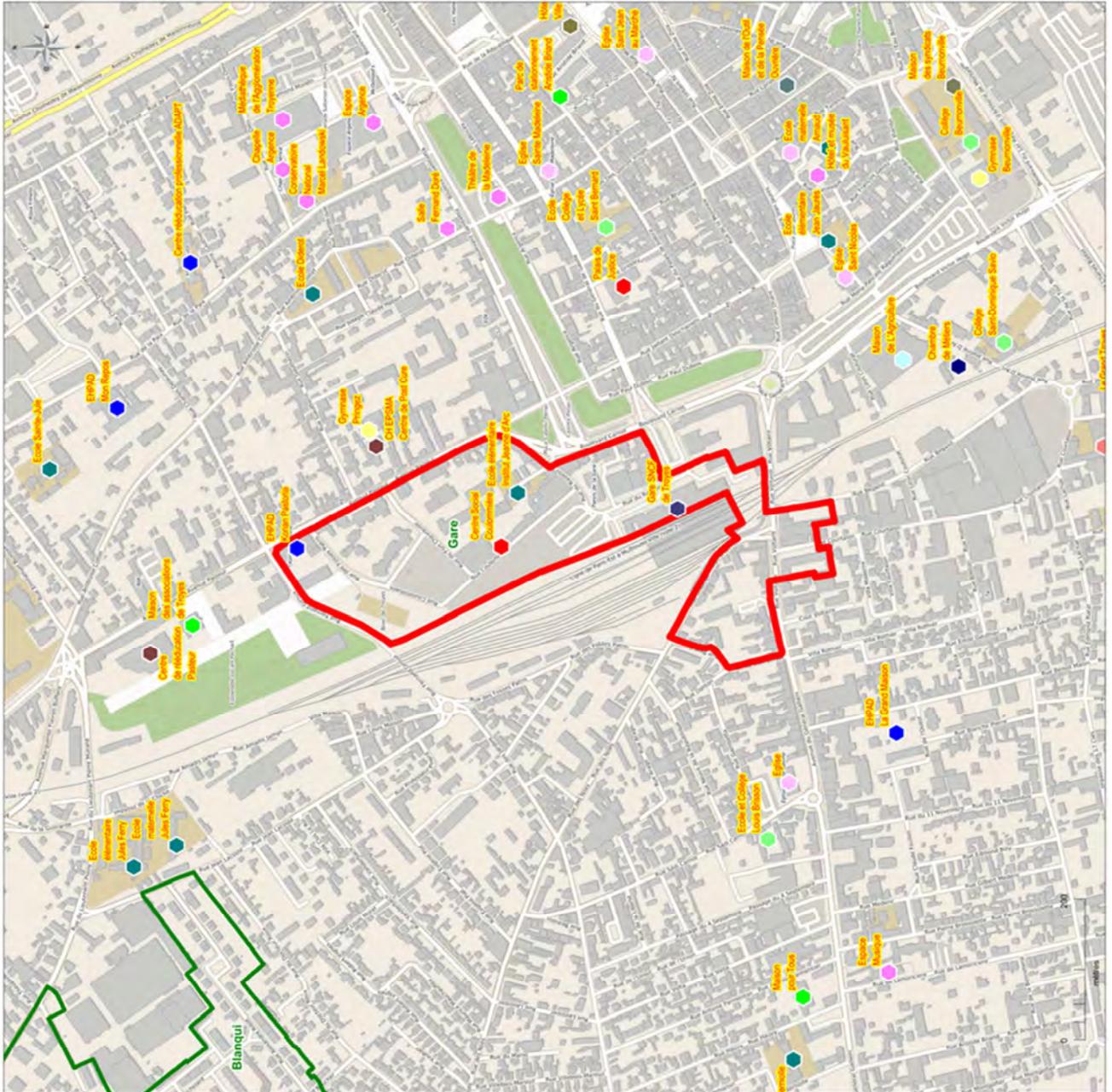
Suite à l'enquête menée par le centre social auprès de 600 habitants, **87 %** des personnes se déclarent **globalement satisfaites** de la vie dans leur quartier.

Est également constatée une **méconnaissance** des activités proposées.

Gare

Equipements dans le cadrage actuel

- Accueil collectif de mineurs (1)
- Accueil de loisirs (2)
- Accueil pour personnes âgées ou handicapées (4)
- Chambre de Métiers (1)
- Enseignement primaire (8)
- Enseignement professionnel (1)
- Enseignement secondaire (5)
- Equipement culturel (8)
- Equipement Sportif (2)
- Etablissements de soins (2)
- Gare (1)
- Hôtel de ville (1)
- Le Grand Troyes (1)
- Lieu de culte (5)
- Maison de L'Agriculture (1)
- Maison des syndicats (1)
- Musée (1)
- Palais de Justice (1)
- Parc de stationnement (1)



Gare

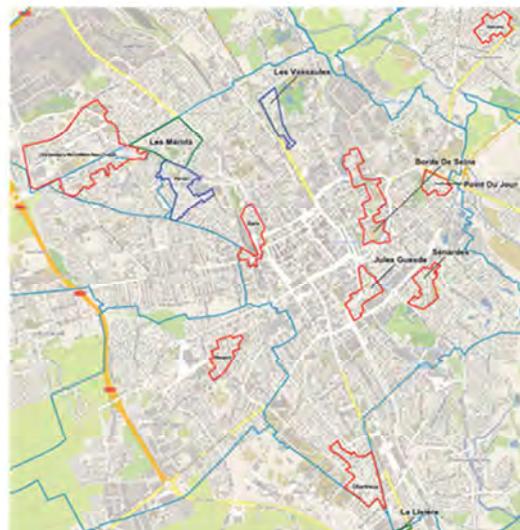
Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : Néant

(sur les IRIS comprenant le quartier de la gare : 4 684 habitants (Source : INSEE 2011))

Situation urbaine

Situé à l'ouest de la ville, à proximité du centre-ville mais également sur le quartier des Marots, ce quartier souffre de déshérence avec la fermeture des commerces et des services. Il est l'une des entrées de la ville.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **1 120**

Revenu médian du quartier : **9 300 euros** (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux (RPLS 2014) : **323**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **50 %** en 2014 et 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **12 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **27 %** en 2014 et 26 % en 2012

Personnes sans emploi : **57 %** en 2014

- Dont retraités (2014) : **26 %**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **34 %** 2014 et 2012)

Particularités en 2014

Quartier qui comptabilise le plus de familles monoparentales et, notamment, nombreuses (7 %)
Le plus d'occupants de moins de 24 ans

Evolution de la population entre 2006 et 2011

+9 % sur Gare

- 19 % sur Pasteur

Total = - 6 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi (IRIS 2011)

Taux de chômage moins important qu'à l'échelle du Grand Troyes. Les demandeurs d'emploi sont mieux qualifiés que dans les autres quartiers.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- La requalification urbaine générale (revitalisation des friches...)
- La gestion des flux
- La mobilité / inter-modalités
- La réflexion sur la restructuration des écoles Arnaud/Paradis/Jaurès
- L'équilibre de peuplement
- La délinquance de nuit (liée à la gare – prostitution - ...)
- La redynamisation de l'activité économique du quartier
- L'errance des personnes sur la voie publique,
- La parentalité
- La protection de l'enfance (enfants seuls dehors quelle que soit l'heure et l'âge)

Cadre de vie /
Habitat/Sécurité

Développement
économique et emploi

Cohésion sociale

Éléments de bilan politique de la ville

Le quartier n'était pas inscrit dans la politique de la ville à compter de 2007.

► Enjeux de l'aménagement du quartier de la gare

Situé à la porte du centre historique de Troyes, le quartier gare se caractérise par une multiplicité de fonctions liées : aux transports (train, bus, parkings...), aux activités commerciales plus ou moins dynamiques (hôtellerie, commerces, bureaux professions libérales...) et à l'habitat, dont un parc d'une centaine de logements sociaux détenus par le groupe PLURIAL-Mon Logis.

Face à l'obsolescence générale des espaces libres situés aux abords de la gare, mais aussi en raison de la dégradation de certains îlots (logements, activités...) et la présence de friches; l'aménagement de ce secteur devient un enjeu fort des collectivités (Région, Département, Grand Troyes Ville) et les partenaires institutionnels (SNCF, RFF...).

Ainsi, la priorité est d'intégrer le projet Pôle gare au futur projet urbain du quartier.

La transformation de plusieurs immeubles vacants ou à rafraîchir, la requalification d'espaces publics (création d'un square, de liaisons cyclables et piétonnes) pour desservir le quartier et permettre aux habitants d'accéder aux équipements, participeront au changement d'image avec notamment des actions ciblées du bailleur social et des collectivités.

Certaines activités tertiaires (hôtels..) devraient également et prochainement évoluer dans le cadre d'opérations de démolition-reconstructions encadrées par les orientations d'aménagement du PLU.



Vie de quartier

✘ A la fois entrée de ville et donc secteur de passage avec la gare, le secteur Coulommières a connu une importante évolution de la population.

✘ De grands logements accueillent les familles nombreuses, qui cumulent les difficultés et présentent de grandes fragilités dans l'exercice de la parentalité.

✘ Ce secteur concentre une part importante de l'action des services sociaux en matière de protection de l'enfance.

✘ Même à proximité, les habitants n'utilisent pas voire refusent l'offre d'animation sociale proposée.

✘ Enfin, la Gare entretient les phénomènes de délinquance et de déshérence : fermeture de services/commerces, vastes espaces peu affectés, friches....

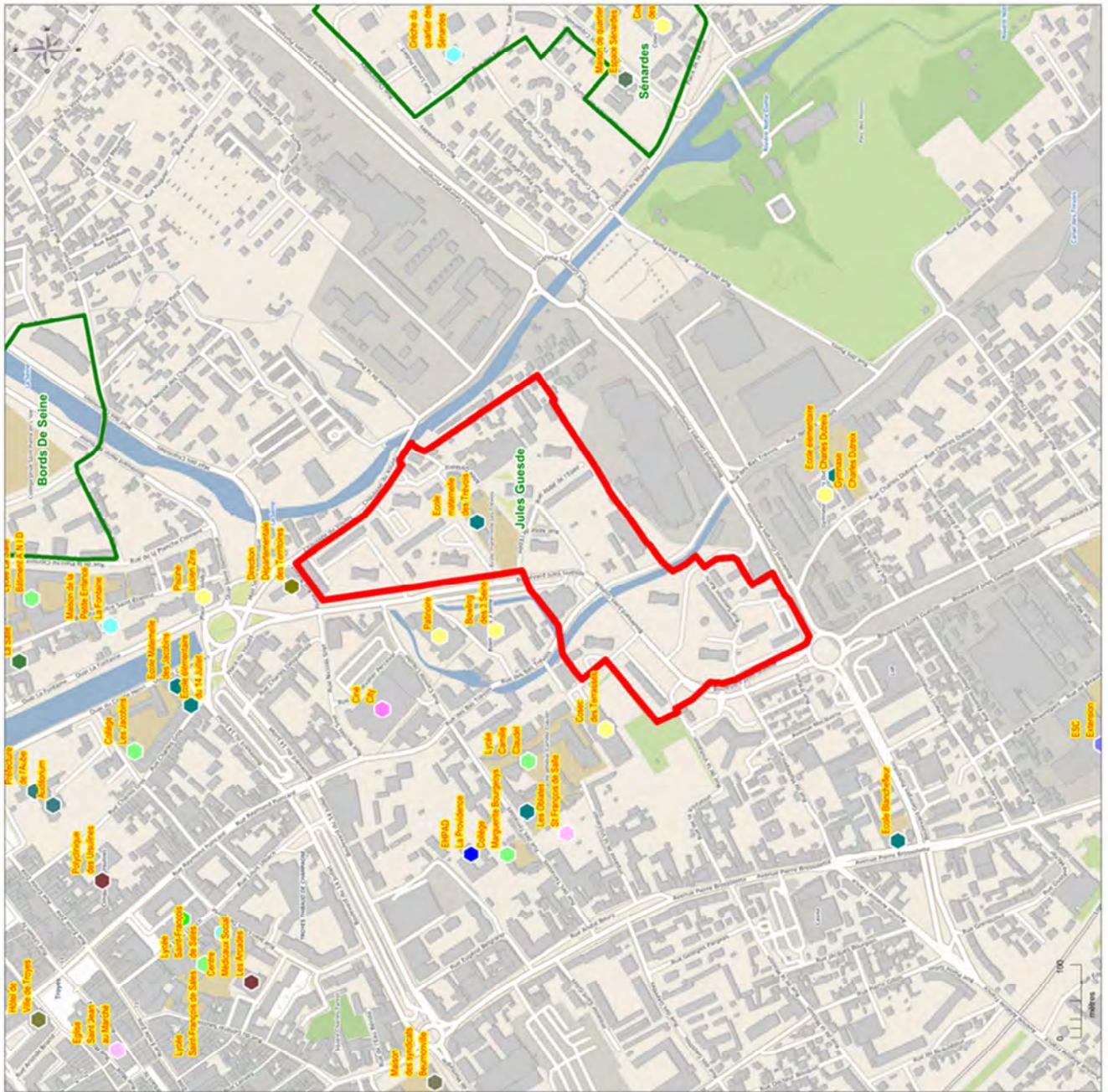
✘ La présence de la gare est une source de nuisances, et a peu d'effet levier sur vie urbaine, en dehors de la dynamique commerciale.



Jules Guesde

Equipements dans le cadrage actuel

- Accueil pour personnes âgées ou handicapées (1)
- Direction Départementale des Territoires (6)
- Enseignement primaire (9)
- Enseignement secondaire (1)
- Enseignement supérieur (6)
- Equipement Sportif (3)
- Espace Petite Enfance (2)
- Etablissements de soins (1)
- Foyers pour jeunes travailleurs (1)
- Hôtel de ville (2)
- Hôtel du Département (2)
- Lieu de culte (1)
- Maison de quartier (1)
- Maison des syndicats (1)
- Parc de stationnement (1)



Jules Guesde

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS - PRU troyens

(sur les IRIS comprenant Jules Guesde : 5 369 habitants / INSEE 2011)

Situation urbaine

Situé à proximité du centre ville, le quartier est intégré au tissu urbain et encadré par un grand axe, le boulevard Jules Guesde qui le parcourt, longé par le canal.

Ce secteur est marqué par d'importantes superficies consacrées aux activités dont pour partie d'ailleurs en friches.

C'est un secteur en renouvellement avec notamment le développement de grands équipements (piscine, patinoire, ...)



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **1 970**

Revenu médian du quartier : **6 700 euros** (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux du quartier (RPLS 2014) : **998**

Indicateurs sociaux des occupants des LLS :

(Données OPS/observatoire GT - Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **38 %** en 2014 et 40 % en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **23 %** en 2014 et 21 % en 2012

Familles monoparentales : **19 %** en 2014 et 2012

Personnes sans emploi : **80 %** en 2014 et 2012

- Dont retraités (2014) : **33 %**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **44 %** 2014 (46% 2012)

Particularités

Quartier comptabilisant le plus de personnes sans emploi (7 % d'étudiants)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 14 % sur Jules Guesde

+ 4 % sur Trévois

Total = - 5 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi

(IRIS 2011)

Taux élevé de demandeurs d'emploi inscrits depuis + d'1 an (36 %).

Secteur, après la gare, qui a le plus d'emploi à offrir.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoie aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- > La requalification urbaine du quartier
- > La construction d'un équipement de proximité multi-utilisateurs clairement identifié
- > Le développement du Parc des Moulins (renforcer les équipements en faveur de la jeunesse et favoriser son appropriation par les habitants en le sécurisant)
- > L'ouverture du musée Maille-Mode-Marque
- > L'équilibre du peuplement
- > La lutte contre les Incivilités et le mauvais usage espaces collectifs (entrave à la circulation, propreté sur parties communes)
- > L'accès aux soins
- > La requalification et le développement des commerces et services

Cadre de vie / habitat / sécurité

Cohésion sociale

Développement économique et emploi

Éléments de bilan politique de la ville

Rénovation urbaine

Quartier ayant été identifié dès 2006 pour un PRU mais dont le projet n'était pas assez abouti pour être intégré dans la convention ANRU de 2006.

Toutefois, les économies dégagées dans le cadre de la convention de 2006 sur les trois quartiers troyens ont permis de réaliser une série d'opérations de résidentialisation sur le quartier Jules Guesde.

Quartier éligible en 2014 pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dans le cadre des territoires d'intérêt national (protocole de préfiguration en cours / annexé au contrat de ville).

Le CUCS

Quartier bénéficiaire du CUCS à partir de 2007.

Des actions Santé sont mises en place sur le quartier. Il s'agit d'atelier d'activité physique adaptée favorisant le lien et l'insertion sociales pour les habitants et notamment en direction des femmes, mais aussi une action sport santé en lien avec l'école et les programmes scolaires.

L'Accueil Social propose également une action parentalité autour des jeux, de la motricité et divers ateliers. Il organise également des petits déjeuners à thème permettant un lien fort avec les acteurs de terrain et la population quel que soit son âge.



Vie de quartier

✘ Le quartier est **composé d'habitat social** géré majoritairement par le bailleur Troyes Habitat (environ 2 000 habitants répartis dans 962 logements sociaux). Il est **desservi par 3 axes majeurs** (Bd Jules Guesde, Chaussée du Vouldy et Bd G Pompidou) et **plusieurs transports en commun** (lignes de bus N°4, 9).

✘ Il est **entouré par de nombreux services et équipements** dont un important pôle de loisirs existant (patinoire, bowling, cinéma), des équipements scolaires (écoles Bas Trévois et Dutreix), sportifs (COSEC des Terrasses), des commerces de proximité (épicerie, bureau de tabac, pharmacie, boulangerie, salle de sport), une crèche familiale, un accueil de loisirs pour les 3/12 ans d'une capacité de 40 places, des permanences d'assistantes sociales (DIDAVS).

Cependant, dans le cadre du futur NPRU, l'implantation des services et des commerces, principalement, doit être réétudiée pour s'inscrire dans une démarche adaptée et cohérente de vie du quartier.

✘ Des problématiques d'hygiène et d'accès aux soins sont particulièrement prégnantes.

✘ Une délinquance ancrée sur certains immeubles pèse sur le quotidien des habitants, cette délinquance est entretenue par la pauvreté économique.

✘ **Un accueil social**, sans agrément centre social, qui sera transformé en espace intergénérationnel, est implanté au sein du quartier depuis 1997 et reconnu des habitants. Cependant les locaux sont anciens, non adaptés aux besoins des habitants. Les actions du CIDFF de l'Aube qui propose des permanences juridiques et des ateliers sociolinguistiques complètent ce soutien quotidien à la population, comme l'accueil du dispositif « Cité Lab ».

✘ Par ailleurs, les **habitants** sont régulièrement **sollicités** dans le cadre des conseils de ce quartier : depuis 2014, augmentation du nombre de places du collège d'habitants de 14 à 26, celui des professionnels de 4 à 6 et celui des représentants d'associations de 4 à 6.

✘ Le Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés s'est récemment installé dans le quartier.

✘ La propreté des espaces publics demande un investissement important pour être maintenue.

✘ Ce quartier bénéficie également d'une **localisation à proximité du plus important espace vert de l'agglomération en pleine expansion et très orienté sur la jeunesse : Le Parc des Moulins.**

De plus, à proximité immédiate de ce quartier et de celui des Sénardes, **il existe un projet d'envergure dépassant le niveau communal : la création d'un pôle muséal autour de la Maille, de la Mode et des Marques** sur une ancienne friche industrielle qui ne manquera pas d'apporter une attractivité à ce quartier, notamment touristique et culturelle, à horizon 2020.



Point du Jour

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS - PRU troyens
(sur l'IRIS Point du Jour : 2 130 habitants – Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Quartier des années 60 en presque immédiate continuité du centre-ville de Troyes, il a connu une forte dynamique de déqualification et souffre d'un enclavement tant physique que social. La bonne desserte en transports en commun ne suffit pas à inverser ce sentiment. A l'est, en direction de Saint-Parres, l'urbanisation s'arrête brutalement et laisse place aux espaces ouverts et agricoles.



Eléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **1 090**

Revenu médian du quartier : **7 700 euros** (Source INSEE 2011) Traitement : CGET

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **415**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **41 %** en 2014 et 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **20 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **14 %** en 2014 et 13 % en 2012

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **38 %** 2014 et 2012

Personnes sans emploi : **72 %** en 2014 et 2012

- Dont retraités (2014) : **32 %**

Particularités sociales en 2014

(Occupation du Parc Social - OPS)

Quartier comptant le moins de familles monoparentales (14 %) après les Vassales (13 %)

Taux faible d'occupants de 75 ans et + (3 %)

Comptabilisant le plus de personnes originaires hors UE : (27 %)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

+ 22 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi (IRIS 2011)

Forte augmentation des demandeurs d'emploi en un an (+25 %). Parmi eux, présence importante des jeunes et de personnes non diplômées.

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

- * Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens
- La prévention de la délinquance (vols, trafic, rassemblements en pied d'immeuble)
- L'équilibre du peuplement
- L'aménagement de la friche de l'ancienne école
- La lutte contre les Incivilités, le mauvais usage espaces collectifs (entrave à la circulation, propreté sur parties communes)
- Les bons comportements en matière de gestion des déchets (tri et jets par les fenêtres)
- L'alphabétisation
- La travail sur la parentalité
- L'accès aux droits
- La socialisation des enfants (notamment celle des filles par la scolarisation jusqu'à l'enseignement supérieur)
- La notion de droits et devoirs

Cadre de vie /
Habitat / Sécurité

Cohésion sociale

Eléments de bilan politique de la ville



Le PRU

Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2011 signé le 22 mai 2006

2000 habitants / 556 logements/
Baillieur Mon Logis

- 244 logements démolis
- 60 logements reconstruits
- 160 logements résidentialisés
- 160 logements réhabilités

PRINCIPAUX AMENAGEMENTS (Grand Troyes)

- liaisons piétonnes
- Place centrale
- Rénovation des voiries

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS (Ville de Troyes)

- Maison de quartier
- Extension de la crèche du parc
- Conteneurisation semi enterrée
- Extension et réhabilitation d'école

La Gestion Urbaine de Proximité depuis 2009

L'objectif d'accompagner les habitants en amont, pendant et après les travaux de rénovation du Point du Jour, se concrétise avec la mise en œuvre d'actions, par une équipe opérationnelle, sur la base de 4 enjeux, définis dans une convention partenariale :

- Un cadre de vie préservé : Développer les comportements éco-citoyens en travaillant avec les habitants sur l'eau, l'énergie, la réutilisation, le tri des déchets et la biodiversité. Visites techniques depuis 2013, équipe environnement depuis 2013 (projet d'insertion professionnelle pour renforcer la propreté à l'initiative de la commune). Contrôles partagés de la propreté des immeubles par les habitants.
- La gestion sociale: fêtes de quartier, accompagnement de l'installation du commerçant, carnaval des écoles, centre social agréé CAF (2010)
- Le lien avec les habitants : Visites de chantier (6 en 2011, 3 en 2012), mémoire de quartier, rencontres citoyennes, rédaction de la lettre de quartier, ouverture du conseil de quartier (2010)
- La sécurité : marches exploratoires (1 ou 2 par an), petits pas (trajet sécurisé des enfants vers l'école)

Le CUCS

Quartier bénéficiaire du CUCS à partir de 2007

Il s'agit essentiellement de projets sur le thème de la propreté. « Laisse pas tomber » par exemple à pour objectifs de limiter les jets d'ordures par les fenêtres et d'inciter les gens à contribuer à l'amélioration de la vie du quartier. D'autres actions viennent renforcer cette thématique comme le nettoyage du rû la Fontaine avec les habitants, la journée « Récup.du jour » ayant pour but de sensibiliser les résidents aux problèmes de propreté, de tri, d'hygiène et de sécurité, ou encore la participation à la semaine du développement durable.



Vie de quartier

Le quartier bénéficie d'une maison de quartier (Espace de la Porte Saint-Jacques) :

- Mairie annexe : démarches d'état civil (carte d'identité) et de services aux habitants (sacs de tri, inscriptions scolaires...)
- Espace Intergénérationnel agréé centre social
- Hébergement d'associations et location de salle pour les particuliers
- Lieu de réunion du conseil de quartier (un collège de 26 habitants, un collège de 6 professionnels et un collège de 8 représentants d'associations)
- Point d'accès à la téléformation pour les demandeurs d'emploi

Cet équipement a été complété par la construction d'un **accueil de loisirs** maternel, ce qui permet, depuis juillet 2014, de proposer une offre de loisirs collectifs aux 3-12 ans durant les vacances scolaires et le mercredi.

La MPE du Parc en cours de rénovation contribue à la socialisation des jeunes enfants et répond aux besoins de garde.

La rénovation urbaine a permis de développer des dispositifs et des actions de proximité en faveur des habitants (Gestion Urbaine de Proximité...) en prenant notamment appui sur les quelques associations et les partenaires historiques : le **baillieur social** et **Régies Services**.

La GUP traite de problématiques principalement liées la propreté et la gestion des déchets mais des **dysfonctionnements plus profonds** persistent (incivilités, dégradations..) et nécessitent une articulation avec la Stratégie locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Un commerce au sein du quartier, maintenu pendant la période de travaux et désormais installé en rez-de-chaussée d'un immeuble mais la dynamique de commerce reste insuffisante pour la population.

Malgré les tentatives de mixité, au final peu de renouvellement de la population, ce qui entretient les fragilités antérieures.

La Maison du quartier du Point du Jour est la moins fréquentée en comparaison avec celles des Sénardes, des Chartreux et des Marots qui ont vu leur nombre de visiteurs annuels augmenter.

Sénardes

Quartier prioritaire

Précédent cadre politique de la ville : CUCS - PRU troyens (sur l'IRIS Sénardes : 2 222 habitants – Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Le quartier est situé au-delà de l'avenue Pompidou, axe urbain majeur de desserte du sud de la ville de Troyes. Il est implanté au sein d'une zone pavillonnaire et à proximité d'un des plus grands espaces verts de l'agglomération, ce qui lui donne un important potentiel pour sa réinsertion dans la logique d'agglomération.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier (Source : INSEE 2010 / Traitement : CGET) : **1 290**

Revenu médian du quartier : **6 300 euros** (Source INSEE 2011 / Traitement : CGET)

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **654**

Indicateurs sociaux des occupants des ILS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **35 %** en 2014 et 36 % en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **16 %** en 2014 et 17 % en 2012

Familles monoparentales : **18 %** en 2014 et 2012

Personnes sans emploi : **78 %** en 2014 et 2012
- Dont retraités (2014) : **23 %**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) : **42 %** 2014 et 44 % en 2012

Particularités en 2014

(Occupation du Parc Social -OPS)
Quartier comptant le plus de bénéficiaires de l'Aide Pour le Logement (APL)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 7 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)

L'emploi

(IRIS 2011)

Taux de demandeur d'emploi le plus élevé : **42 %**.
Un des secteurs enregistrant le plus faible de taux de chômage des jeunes (**15 %**)

Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- L'équilibre de peuplement
- Le développement du Parc des Moulins (renforcer les équipements en faveur de la jeunesse et favoriser son appropriation par les habitants en le sécurisant)
- La pérennisation des investissements du PRU
- L'étude de l'implantation du stade (troubles à la tranquillité des riverains)
- L'adaptation de la capacité d'accueil des équipements scolaires aux besoins et de la qualité de l'accueil
- La lutte contre les Incivilités
- Les bons comportements en matière de gestion des déchets (tri et jets par les fenêtres)
- La prévention de la déscolarisation des enfants
- Le développement de commerces de proximité



**Cadre de vie /
Habitat / Sécurité**

Cohésion sociale

**Développement
économique et emploi**

Eléments de bilan politique de la ville



Le PRU

Convention pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2011 signée le 22 mai 2006

1 500 habitants / 649 logements

Bailleur : Troyes Habitat

- 50 logements démolis
- 150 logements reconstruits
- 600 logements résidentialisés
- 150 logements réhabilités

PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS

- Nouvelle voie de désenclavement et rond point du Vouldy - liaisons piétonnes - Rénovation des voiries
- Place centrale
- Espaces verts en cœur d'îlots (mail piéton)
- Terrain multisports

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS et SERVICES

- Maison de quartier
- Structure petite enfance en pied d'immeuble Troyes Habitat
- Conteneurisation semi enterrée
- Pôle Emploi

La Gestion Urbaine de Proximité depuis 2009

L'objectif d'accompagner les habitants en amont, pendant et après les travaux de rénovation des Sénardes, se concrétise avec la mise en œuvre d'actions, par une équipe opérationnelle, sur la base de 4 enjeux, définis dans une convention partenariale :

- Un cadre de vie préservé : Développer les comportements éco-citoyens en réalisant des ateliers avec les habitants sur l'eau, l'énergie, la réutilisation et le tri des déchets. Visites techniques depuis 2013, équipe environnement depuis 2013 (projet d'insertion professionnelle pour renforcer la propreté à l'initiative de la commune)
- La gestion sociale: fêtes des voisins, repas partage, fêtes de quartier, centre social agréé CAF (2009)
- Le lien avec les habitants : ateliers urbains (2009) visites de chantier, mémoire de quartier, atelier pour dénommer la maison de quartier (2011), recensement des services de proximité, rédaction de la lettre de quartier, ouverture du conseil de quartier (2010), jardin partagé (2013)
- La sécurité : marches exploratoires (1 ou 2 par an), journée de prévention routière

Le CUCS

Quartier bénéficiaire du CUCS à partir de 2007

On peut notamment citer le projet « de l'oral à l'écrit, l'histoire d'un conte », où parents/enfants/école et centre social ont travaillé ensemble pour choisir des contes oraux issus de la culture d'Afrique, d'Orient et d'Extrême Orient. Ces contes ont donné lieu à un spectacle et à un recueil accessible à toutes les familles fréquentant les écoles maternelles du quartier. Parallèlement des actions de soutien des parents (jeux vidéos, internet, téléphone...) ont aussi été réalisées.

Le quartier vu par ses habitants

Suite à l'enquête menée par le centre social auprès d'habitants, **86 %** des personnes se déclarent **globalement satisfaites** de la vie dans leur quartier et apprécient les événements tels que : fête de quartier, vide-grenier et fête des voisins.
Ils soulignent néanmoins un manque de commerces (95 %) et de services (93 %).

Vie de quartier

✘ Place de l'ône Patoche, la **maison de quartier (Espace Sénardes)** est située à proximité de l'école Marcel Pagnol et d'une Maison Petite Enfance :

- Mairie annexe : démarches d'état civil (carte d'identité) et de services aux habitants (sacs de tri, inscriptions scolaires...)
- Espace intergénérationnel agréé centre social
- Hébergement d'associations et location de salle pour les particuliers
- Lieu de réunion du conseil de quartier (un collège de 26 habitants, un collège de 6 professionnels et un collège de 6 représentants d'associations)
- Point d'accès à la téléformation pour les demandeurs d'emploi
- Accueil de loisirs
- Espace PMI

Cependant l'appropriation de ces équipements de proximité par la population du QPV doit être accompagnée et développée.

✘ Des troubles de la tranquillité publique liés à l'usage détourné des espaces publics et particulièrement stade et place de l'ône Patoche cristallisent les tensions entre habitants.

✘ Pôle Emploi est également présent sur le quartier.

✘ La rénovation urbaine a permis de développer des **dispositifs** et des **actions de proximité** en faveur des habitants (**Gestion Urbaine de Proximité...**) en prenant notamment appui sur les quelques associations et les partenaires.

Par ailleurs, un jardin de partage, animé par la Régie de nos quartiers, contribue à renforcer le lien social et est très apprécié par les habitants du quartier.

La GUP traite de problématiques principalement liées la propreté et la gestion des déchets mais des **dysfonctionnements plus profonds** persistent (incivilités, dégradations...) et nécessitent une articulation avec le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Et les population majoritairement ciblées par ces dispositifs, actions ou équipements de proximité restent les plus difficiles à mobiliser...

✘ Ce quartier bénéficie d'une **localisation à proximité du plus important espace vert de l'agglomération en pleine expansion et très orienté sur la jeunesse : Le Parc des Moulins.**

Lisière

Quartier en veille active

Précédent cadre politique de la ville : CUCS
(sur l'IRIS Centre-Ouest (Saint-Julien-les-Villas) et IRIS Bréviandes: 5 598 habitants – Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Situé sur les communes de Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes, ce petit quartier est bordé par l'avenue du général Leclerc et est à proximité de la rocade ouest. La Lisière se compose d'une unique rue.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier : **Néant**

Revenu médian du quartier : **Néant**

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **233**

Indicateurs sociaux des occupants des LLS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **42 %** en 2014 et 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **16 %** en 2014 et 2012

Familles monoparentales : **20 %** en 2014 et 21 % 2012

Personnes sans emploi : **74 %** en 2014 et 2012
- Dont retraités (2014) : **19 %**

Ménages sous seuil de pauvreté ($\leq 20\%$ plafond PLUS) : **49 %** 2014 et 2012

Particularités en 2014 par rapport aux 13 quartiers

(Occupation du Parc Social – OPS)

Le plus de ménages sous plafond PLAI (89 % / moyenne des 13 quartiers : 75 %) et de ménages sous le seuil de pauvreté

Le plus de bénéficiaires de l'AAH

Le moins de retraités (19 % / moyenne des 13 quartiers : 28 %)

Le taux de vacance le plus élevé (6 % / moyenne des 13 : 3 %)

Le taux de rotation le plus élevé (30 % / moyenne des 13 : 13 %)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

0 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)



Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le quartier pour des actions cohérentes et concertées
- La lutte contre les incivilités et le mauvais usage des espaces communs (rassemblement dans les halls d'entrée, entrave à la circulation, dégradation des parties communes...)
- La prévention de la délinquance
- La prise en compte du taux élevé de familles monoparentales bréviandoises dans le fonctionnement des services municipaux
- L'information concernant les activités proposées par les associations et les services communaux
- L'équilibre du peuplement et la mixité sociale
- L'amélioration de la gestion des déchets par les habitants
- La préservation du cadre de vie
- Le développement d'une vie de quartier apaisée
- L'apprentissage de la langue française
- Le soutien à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
- Le soutien à la parentalité
- L'amélioration de l'information des habitants sans emploi sur les besoins du tissu économique local et les partenaires institutionnels

Cadre de vie /
habitat / sécurité

Cohésion sociale

Développement
économique et emploi

Éléments de bilan politique de la ville

La rénovation urbaine

Le quartier de la Lisière n'a bénéficié d'aucun programme de rénovation urbaine.

Le CUCS

La Lisière bénéficiait du Contrat Urbain de Cohésion Sociale depuis 2007. Quelques projets ont touchés plus particulièrement les habitants du quartier, notamment un projet initié par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saint-Julien-les-Villas autour de la pratique sportive pour fédérer les jeunes.

Vie de quartier

Il n'y a aucune association sur le quartier.

Les habitants se déplacent pour bénéficier des différents services communaux, des associations sportives...

La Lisière n'a pas d'identité.

Les élèves sont scolarisés aux collèges de Beurnonville et Marie Curie.



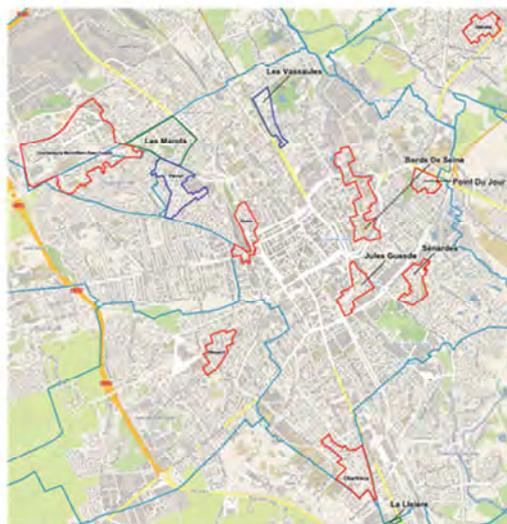
Marots

Quartier en veille active

Précédent cadre politique de la ville : CUCS
(sur l'IRIS Marots : 2 674 habitants – Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Quartier situé en limite de Beau-Toquat (Troyes), de Chantereigne (La Chapelle St Luc) et des Noës-Près Troyes, au Nord-Ouest de la ville.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier : Non renseigné

Revenu médian du quartier : Non renseigné

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **428**

Indicateurs sociaux des occupants des LLS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **38 %** en 2014 et 37 % en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **24 %** en 2014 et 23 % en 2012

Familles monoparentales : **22 %** en 2014 et **18 %** 2012

Personnes sans emploi : **57 %** en 2014 et 56 % en 2012
- Dont retraités (2014) : **46 %**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) :
24 % 2014 et 20 % en 2012

Particularités en 2014 par rapport aux 13 quartiers (Occupation du Parc Social – OPS)

- Le moins de titulaires de bail de – de 24 ans
- Le moins de ménages sous plafond PLAI (56 % / moyenne des 13 : 75 %) et de ménages sous le seuil de pauvreté (moyenne des 13 quartiers : 37 %)
 - Le plus de bénéficiaires de l'AAH
 - Le plus de retraités

Évolution de la population entre 2006 et 2011

+ 1 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)



Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- La prévention de la délinquance (incivilités, dégradations des espaces publics...)
- L'amélioration du cadre de vie (création d'espaces collectifs partagés et notamment une aire de jeux)
- Le développement d'une vie de quartier, du « vivre ensemble »
- La réflexion sur les déplacements (tenir compte de la géographie du quartier; les venelles notamment)
- La travail sur la parentalité (lien famille/école, appropriation des offres MPE/Accueil Loisirs ...)

Cadre de vie /
Habitat / Sécurité

Cohésion sociale

Éléments de bilan politique de la ville

Le CUCS

Quartier bénéficiaire du CUCS depuis 2007.

Il n'a pas été retenu parmi les quartiers prioritaires, en raison du critère de revenus de ses habitants.

Les actions mises en place sur ce quartier sont essentiellement sur la thématique Santé. Il s'agit d'atelier d'activité physique adaptée favorisant le lien et l'insertion sociales pour les habitants mais également une action sport santé en lien avec l'école et les programmes scolaires.

Le Centre Social propose aussi plusieurs actions sur cette thématique, comme des séances d'information ou des ateliers avec des professionnels de santé. Il organise avec la Maison de Quartier des petits déjeuners à thème permettant un lien fort avec les acteurs de terrain et la population quel que soit son âge.

L'ensemble du personnel municipal se mobilise chaque année avec le GT pour participer aux actions de la semaine du développement durable.



Vie de quartier

- ✘ Ce quartier était antérieurement considéré comme résidentiel. Aujourd'hui les propriétaires, dont une partie a acquis le bien dont elle était précédemment locataire, expriment un sentiment d'insécurité.
- ✘ Situé à l'interface de trois communes et traversé par la ligne de bus 6 Chantereigne/Chartreux, ce quartier est un lieu de passages, sources d'incivilités en augmentation, et de délinquance de proximité.
- ✘ La densification de l'habitat et l'évolution de la population nécessitent d'améliorer le cadre de vie et d'intervenir notamment sur le parc Maillot, au sein duquel s'exerce la petite délinquance, source de tensions entre les habitants. Le marché des Marots le mercredi matin permet de dynamiser la vie du quartier.
- ✘ Le facteur humain doit être mobilisé pour recréer une ambiance de quartier et favoriser les échanges entre tous les habitants. Deux associations d'habitants sont implantées dans le quartier.
- ✘ Les enfants et les jeunes du quartier fréquentent peu les structures collectives de loisirs. Leurs familles expriment davantage une attente de loisirs de consommation que de loisirs éducatifs. Le renforcement de l'action de la Maison de Quartier, et notamment la relocalisation de l'espace intergénérationnel agréé centre social, doit permettre d'accompagner les familles et les différents publics vers les offres de service municipal.
- ✘ Les écoles maternelle et élémentaire Charles Chevalier entrent dans le cadre de l'éducation prioritaire à compter de septembre 2015.

Blanqui

Enjeu local

Précédent cadre politique de la ville : Néant
(sur l'IRIS Blanqui : 2 309 habitants – Source : INSEE 2011)



Situation urbaine

Situé au Nord-Ouest de la ville près des quartiers Beau Toquat, et Gare, il est le plus souvent associé au quartier des Marots qui se trouve dans sa continuité. Il est aussi tout proche des Noës-Près-Troyes.

Éléments socio-démographiques

- Nombre d'habitants du quartier : Non renseigné
- Revenu médian du quartier : Non renseigné
- Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **353**
- Indicateurs sociaux des occupants des LLS :**
(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 – 88 % 2014)
- Occupants de moins de 24 ans : **39 %** en 2014 et 36 % en 2012
- Titulaires de bail de 65 ans et plus : **25 %** en 2014 et 26 % en 2012
- Familles monoparentales : **26 %** en 2014 et **23 %** 2012
- Personnes sans emploi : **66 %** en 2014 et 63 % en 2012
- Dont retraités (2014) : **34 %**
- Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS) :
46 % 2014 et **38 %** en 2012

Particularités en 2014 par rapport aux 13 quartiers

(Occupation du Parc Social - OPS)

- Le plus d'occupants de 75 ans et + : 10 % (moyenne des 13 quartiers : 5 %)
- Un taux de vacance faible : 1 % (moyenne des 13 quartiers : 3 %)
- Le plus de bénéficiaires du RSA : 92 % (moyenne des 13 : 71 %)
- Le moins de bénéficiaires de l'AAH (4 % / moyenne des 13 : 19 %)
- Le plus de personnes avec un emploi : 66 % (moyenne des 13 : 37 %)
- et le moins de personnes sans emploi : 34 % (moyenne des 13 : 65 %)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

- 10 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)



Les enjeux du contrat de ville spécifiques au quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

Les problématiques sont les mêmes que celles du quartier des Marots de par leur continuité géographique.

- La prévention de la délinquance (incivilités, dégradations des espaces publics...)
- Le développement d'une vie de quartier, du « vivre ensemble »
- La préservation du cadre de vie
- La travail sur la parentalité (lien famille/école...)

Cadre de vie /
Habitat / Sécurité

Cohésion sociale

Éléments de bilan politique de la ville

Quartier non inscrit dans la politique de la ville à compter de 2007 qui n'a bénéficié ni de programme de rénovation urbain, ni du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.



Vie de quartier

✘ La population du quartier est globalement vieillissante et installée depuis de nombreuses années dans le quartier. Toutefois, bien que la part de la population ayant emménagé depuis moins de 2 ans soit nettement inférieure à celle de la commune, des difficultés de cohabitation se font jour.

Des habitudes de vie et des usages collectifs différents affectent la qualité de vie des habitants.

✘ Parallèlement, la population est fragilisée par des difficultés économiques et l'augmentation continue du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté.

Les difficultés sont renforcées par l'isolement, car près de la moitié des ménages sont composés par une personne seule.

Les familles monoparentales représentent 11 % des ménages.



Vassaulles

Enjeu local

Précédent cadre politique de la ville : Néant

(sur l'IRIS Vassaulles-Tauxelles : 3 379 habitants – Source : INSEE 2011)

Situation urbaine

Le quartier se situe au Nord de Troyes. Il est compris entre une ligne SNCF, le Boulevard Chomedey de Maisonneuve et une cité administrative avec un grand parc de 12 ha à la lisière du quartier, mais complètement déconnecté de ce dernier.



Éléments socio-démographiques

Nombre d'habitants du quartier : Non renseigné

Revenu médian du quartier : Non renseigné

Nombre de logements locatifs sociaux dans le quartier (RPLS 2014) : **170**

Indicateurs sociaux des occupants des LLS :

(Données OPS/observatoire GT – Taux de réponse OPS : 89 % 2012 - 88 % 2014)

Occupants de moins de 24 ans : **26 %** en 2014 et 28 % en 2012

Titulaires de bail de 65 ans et plus : **21 %** en 2014 et 22 % en 2012

Familles monoparentales : **13 %** en 2014 et **16 %** 2012

Personnes sans emploi : **74 %** en 2014 et 2012

- Dont retraités (2014) : **33%**

Ménages sous seuil de pauvreté (≤ 20 % plafond PLUS)

29 % 2014 et **35 %** en 2012

Particularités en 2014 par rapport aux 13 quartiers

(Occupation du Parc Social - OPS)

Quartier comptant le moins d'occupants de - de 24 ans : 26 %
(moyenne des 13 quartiers : 40 %)

Le moins de familles monoparentales : 13 %
(moyenne des 13 : 20 %)

Le moins de familles nombreuses, cad 3 enfants et : 2 %
(moyenne des 13 : 12 %)

Evolution de la population entre 2006 et 2011

+ 2 %

(Source : INSEE, recensement de la population / Traitement Grand Troyes)



Les enjeux du contrat de ville sur ce quartier

* Renvoi aux enjeux communs à l'ensemble des quartiers troyens

- La réalisation d'un équipement de proximité (en cours de réalisation)
- La réflexion sur la restructuration des écoles (Tauxelles/Dumont)
- L'entretien du parc des Vassaulles (au cœur de la cité administrative et géré par le Conseil Départemental)

Cadre de vie / Habitat / Sécurité

Éléments de bilan politique de la ville

Quartier non inscrit dans la politique de la ville à compter de 2007 qui n'a bénéficié ni de programme de rénovation urbain, ni du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.



Vie de quartier

✘ Petit quartier d'habitat social dense et qui bien que disposant d'espace, est enclavé entre un boulevard avec une circulation dense, une cité administrative déconnectée du quartier et entouré de petites maisons particulières avec une population âgée. Très proche du centre ville mais aux confins de Troyes, il ne dispose d'aucun commerce et fonctionne en vase clos.

Il est une entité à part entière dans un quartier plus vaste.

✘ Un équipement de proximité demandé depuis longtemps par les habitants sera construit afin de permettre à ses habitants de recréer un vivre ensemble et une vie de quartier.

✘ Les associations d'habitants et de locataires actives sur ce quartier sont en attente d'un équipement de proximité.

✘ L'accueil de loisirs des Vassales accueille en complémentarité avec l'accueil de loisirs Dumont les enfants de 3 à 12 ans. Dans l'attente de la construction de l'équipement de proximité, les locaux sont partagés avec l'Espace Intergénérationnel.

✘ Le quartier jouxte une cité administrative où sont présents un syndicat des eaux et plusieurs administrations (DIDAMS, ARS, DDCSPP, DDJS...) ainsi que le lycée professionnel G. Voisin. Elle dispose également d'un grand parc de 12 ha à disposition de tous. Toutefois les habitants se plaignent de nuisances et d'un manque d'entretien de ce parc.

✘ Dans la continuité de ce quartier, un projet de création d'éco quartier devrait à moyen terme modifier certains usages, notamment en apportant des compléments en matière d'équipements publics (Maison de Petite Enfance, restructuration d'écoles...).



Contrat de ville de l'agglomération
troyenne

Document-Cadre

Septembre 2015

Annexe 3

Référentiel des équipements publics

14-09-2015

Référentiel des équipements publics (quartiers vécus)

Quartier Debussy

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Sarrail Maternelles et Primaires (proche) Collège Eurêka
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Crèche (proche) Maison de l'Animation et de la Culture (M.A.C) (quartier) Espace d'Animation Sociale et Culture (proche)
Equipements d'animation sociale	M.A.C (quartier) : Point Rencontre, cuisine pédagogique
Emploi	M.A.C (quartier)
Equipements culturels (théâtre, salle de spectacle...)	M.A.C (quartier) : M.A.C (quartier) : Ecole de musique, salle multimédia, salle de spectacle, Médiathèque, Pôle animation Salle des fêtes Salle pont Hubert
Accueil séniors	EHPAD de Nazareth
Autres équipements	1 maison hébergement d'urgence (4 appartements)

Quartier Chantereigne

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Etablissements scolaires	Nouveau groupe scolaire Jean Moulin - Bartholdi (Q) Groupe scolaire Ferdinand Buisson (L) Ecole maternelle Les Hâtées (L) Ecole maternelle Simone Weil (Q) Ecole maternelle Voltaire (P) Ecole élémentaire Paul Bert (L) Ecole Teilhard de Chardin (Q) élémentaire et maternelle Ecole maternelle Jean Jaurès (Q) Ecole élémentaire Jean Jaurès (Q) Collège Brossolette (Q) Collège Camus (Q)
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Halte-garderie l'Enchantine (Q) Multi-accueil la Capucine (L) Halte-garderie la Ribambelle (Q) ACM Mille Couleurs (L) ACM Sara Hingot (Q) ACM Espace Jeunes (Q) ACM Ferdinand Buisson (L) ACM Animation de rue (Q)

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Equipements d'animation sociale	CAS Marcel Defrance, Mermoz, Bernard Palissy, Julien Scrève (Q) Espace Victor Hugo (Maison de quartier) (Q) Espace Jeunes (Q) Association des Restos du Coeur (Q) Piscine Aqualuc (P) Parc des Près de Lyon (P) Espace de loisirs Gaston Berger (Q) Complexe sportif Lucien Pinet (P) Complexe Yves Prédiéri Stade Pierre Vigeannel-Roger Herluison Gymnases Camus, Brossolettes et Clémenceau Salle Ferdinand Buisson 2 sites multi-activités et Playgrounds
Emploi / commerces	Point conseil emploi (Q) Centre commercial L'Escapade (Q) Centre commercial Palissy (Q) Centre commercial Le Cygne (P) 2 zones industrielles (industrie ou autres) (P)
Equipements culturels (théâtre, salle de spectacle...)	Centre culturel Didier Bienaimé (L) Bibliothèque municipale (L) Ecole de musique (L) Musée de la Malterie (L)
Accueil séniors	Maison de retraite des Géraniums (L)
Autres équipements	Maison de Santé pluri-professionnelle (Q) Caserne de pompiers (P) Centre d'hébergement pour les travailleurs émigrés (P) Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (P) Parc de Fouchy - mare, jardin et ferme pédagogiques (L)

Quartier Montvilliers

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Saint Exupéry
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Relais Assistantes Maternelles Accueil de loisirs maternel l'Atelier des Lutins Accueil de loisirs élémentaire Accueil de loisirs pour adolescents
Equipements d'animation sociale	Espace Bel Air Centre municipal Equipements Sportifs (salle polyvalente avec DOJO, 2 terrains de tennis extérieurs et 1 terrain de football et 1 terrain d'entraînement)
Emploi / commerces	1 bureau de poste 5 commerces (1 pharmacie, coiffeur, 1 restauration rapide, 1 bar tabac presse, 1 bar) 7 sièges sociaux d'exploitations agricoles Peu d'entreprises, la principale : SEM énergie (réseau de chauffage urbain pour le quartier Chantereigne-Montvilliers) ; Quelques artisans
Equipements culturels (théâtre, salle de spectacle...)	Centre Municipal

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Accueil séniors	Foyer logements des Erables
Autres équipements	3 médecins généralistes; 2 kinésithérapeutes ; 1 ostéopathe; 1 infirmier CIS pompiers Foyer thérapeutique de jeunes filles dépendant du domaine de l'Essor Unité de Soins pour Mères Adolescentes (USMA), dépendant du foyer thérapeutique de jeunes filles Foyer Accueil Travailleurs

Quartier Maugout

Localisation des équipements et services publics du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Paul Maitrot (Q) Groupe scolaire Montier la Celle (P) Groupe scolaire Renoir (L) Ecole maternelle République (P) Collège de la Villeneuve (P)
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Multi Accueil Collectif et Familial (Q) Accueil Collectif de Mineurs (P) Club Ados (P)
Equipements d'animation sociale	Association Vivre à Maugout (Q) Terrain micro site (Q) Complexe sportif Jean Bianchi (P) Le foirail (P)
Emploi / commerces	Point Conseil Emploi (P) Permanence de la Mission Locale (P) Zone commerciale Carrefour (P) ZI des Suivots (environ 15 entreprises) (L) ZI de la RN 77 (environ 50 entreprises) (L) ZI du bois de Saint André (Petitjean et imprimerie Paton) (L) Bonneterie Devanlay-Lacoste (P)
Equipements culturels (théâtre, salle de spectacle...)	Espace Gérard Philipe (P) Bibliothèque (P) Ecole Municipale des Arts et Loisirs (EMAL) Ludothèque (P) Maison des Sociétés (P)
Accueil séniors	Résidence Pierre de Celle (EPADH) (P) Logements pour les aînés
Autres équipements	Polyclinique Montier la Celle (P) Centre d'accueil de demandeurs d'asile (Q)

Quartiers de la ville de Troyes

Quartier Chartreux

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Cousteau Groupe scolaire Charpak
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE Centre Petite Enfance MPE Québec Deux accueils de loisirs associatifs dans des locaux VT : ALCT sur le centre René Peltier et le Club Québec, rue de Québec.
Équipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel labellisé centre social (Centre René Peltier et Maison de Quartier des Chartreux)
Résidence seniors	Résidence les Clématites
Équipements culturels	Maison de Quartier des Chartreux (dont Médiathèque)
Équipements sportifs	Tous les équipements sportifs du complexe Henri Terré dont la piscine Gymnase Edouard Vaillant (majoritairement utilisé par l'école Cousteau, chaque jour scolaire) 1 aire de jeux sur la Place Romain Rolland 1 aire de jeux à l'intérieur du quartier des Provinces
Autres équipements	Foyer de Jeunes Travailleurs
Projets	Tous les équipements sportifs anciennement ASPTT en cours d'acquisition VT

Quartier Jules Guesde

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Elémentaire Charles Dutreix Maternelle des Trévois Plus à la marge : Elémentaire 14/07 et Jean Macé Plus à la marge : Maternelle Jacobins et Jean Macé
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE la Farandole (La Passerelle) Accueil de Loisirs Jules Guesde
Équipements d'animation sociale	Accueil social Jules Guesde
Résidence seniors	
Équipements culturels	
Équipements sportifs	COSEC des Terrasses Gymnase des Terrasses Piscine Lucien Zins Gymnase Charles Dutreix (également utilisé par l'école Dutreix chaque jour scolaire) 1 terrain multisports 1 aire de jeux
Autres équipements	Parc des Moulins
Projets	Espace intergénérationnel Projet d'un pôle muséal (CE3M) sur le site du Vouldy Création d'un espace dédié à la jeunesse au Parc des Moulins

Quartier Sénardes

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Marcel Pagnol Plus à la marge : Maternelle des Cumines
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE des Sénardes Halte-Garderie Galipette Accueil de loisirs des Sénardes
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel Sénardes labellisé centre social (Espace Sénardes)
Résidence séniors	
Equipements culturels	Espace Sénardes
Equipements sportifs	Stade des Sénardes (terrain de football) COSEC des Sénardes 2 aires de jeux Place de l' Ane Patoche Jeux fitness + terrain multisports + toile d'araignée le long du Bd Pompidou
Autres équipements	Parc des Moulins
Projets	Projet d'un pôle muséal (CE3M) sur le site du Vouldy Création d'un espace dédié à la jeunesse au Parc des Moulins

Quartier Point du Jour

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Auguste Millard Groupe scolaire Blossières Restaurant Charles Thibault (dessert les groupes scolaires Blossières et Millard/Kléber)
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE du Parc Accueil de loisirs du Point du Jour
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel labellisé centre social (Espace de la Porte Saint Jacques)
Résidence séniors	Résidence les Ormes
Equipements culturels	Espace de la Porte Saint Jacques
Equipements sportifs	Salle Omnisports 2 aires de jeux sur la Place Soest 1 aire de jeux Parc la Fontaine
Autres équipements	
Projets	Projet d'aménagement de la friche/ancienne école (à définir)

Quartier Bords de Seine

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Jacques de Létin Groupe scolaire Millard/Kléber Plus à la marge : Elémentaire 14/07 Plus à la marge : Maternelle des Jacobins Restaurant Danton (dessert notamment le groupe scolaire Jacques de Létin) Restaurant Charles Thibault (dessert notamment le groupe scolaire Millard/Kléber)
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE Camusat
Equipements d'animation sociale	Salle le Moderne
Résidence séniors	Résidence des Lilas
Equipements culturels	Musées municipaux troyens (dont le projet de restructuration du musée d'Art moderne et du musée Saint Loup)
Equipements sportifs	Piscine Lucien Zins
Autres équipements	
Projets	Projet d'un équipement de proximité dans le cadre du PNRQAD

Quartier Gare

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Diderot Plus à la marge : Maternelles Paradis, Jules Ferry et Arnaud / Elémentaires Paradis, Jean Jaurès et Jules Ferry Restauration au sein de l'école C. Chevalier (pour le groupe scolaire Paradis)
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Accueil de loisirs des Marots
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel des Marots labellisé centre social (Maison de quartier des Marots)
Résidence séniors	
Equipements culturels	
Equipements sportifs	Gymnase Pringez (utilisé par le groupe scolaire Diderot chaque jour scolaire) Bowl de Troyes
Autres équipements	Maison des Associations
Projets	Projet Gare (projet global urbain/transport/habitat)

Quartier Marots

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Charles Chevalier
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE des Marots Accueil de loisirs des Marots
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel des Marots labellisé centre social (Maison de quartier des Marots)
Résidence séniors	Résidence les Erables
Equipements culturels	Maison de quartier des Marots (dont Médiathèque)
Equipements sportifs	Gymnase Charles Chevalier (utilisé chaque jour scolaire par le groupe scolaire Charles Chevalier ou Ferry) 1 terrain multisports 1 aire de jeux (à rénover d'ici fin 2015)
Autres équipements	
Projets	

Quartier Blanqui

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Groupe scolaire Charles Chevalier Groupe scolaire Jules Ferry
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	MPE des Marots Accueil loisirs des Marots
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel des Marots labellisé centre social (Maison de quartier des Marots)
Résidence séniors	Résidence les Erables
Equipements culturels	Maison de quartier des Marots (dont Médiathèque)
Equipements sportifs	Gymnase Charles Chevalier (utilisé chaque jour scolaire par le groupe scolaire Charles Chevalier ou Ferry)
Autres équipements	
Projets	

Quartier Vassaulles

Localisation des équipements et services Ville de Troyes du quartier	
Etablissements scolaires	Maternelle Louis Dumont Elémentaire Tauxelles Plus à la marge : groupe scolaire Preize
Accueil Petite enfance / enfance-jeunesse	Accueil de loisirs des Vassaulles Plus à la marge : accueil de loisirs Louis Dumont
Equipements d'animation sociale	Espace intergénérationnel des Vassaulles
Résidence séniors	
Equipements culturels	(à venir)
Equipements sportifs	COSEC des Vassaulles (utilisé 2 jours par semaine par l'école des Tauxelles) Stade des Tauxelles (terrain de football)
Autres équipements	
Projets	Future salle polyvalente multi activités en cours de construction Projet d'un éco-quartier, en prolongement du quartier des Vassaulles, devant apporter des compléments en matière d'équipements publics (Maison de la Petite Enfance, restructuration d'écoles...)

Annexe 4

Glossaire

14-09-2015

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADEME	Agence de l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADILA	Associaiton Départementale Information Logement Aubeis
AFL	Association Foncière Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ALUR	Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
AMO OPC	Assistance Maitrise d'Ouvrage Ordonnancement, Pilotage du chantier et Coordination
ANRU	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
APRS	Association de Promotion pour les Réseaux de Solidarité
ARS	Agence Régionale de Santé
ASL	Atelier Socio-Linguistique
ASV	Atelier Santé Ville
AVIM-RS	Association d'aide aux Victimes, d'Insertion, de Médiation et Réinsertion Sociale
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAE	Coopérative d'Entrepreneurs
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAQ	Centre d'Affaires dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAD	Conseil Départemental d'Accès aux Droits
CDC	Caisse des Dépôts et des Consignations
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
COSEC	COmplexe Sportif Evolutif Couvert
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUS	Convention d'Utilité Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DGA	Directeur Général Adjoint
DIDAMS	Direction Départementale des Actions Médico-Sociales
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
EA2I	Entreprise Auboise d'Intérim et d'Insertion
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPARECA	Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
FDVA	Fond de Développement à la Vie Associative

FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FIPD	Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
FONJEP	Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FSE	Fond Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
GT	Grand Troyes
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitat à Loyer Modéré
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS	Ilot Regroupé pour l'Information Statistique
LLS	Logement Locatif Social
MAC	Maison de l'Animation et de la Culture (Pont Sainte-Marie)
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MJD	Maison de la Justice et du Droit
MPE	Maison de la Petite Enfance
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
NEET	Not in Education, Employment or Training (jeune, sans emploi et hors du système scolaire)
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
NQP	Nouveau Quartier Prioritaire
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPS	Occupation du Parc Social
OVVV	Opération Ville Vie Vacances

PCE	Point Conseil Emploi
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PEDT	Projet EDucatif Territorial
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PNRQAD	Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés
PO	Programme Opérationnel
PRE	Programme de Réussite Educative
PRU	Programme de Rénovation Urbaine
PSL	Plan Stratégique Local
QPV	Quartier de la Politique de la Ville
RéGéMA	Réseau Gérontologie et Mémoire de l'Aube
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RFF	Réseau Ferré de France
RPLS	Répertoire sur le Parc Locatif Social
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SNDP	Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance
STSPD	Stratégie Locale de sécurité et de Prévention de la Délinquance

TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
UNAFAM	Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
USH	Union Sociale pour l'Habitat
UTT	Université de Technologie de Troyes
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZRU	Zone de Revitalisation Urbaine
ZUS	Zone Urbaine Sensible

